



ASSEMBLEE GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels

SOMMAIRE

Pages

Point 25 de l'ordre du jour:	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	
Admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies	1377
Point 66 de l'ordre du jour:	
Question examinée par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire d'urgence, du 1er au 10 novembre 1956 (suite)	1387
Point 25 de l'ordre du jour:	
Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies	
Admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies (fin)	1400
Dispositions concernant les futures séances de la onzième session de l'Assemblée générale	1400
Suspension de la onzième session de l'Assemblée générale	1405

Président: le prince WAN WAITHAYAKON
(Thaïlande).

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

ADMISSION DU GHANA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): C'est avec satisfaction que les membres de cette assemblée auront appris que le Conseil de sécurité, après avoir examiné la demande du Ghana concernant son admission à l'Organisation des Nations Unies [A/3566], a décidé à l'unanimité de recommander cette candidature à l'Assemblée. La décision du Conseil a fait l'objet du document A/3567. Nous sommes saisis aujourd'hui d'un projet de résolution présenté conjointement par l'Australie, le Canada, Ceylan, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et le Royaume-Uni [A/3569]; si ce projet est adopté, le Ghana deviendra Membre de l'Organisation des Nations Unies.
2. **M. NOBLE** (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Il y a deux jours, le 6 mars 1957, le premier territoire dépendant de la Grande-Bretagne en Afrique tropicale qui ait accédé à l'indépendance au sein du Commonwealth a célébré cette accession par des cérémonies historiques qui se sont déroulées à Accra. Son Altesse Royale la Duchesse de Kent représentait Sa Majesté la Reine à ces cérémonies, auxquelles assistaient également des représentants du Gouvernement de Sa Majesté britannique et de tous les autres pays membres du Commonwealth. C'était là vraiment une journée heureuse dans les annales du Commonwealth.
3. L'accession du Ghana au statut d'Etat indépendant est le dernier exemple du processus souple et démocratique qui a caractérisé l'évolution du Commonwealth, processus qu'animent l'amour de la liberté, le

respect de l'individu et la dévotion à l'idéal démocratique de vie. Au cours des années, et notamment depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, ce processus a permis à de nombreux peuples d'accéder à l'indépendance au sein du Commonwealth. Il est en effet inspiré par la conviction fondée sur l'expérience que, loin d'être un obstacle, les différences de race ou de traditions ne peuvent qu'inciter puissamment les membres du Commonwealth à poursuivre la recherche de leurs intérêts communs dans un esprit d'estime mutuelle.

4. Nous sommes très heureux que le Ghana, sur sa propre initiative et avec l'assentiment de tous les autres membres du Commonwealth, soit devenu de plein droit membre de ce Commonwealth. La concession de l'indépendance, qui a prélué à l'entrée du Ghana dans le Commonwealth, n'a pas été un simple acte isolé de souveraineté, une décision sans précédent, mais la phase finale d'un processus régulier visant à faire accéder ce pays à l'autonomie, à y édifier une base solide d'institutions démocratiques et à y faire régner la stabilité économique et sociale.

5. L'indépendance entraîne avec elle de lourdes responsabilités. On ne peut pas plus l'accorder sans mûre réflexion qu'on ne peut l'accepter à la légère. Je pense que les débats qui ont eu lieu au Parlement de Westminster et les paroles dignes d'un grand homme d'Etat qu'a prononcées le Premier Ministre du Ghana, M. Nkrumah, au cours des cérémonies de célébration de l'indépendance, sur les tâches qui attendent son pays en sont une preuve suffisante.

6. Dans le cas de la Côte-de-l'Or, ce processus d'accession à l'indépendance a été remarquablement rapide. Par des moyens pacifiques et constitutionnels, mais en très peu d'années, les hommes d'Etat et les fonctionnaires du Ghana ont acquis l'expérience d'un gouvernement et d'une administration démocratique, expérience qui leur permet maintenant de faire leur entrée sur la scène mondiale avec toute la compétence nécessaire pour remplir le rôle important et chargé de responsabilités qui sera le leur dans l'avenir.

7. L'Organisation des Nations Unies est particulièrement bien placée pour juger si le Ghana est digne de devenir Membre de l'Organisation. Depuis le moment même où l'Organisation des Nations Unies a été créée, le Conseil de tutelle et l'Assemblée générale ont suivi de près le développement mesuré des institutions autonomes de ce qui était alors la Côte-de-l'Or. Cela provient du fait que le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique a été administré, aux termes de l'Accord de tutelle, comme une partie intégrante de la Côte-de-l'Or. A ce titre, il a bénéficié des mêmes progrès politiques et des mêmes institutions démocratiques et libérales que la Côte-de-l'Or.

8. Vous vous souviendrez qu'au début de cette session, l'Assemblée générale a procédé à une étude très détaillée de la question de l'avenir du Togo sous administration britannique et qu'elle était parvenue à la conclusion que ce territoire sous tutelle était le premier

où les objectifs du système de tutelle avaient été atteints. L'Assemblée générale avait recommandé en outre que ce territoire soit intégré à la Côte-de-l'Or lorsqu'elle aurait accédé à l'indépendance [résolution 1044 (XI)].

9. Cette recommandation de l'Assemblée coïncidait avec le point de vue du Gouvernement de Sa Majesté britannique qui, deux ans auparavant, à la neuvième session de l'Assemblée générale, avait exposé ses propositions concernant l'avenir de ce territoire sous tutelle.

10. Les membres de cette assemblée sont parfaitement au courant des mesures que l'Assemblée générale a prises après avoir été saisie du memorandum britannique de 1954 [A/2660], et je n'ai pas besoin d'y revenir maintenant. Toutefois, je voudrais mentionner particulièrement le rôle constructif que la délégation indienne, et notamment mon ami M. Krishna Menon, ont joué pendant toute la durée de cette affaire.

11. Mercredi 6 mars, j'ai été heureux d'informer le Secrétaire général de l'achèvement des dernières mesures que l'Assemblée générale avait demandé de prendre au sujet du Togo sous administration britannique. A sa 775ème séance, le Conseil de sécurité, par un vote unanime, a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre le Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que cet après-midi l'Assemblée générale adoptera cette recommandation à l'unanimité. Elle couronnera ainsi heureusement une évolution ordonnée dans laquelle le peuple et les dirigeants du Ghana, plusieurs gouvernements successifs de mon pays, avec l'approbation et la bienveillance de toutes nos nations soeurs du Commonwealth, et enfin l'Organisation des Nations Unies ont tous joué leur rôle.

12. Ma délégation est fière de présenter, avec d'autres membres du Commonwealth, le projet de résolution dont l'Assemblée générale est maintenant saisie.

13. Il y a deux jours, le Ghana est devenu un membre indépendant du Commonwealth; je souhaite qu'aujourd'hui les nations du Commonwealth puissent lui souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation des Nations Unies.

14. Bien entendu, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a occupé une position particulière dans ses relations avec la Côte-de-l'Or, avec laquelle il a collaboré de la façon la plus amicale et la plus étroite pour parvenir au but qui est maintenant atteint. De ce fait, il lui a naturellement été donné de participer d'une façon plus importante au développement de ce pays que n'auraient pu le faire les autres membres du Commonwealth. Maintenant que le Ghana est devenu un Etat indépendant, membre souverain du Commonwealth, notre rôle particulier a, en un sens, pris fin. Mais l'affection que nous avons appris à ressentir pour son peuple et l'amitié réciproque qui s'est développée dans le passé ne seront en rien diminuées. Dans le cadre des nouvelles relations qui se sont établies entre nos deux pays, nous continuerons de fournir au Ghana toute l'aide qui sera en notre pouvoir et nous pouvons l'assurer de toute notre amitié pour les années à venir. Je sais que le Ghana lui-même a une contribution précieuse à apporter aussi bien au Commonwealth qu'à l'Organisation des Nations Unies.

15. J'espère que nous pourrons bientôt, dans quelques minutes en fait, accueillir dans cette assemblée le représentant du Ghana, M. Anthony. Ma délégation envisage avec plaisir la perspective de collaborer à l'avenir de la façon la plus étroite et la plus amicale avec la délégation du Ghana.

16. M. WALKER (Australie) [traduit de l'anglais]: Dans un message radiodiffusé adressé au peuple du Ghana, le jour de l'indépendance, le Ministre d'Etat aux affaires extérieures de l'Australie, M. Casey, a prononcé ces paroles: "Je tiens à vous affirmer que vous pouvez compter sur l'amitié de l'Australie pour le peuple du Ghana". Je prends la parole aujourd'hui pour témoigner de cette amitié et pour appuyer le projet de résolution que l'Australie a présenté avec le Royaume-Uni et les autres membres du Commonwealth.

17. Le Conseil de sécurité a approuvé hier, à l'unanimité, un projet de résolution présenté par le Royaume-Uni et l'Australie recommandant l'admission du Ghana. Je ne doute pas qu'aujourd'hui l'Assemblée générale fasse sienne à l'unanimité la recommandation du Conseil de sécurité.

18. Ce jour est un jour heureux pour l'Organisation des Nations Unies, qui a joué un rôle considérable dans l'évolution du Ghana vers le statut de nation indépendante. Comme on l'a fait remarquer hier au Conseil de sécurité, le Ghana est un Etat composé d'une part d'un ancien Territoire sous tutelle et, d'autre part, d'un ancien territoire non autonome administré aux termes du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies, mais, en fait, traité par le Royaume-Uni dans un esprit parfaitement conforme aux dispositions du Chapitre XII. Ces deux territoires, le Togo sous administration britannique et la Côte-de-l'Or, ont rapidement atteint, grâce aux efforts de leurs populations sous la conduite et grâce à l'aide du Royaume-Uni, un degré d'évolution qui leur permet de gérer eux-mêmes leurs propres affaires. Un témoignage de leur maturité politique nous a été donné l'an dernier lors des élections législatives au Parlement du Ghana, aussi bien que lors du plébiscite organisé au Togo sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies. Ces événements importants se sont déroulés de manière parfaitement conforme aux meilleures traditions démocratiques.

19. C'est aussi un jour heureux pour le Commonwealth. L'Australie, fidèle aux idéaux du Commonwealth, se réjouit que le Ghana, accédant à l'indépendance, ait choisi de demeurer en association libre avec les peuples indépendants, de races et de croyances différentes du Commonwealth, qui sont épris, comme chacun le reconnaît, des principes de justice, de progrès et de liberté.

20. Le Royaume-Uni, qui a favorisé avec tant de sagesse cette heureuse évolution, mérite que nous lui exprimions notre gratitude. La délégation australienne adresse à cette occasion ses félicitations à la délégation du Royaume-Uni.

21. La Journée de l'indépendance a été célébrée au Ghana avec tout le cérémonial qui s'imposait au milieu de l'enthousiasme populaire. L'Australie était représentée par une délégation spéciale, conduite par le Ministre d'Etat de l'air, l'honorable F. M. Osborne.

22. Le Ghana doit maintenant envisager l'avenir, avec tous les problèmes qui se posent, dans le monde moderne, à une nation indépendante. Mais, dans cette communauté internationale de l'Organisation des Nations Unies, le Ghana trouvera de nombreux amis et nous sommes certains qu'il jouera fort bien son rôle. Au nom de la délégation australienne, je salue chaleureusement l'admission du Ghana parmi nous.

23. M. MIR KHAN (Pakistan) [traduit de l'anglais]: C'est avec un très grand plaisir que je m'associe

aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue au Ghana, le plus jeune Etat Membre de notre organisation. Le Ghana va prendre place parmi nous en tant que nation indépendante: un pas de plus aura été franchi vers cette universalité qu'ambitionne notre organisation.

24. L'accession du Ghana, pays ancien, riche de traditions et de culture, au statut d'Etat souverain et de Membre de l'Organisation des Nations Unies, sera accueillie avec une satisfaction d'autant plus grande qu'elle permettra aux pays situés au nord et au sud du Sahara de renouer de nombreux liens historiques.

25. Le Ghana est situé dans cette partie de l'Afrique dont la voix, jusqu'ici, n'a pas été entendue et dont l'influence ne s'est pas manifestée comme elle aurait dû l'être à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'avec l'admission du Ghana, ce vide sera comblé, puisque ses représentants seront maintenant en mesure de participer à nos travaux de manière constructive, en faisant entendre dans nos débats l'opinion particulière de son peuple pour la solution de maints problèmes qui se posent à l'Organisation.

26. C'est également pour moi un plaisir de féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a permis à cette transformation d'un territoire sous dépendance en territoire indépendant de s'accomplir sans désordres. Il n'est pas fréquent dans l'histoire qu'une puissance exerçant son empire sur un territoire fasse preuve de compréhension et émancipe ce territoire de plein gré. Cependant, lorsque tel est le cas, les relations de confiance mutuelle qui s'établissent entre les deux nations sont destinées à durer. Le Commonwealth des nations est l'expression même de cette confiance et mon pays, membre de ce commonwealth, se félicite de la participation du Ghana à notre association.

27. Avant même que le Ghana ne soit devenu complètement indépendant, le Pakistan a suivi avec un profond intérêt les progrès qu'il a accomplis sous la direction éclairée du Premier ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah; car le Ghana a su, en un temps très court, mettre sur pied un gouvernement viable fondé sur les principes démocratiques, et donner un rapide essor à l'éducation, à l'action sociale, au commerce et à l'industrie. Maintenant que le Ghana est devenu complètement indépendant, nous sommes certains que ces progrès continueront dans l'esprit de liberté et de justice qui est maintenant la devise du nouvel Etat.

28. Nous espérons que le projet de résolution que nous avons l'honneur de présenter en tant que coauteur, et qui recommande l'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies, sera adopté à l'unanimité.

29. Sir Leslie MUNRO (Nouvelle-Zélande) [*traduit de l'anglais*]: La délégation néo-zélandaise est heureuse de présenter en tant que coauteur le projet de résolution proposant l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et d'en recommander chaleureusement l'adoption à l'Assemblée générale qui en est saisie aujourd'hui. Nous espérons fermement que ce projet de résolution recevra un appui unanime.

30. L'histoire du Ghana et les circonstances qui ont entouré son accession à l'indépendance ne laissent aucun doute quant à son désir et à sa capacité de remplir les conditions fixées par la Charte des Nations Unies pour l'admission à notre organisation. Les buts de l'Organisation des Nations Unies et les principes directeurs de son action ne sont pas étrangers au peuple du Ghana, car ceux qui ont aidé le Ghana à devenir

un Etat et à prendre place dans la communauté des nations n'ont pas quitté des yeux ces buts et ces principes, notamment lorsqu'ils cherchaient à atteindre les buts du régime de tutelle dans le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique.

31. En présentant ses félicitations et ses vœux les plus chaleureux au plus jeune des grands Etats libres d'Afrique, mon gouvernement désire en même temps rendre un hommage sincère au Royaume-Uni, dont la sage politique, la sympathie et la compréhension ont si bien réussi au Ghana, comme dans d'autres parties du monde, à assurer sans désordre ni lenteur le passage d'un état de dépendance à un état de pleine souveraineté dans la liberté.

32. L'indépendance du Ghana revêt aux yeux de mon pays une double importance. Non seulement le Ghana va devenir le quatre-vingt-unième Etat Membre de notre organisation, mais il va devenir également le neuvième pays membre du Commonwealth dont mon pays fait lui aussi partie.

33. Le Commonwealth a gagné en stature et en vitalité à accueillir ainsi dans ses rangs des peuples de race et de culture diverses. En Asie, nombreuses sont les nations fières d'avoir acquis leur indépendance, parmi elles, figurent trois pays qui apportent au Commonwealth leur précieuse collaboration, et voilà qu'en Afrique vient de naître le Ghana, qui prendra place parmi les associés du Commonwealth. Le Commonwealth a fini par grouper dans une association unique dans son genre des gouvernements et des peuples de tous les continents. Ces gouvernements et ces peuples ne sont unis par aucun lien formel, mais ils partagent certaines convictions et certains idéaux fondamentaux; ils ont tous le même respect pour le mode de vie démocratique et leur objectif commun est le raffermissement de la paix et l'épanouissement des libertés humaines.

34. La Nouvelle-Zélande est convaincue que le Ghana a beaucoup à gagner en s'associant à cette famille de nations que constitue le Commonwealth; tout comme on peut dire qu'il pourra beaucoup lui apporter. Nous sommes également convaincus qu'en assumant les obligations et en profitant des avantages liés à la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Ghana aura beaucoup à gagner et pourra apporter sa contribution. C'est de grand cœur que nous appuyons son admission, et nous sommes heureux de saluer ses représentants au sein de notre organisation.

35. M. LALL (Inde) [*traduit de l'anglais*]: La délégation indienne prouve à la fois un vif plaisir et de la fierté à s'associer aujourd'hui à l'admission de l'Etat du Ghana, qui vient de réapparaître, de renaître, comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Je suis certain que la décision de l'Assemblée générale sera unanime.

36. Nous-mêmes et le peuple indien considérons le 6 mars 1957 comme un grand jour. Nous n'y voyons pas la date de naissance d'une nation, mais plutôt une date qui marque et commémore le retour, la renaissance d'une ancienne culture et d'un vieil Etat que les hasards de l'histoire tenaient en sommeil depuis plusieurs siècles.

37. Cet événement n'est qu'un des aspects de la renaissance de l'Afrique. Nous pensons que cette renaissance devrait se poursuivre à un rythme encore plus rapide pour que l'Afrique prenne la place qui lui revient dans le concert des peuples. Ce moment n'a été que trop longtemps retardé. Trop longtemps, on s'est habitué à considérer la surface de la terre dans certaines

perspectives commodes et trop longtemps cela nous a donné une image déformée de ce qui se passe dans le monde, de ce que les peuples du monde désirent et de ce qu'exige aujourd'hui la communauté mondiale. Voilà pourquoi nous saluons la renaissance du Ghana.

38. Nous admirons dans le peuple de Ghana la manière dont il a mené son combat pour l'indépendance. C'est un mouvement où sont intervenus des éléments divers. Des noms nous viennent à l'esprit, comme ceux de George Grant, l'éminent dirigeant du Ghana, de Mr. Alan Burns, de M. Nkrumah, maintenant Premier Ministre, et de sir Charles Arden-Clarke, devenu le premier Gouverneur général du Dominion du Ghana. Ces noms symbolisent aussi, d'une part, la sagesse du Royaume-Uni et, d'autre part, le courage et la force d'âme du peuple et des dirigeants de cet Etat qui renaît en Afrique occidentale.

39. Nous sommes également très heureux de féliciter à cette occasion le peuple du Ghana et le peuple de l'ancien Territoire sous tutelle du Togo britannique, qui fait maintenant partie de l'Etat indépendant du Ghana. Voilà que, dans l'égalité, les habitants de ces deux territoires naguère dépendants vont aller de l'avant avec les autres nations du Commonwealth, auquel nous-mêmes sommes heureux d'appartenir.

40. C'est dans cet esprit que nous saluons la présence de M. Anthony, qui représente le Ghana parmi nous; nous savons que nous aurons tout lieu de lui être reconnaissants pour les avis éclairés et la contribution qu'il apportera à notre organisation. Qu'il me soit permis de dire, en ce jour où le Ghana va devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, qu'il convient que nous écoutions tous avec soin et attention ce que nous dira dans l'avenir le représentant du Ghana. Ce sont des pays comme le sien, qui n'ont pas été entendus jusqu'ici, que nous devons écouter avec une attention toute particulière car, si nous devons — nous, les autres Etats Membres — savoir ce que nous disons, nous avons aussi le devoir de veiller à ce que soient écoutées avec une attention toute spéciale les opinions des nouveaux Etats Membres et surtout de ceux qui appartiennent à des régions jusqu'ici trop insuffisamment représentées. C'est dans cet esprit que nous accueillerons le nouveau représentant du Ghana, et nous lui souhaitons grand succès, ainsi qu'à son pays et à son gouvernement en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, pendant le cours de leur avenir.

41. M. MACKAY (Canada) [traduit de l'anglais]: Le Premier Ministre du Canada exprimait, il y a deux jours, devant le Parlement canadien, le vif plaisir qu'éprouve le peuple canadien à accueillir le Ghana comme nouveau membre du Commonwealth des nations. J'ai aujourd'hui le grand privilège et le plaisir de parler au nom du Canada en tant que coauteur du projet de résolution dont l'Assemblée générale est maintenant saisie. Ce texte est très clair et je suis certain qu'il ne soulèvera aucune controverse. Il prend acte de la recommandation unanime du Conseil de sécurité pour l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et recommande que la demande du Ghana soit agréée. Je ne doute pas que nous partagions tous le même sentiment sur ce point.

42. Lorsque, le 6 mars, le Ghana est devenu un Etat complètement indépendant, reconnu par tous les Premiers Ministres du Commonwealth comme membre de ce commonwealth, le Gouvernement et le peuple du Canada étaient représentés sur les réseaux de télé-

vision du monde par le Ministre canadien des mines et des relevés techniques. Le Gouvernement canadien considère comme un honneur et un rare privilège d'avoir été représenté à la cérémonie qui a mis un point final à l'évolution de la Côte-de-l'Or, nation maintenant pleinement indépendante sous le nom de Ghana.

43. Cette évolution de la Côte-de-l'Or s'est effectuée sans désordres et dans les formes constitutionnelles. C'est là un fait que les Canadiens sont parfaitement à même de comprendre, puisque la transformation pacifique de leur pays, ancienne colonie, en nation souveraine est un aspect essentiel de leur histoire. Chaque fois que notre assemblée générale a débattu de l'évolution des peuples vers l'indépendance, le Canada a constamment soutenu qu'il était souhaitable de procéder par étapes pacifiques vers le but ultime de l'indépendance. Nous savons que depuis un grand nombre d'années la politique du Royaume-Uni s'inspire constamment de cette méthode constructive. C'est pourquoi, je pense qu'en accueillant comme nous le faisons, avec joie, l'autonomie, l'indépendance nationale et l'admission à l'Organisation des Nations Unies du peuple du Ghana, nous devons rendre hommage au Royaume-Uni pour la politique éclairée qui a eu des conséquences aussi heureuses.

44. Bien qu'il soit, je crois, à peine nécessaire de le faire, je me joins aux autres coauteurs du projet de résolution pour recommander instamment à l'Assemblée générale de lui donner son appui entier. Je suis certain que le Ghana satisfait à toutes les conditions qui permettent d'accéder à la qualité de Membre et que ce nouvel Etat africain participera de la manière la plus efficace aux travaux de notre organisation.

45. M. GUNewardENE (Ceylan) [traduit de l'anglais]: Le Gouvernement de Ceylan s'estime très honoré de se trouver aux côtés des autres membres du Commonwealth pour présenter un projet de résolution tendant à admettre le Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. A cet égard, je suis particulièrement heureux de pouvoir faire état des rapports qui ont existé pendant un certain nombre d'années entre Ceylan et le grand pays de Ghana. Nous avons partagé les mêmes expériences comme colonies de la Couronne; nous avons suivi le même processus d'évolution constitutionnelle; nous sommes donc doublement heureux de voir que le Ghana, marchant sur les traces de Ceylan, est devenu un Etat pleinement souverain au sein du Commonwealth.

46. Le Ghana et Ceylan ont partagé les mêmes vues sur de nombreuses questions intéressant le bien-être de l'humanité, celui du développement économique et dans d'autres domaines. Nos deux pays ont parfois eu les mêmes gouverneurs; nous avons donc pu suivre avec une grande attention l'ascension historique du Ghana vers l'indépendance. C'est un Ceylanais qui a créé la première école secondaire du Ghana. Je veux parler du révérend A. G. Frazer qui, après avoir dirigé pendant de longues années à Ceylan un établissement renommé, le Trinity College, a créé dans la Côte-de-l'Or une école secondaire qui s'est développée jusqu'à devenir l'Université d'Achimota, université qui a joué un rôle décisif dans la formation des jeunes gens de cette partie du monde. Le révérend A. G. Frazer a été suivi par d'autres Ceylanais, professeurs et instructeurs, parmi lesquels je me souviens particulièrement d'un instructeur de sports qui a appris aux jeunes Africains de cette région à jouer au cricket.

47. J'ai aussi eu le privilège, pendant la courte période où Ceylan a participé aux travaux de la dixième session de l'Assemblée générale d'être appelé à voter en faveur d'un plébiscite au Togo. Je veux dire combien je suis heureux d'avoir, en prenant part, pour la première fois, aux travaux de cette assemblée, contribué à l'évolution de la Côte-de-l'Or et du Togo sous administration britannique vers l'indépendance au sein du Commonwealth. Mon pays est également fier que des observateurs ceylanais aient fait partie de la mission chargée de contrôler les opérations du plébiscite.

48. Les liens qui nous unissent au Ghana sont anciens et nous sommes donc particulièrement heureux d'accueillir cet Etat en cette grande assemblée. Nous sommes également heureux d'accueillir le Ghana dans cette grande famille qu'est le Commonwealth. Je n'ai pas le moindre doute que le Ghana jouera un rôle prédominant dans le Commonwealth aussi bien qu'à l'Organisation des Nations Unies. Au cours des années, le Ghana a acquis une grande expérience administrative et a produit des hommes intelligents et supérieurement capables, qui sont prêts à remplir avec compétence un rôle important dans les affaires du Ghana. Dans ces conditions, je pense que le Ghana devrait être pris en exemple par les autres pays du continent africain, un exemple qui les guidera dans la voie du développement constitutionnel et économique et qui leur permettra, dans un avenir assez proche, de devenir eux-mêmes indépendants.

49. Le Ghana et Ceylan sont fiers d'avoir pu accéder à l'indépendance sans difficultés excessives, en ayant suivi sans s'en écarter la voie déjà tracée de l'éducation en matière de gouvernement constitutionnel et en s'étant également révélés capables de diriger et d'administrer leurs propres affaires.

50. Je saisis l'occasion qui m'est offerte de féliciter le Gouvernement du Royaume-Uni des grandes qualités politiques dont il a fait preuve en accordant au Ghana la souveraineté pleine et entière. La présence du Ghana enrichira le Commonwealth et apportera de nouvelles lumières à ses conférences; il y présentera un nouveau visage, le visage de l'Afrique, ainsi qu'il se doit. A l'Organisation des Nations Unies, le Ghana apportera sa grande expérience et ses connaissances des affaires du grand continent africain, sur lesquelles je pense que nous avons tous beaucoup à apprendre.

51. Peu de gens, semble-t-il, savent que le Ghana est un pays très progressif. Le revenu par habitant y est plus élevé qu'en Inde, à Ceylan ou au Pakistan. Le Ghana est le plus grand pays producteur de cacao du monde. Aussi n'est-ce pas un néophyte, incapable encore de se diriger, qu'il vient se joindre à nous; il a été capable de se diriger depuis un certain temps et a maintenant atteint une pleine maturité qui lui permet de jouer un rôle important dans les affaires de cette grande assemblée.

52. Au nom du groupe afro-asiatique, j'ai été chargé d'adresser au grand pays de Ghana les félicitations de toutes les nations d'Asie et d'Afrique. Nous espérons que le Ghana connaîtra un avenir brillant et prospère et apportera une importante contribution au maintien des principes qui sont chers à l'humanité tout entière.

53. M. ASHA (Syrie) [traduit de l'anglais]: Au nom du Conseil de tutelle j'adresse mes félicitations et mes vœux les plus chaleureux au peuple et au Gouvernement du Ghana. Je souhaite au nouvel Etat de Ghana la bienvenue dans la famille de l'Organisation des Nations Unies.

54. Il va sans dire que la Syrie et tous les Etats arabes appuieront sans réserve de leur vote l'admission immédiate du Ghana au sein de l'Organisation. Si j'ai demandé la parole, ce n'est pas pour donner et présenter des arguments en faveur de cette admission, car elle ne saurait être discutée, mais plutôt pour dire très brièvement ce que je pense, en tant que représentant de la Syrie et comme président du Conseil de tutelle, de la signification de cet événement mémorable pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies.

55. Cette dernière phase de l'accession du Ghana à la pleine souveraineté a été si pacifique, on nous a si souvent décrit l'ensemble de ce processus comme un exemple d'administration coloniale éclairée ou de "renonciation constructive" que certains d'entre nous pourraient être tentés d'oublier la signification véritable de cet événement. Mais ceux d'entre nous qui viennent de ces vastes régions du monde qui, à une époque antérieure ou plus près de nous, ont connu la domination coloniale et en ont souffert, ne se trompent pas sur le vrai sens de cet événement: c'est une victoire, une grande victoire remportée par le peuple du Ghana et même par tous les peuples d'Afrique et d'Asie, au cours d'un long et difficile combat dont l'issue, si elle n'est pas encore très proche, ne peut faire de doute. C'est là le combat que mènent les peuples pour leur libération, pour cette souveraineté qui doit leur permettre d'exprimer leur génie national. Comprendons bien la nature de cette lutte qui n'est pas seulement la lutte de l'homme en vue de conquérir sa liberté individuelle. Il s'est trouvé récemment encore parmi les puissances coloniales des voix pour affirmer que c'est là toute la liberté dont les Africains ont réellement besoin: la liberté individuelle dans le cadre des lois et des institutions d'une puissance coloniale. En vérité si nous regardons une carte de l'Afrique, nous voyons que le Ghana lui-même est entouré de millions d'Africains qui vivent encore sous la domination coloniale et dont on croit satisfaire tous les désirs en leur accordant la liberté individuelle, sous le contrôle d'une autorité étrangère.

56. Mais ce genre de liberté est-il suffisant? Est-il suffisant de libérer l'homme en lui donnant une liberté qui ne peut s'exercer que sous le couvert d'une nationalité qui n'est pas la sienne? A ces questions, le Ghana a répondu pour nous et ses réponses sont celles de tous nos peuples, jeunes et anciens, qui sont ici représentés aujourd'hui, et qui proclament et défendent leur souveraineté et leur indépendance nationales. Cette réponse est négative. Il ne suffit pas de libérer l'individu, si l'on refuse au peuple sa liberté. Accorder aux Africains la liberté en leur imposant le loyalisme envers un Etat étranger, une égalité que limitent des lois étrangères, et une fraternité basée sur un patriotisme étranger — non, cela ne suffit pas. C'est continuer de dénier à l'Africain le droit d'exprimer les aspirations les plus hautes, c'est l'empêcher de ne faire qu'un avec ses propres compatriotes et de constituer avec eux une nation.

57. Les déclarations qu'a faites M. Kwame Nkrumah, premier ministre du Ghana, au cours des cérémonies d'indépendance qui ont eu lieu récemment, montrent qu'il est parfaitement conscient de ces vérités. Son peuple a conquis cette liberté pleine et entière dont je viens de parler, cette liberté de la nation aussi bien que de l'individu; mais il demeure profondément conscient du fait que la lutte doit se poursuivre pour les millions d'Africains auxquels le Ghana et d'autres nations avant lui montrent la voie.

58. Je reconnais la politique réaliste du Gouvernement du Royaume-Uni qui a su coopérer au maximum avec les chefs élus de la Côte-de-l'Or pour les aider à réaliser au plus vite leurs aspirations. C'est là un exemple qui mérite d'être universellement imité et j'espère que les faits me donneront raison.

59. Je n'ai pas besoin d'insister plus longuement sur l'importance — que nous comprenons tous — du très grand événement qu'est la création de l'Etat de Ghana qui va être invité aujourd'hui par l'Assemblée générale à prendre place dans la communauté internationale. Mais je ne veux pas laisser passer ce moment historique sans évoquer les liens étroits qui unissent déjà le peuple du Ghana à l'Organisation des Nations Unies.

60. Au cours des 10 dernières années, nous nous sommes occupés du Ghana qui n'était encore que la Côte-de-l'Or comme d'un territoire non autonome, au titre de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Nous avons examiné les données qui relataient ses progrès dans le domaine économique. Nous nous sommes penchés sur ses problèmes sociaux et leurs divers aspects, nous avons suivi la lutte qu'il a menée contre l'analphabétisme et le manque de techniciens. C'est avec un intérêt croissant qu'à la lumière de ces renseignements, nous avons suivi ses progrès dans les domaines dits non politiques, et nous avons fini par voir en lui un guide pour de nombreux pays d'Afrique. Et pendant tout ce temps, dans le cadre de l'Article 73, e, de la Charte, nous avons pensé au rôle vital qu'il pouvait jouer à l'avant-garde de l'émancipation politique de l'Afrique.

61. Mais s'il nous était interdit — ce qui est contestable — d'avoir ces pensées politiques ou de les exprimer dans des discours ou des projets de résolution à propos de la Côte-de-l'Or proprement dite, du moins nous étions autorisés à le faire, dans le cadre du régime de tutelle, pour cette partie du Ghana qui jusqu'au 5 mars à minuit s'est appelée le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique. Que cela fût un bien ou un mal, le Togo était administré en tant que partie intégrante de la Côte-de-l'Or et, parce qu'il s'y trouvait complètement intégré, il a été pour nous le meilleur poste d'observation d'où l'on pouvait suivre, pour ainsi dire en voisin, ce qui se passait dans la Côte-de-l'Or.

62. Si nous étions heureux d'avoir ce poste d'observation en Côte-de-l'Or, certains d'entre nous ne l'étaient pas des circonstances à la suite desquelles il avait été établi. Nous pensions que l'intégration du Togo sous administration britannique à la Côte-de-l'Or était beaucoup trop complète pour permettre aux aspirations du Territoire sous tutelle de se manifester et qu'elle privait le Territoire des possibilités nécessaires au cas où il aurait désiré s'ériger en Etat souverain en union avec le Togo sous administration française. Mais, à l'intérieur de ces limites, le peuple togolais lui-même a résolu la question, qui a décidé à la majorité du plébiscite de mai 1956, le premier plébiscite contrôlé par l'Organisation des Nations Unies, qu'il désirait s'unir — du moins au début — à la population d'une Côte-de-l'Or indépendante.

63. Le Togo sous administration britannique est devenu pleinement indépendant en tant que partie du Ghana indépendant pour deux raisons excellentes qui donnent satisfaction aux aspirations africaines dont j'ai parlé précédemment: en premier lieu ces populations ne forment qu'un seul et même peuple; ensuite, cette association est fondée sur le droit des peuples

à disposer d'eux-mêmes non seulement en principe, mais aussi en pratique, par un plébiscite contrôlé à chaque stage, depuis la rédaction des questions soumises aux électeurs jusqu'au dépouillement du scrutin par l'Organisation des Nations Unies elle-même. Nous sommes fiers — et je pense que tous les Membres partagent mon sentiment — que, pour la première fois, un Territoire sous tutelle atteigne l'objectif de l'indépendance.

64. Mais l'histoire du Togo n'est pas encore terminée. Elle ne saurait l'être avant que tous les peuples du Togo qui sont encore soumis, dans la grande majorité, au régime de tutelle aient pu, dans ce même esprit de liberté, de compréhension et d'indépendance, choisir librement leur destin. Le Togo, pour l'Afrique et l'Organisation des Nations Unies, représente une tâche inachevée. Nous sommes convaincus que le nouvel Etat de Ghana contribuera puissamment à la solution de ce problème, de même qu'il nous aidera à résoudre les autres problèmes de l'Afrique et du monde grâce à son expérience et à l'esprit qui l'anime.

65. M. DE MARCHENA (République Dominicaine) [*traduit de l'espagnol*]: Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné la parole; je parlerai en ma qualité de Président de la Quatrième Commission pour la onzième session de l'Assemblée générale et mon intervention sera brève.

66. L'admission du nouvel Etat de Ghana, apparu sur la scène internationale il y a quelques heures, arborant son emblème national, disposé à remplir toutes les obligations que la communauté universelle des nations exige de ses membres, est un événement que nous ne pouvons laisser passer sous silence. C'est un événement solennel, d'une portée historique et d'une grande importance pour l'Organisation des Nations Unies qui est intervenue pour reconnaître cet Etat africain, riche de sa tradition et sa culture millénaires, et qui a eu à examiner il y a quelques semaines la cessation de l'Accord de tutelle qui s'appliquait depuis 1946 à l'une des deux régions qui constituent aujourd'hui le nouvel Etat.

67. Le principe de l'universalité continue à porter ses fruits; mais il y a dans le cas présent un nouveau facteur, concret et intéressant: constitué en grande partie de l'ancienne Côte-de-l'Or sur laquelle flottait le drapeau du Royaume-Uni et pour une autre partie de l'ancien Togo sous administration britannique où les drapeaux des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et du Royaume-Uni symbolisaient tous deux le même désir de mener la population vers l'autonomie et l'indépendance, le Ghana vient enrichir l'Organisation des Nations Unies d'un nouvel élément africain et offrir une nouvelle contribution à l'organisation de la société universelle.

68. Des hommes, luttant avec persévérance pour le même idéal, ont accompli ce haut fait de réaliser l'indépendance et la création du nouvel Etat. Le mérite en revient au Royaume-Uni, qui, en toute justice, sans précipitation, sans modifier le concept de la formation ou de la structure de l'Etat, a préparé la nouvelle collectivité indépendante à franchir cette étape.

69. Rendons hommage au Premier Ministre du Ghana, M. Nkrumah, et à ses collaborateurs, champions obstinés d'un idéal devenu aujourd'hui réalité, qui méritent les félicitations que les pays de tous les continents leur adressent à l'occasion de la naissance de la nouvelle nation.

70. Qu'il me soit permis d'exprimer, en souhaitant la bienvenue au nouvel Etat Membre, la satisfaction particulière éprouvée par la délégation de la République Dominicaine que je préside, à la pensée que le Ghana a reçu sa première impulsion de l'Organisation des Nations Unies et que la Quatrième Commission, sous ma présidence, après avoir étudié les dispositions constitutionnelles, a largement contribué à son accession à l'indépendance en acceptant qu'il soit mis fin à l'Accord de tutelle, lorsque les habitants du Togo sous administration britannique ont manifesté le désir d'intégrer leur territoire à la Côte-de-l'Or pour former le nouvel Etat.

71. Nos félicitations vont également au Royaume-Uni, puisque le Ghana apporte une ère nouvelle au Commonwealth britannique, en donnant ainsi la preuve de sa fidélité et de sa gratitude envers le pays qui a guidé ses pas; félicitons de même l'Organisation des Nations Unies qui, au milieu des difficultés de la situation actuelle, a su reconnaître la nouvelle nation et l'accueillir en son sein, avec sa jeune et dynamique personnalité.

72. M. TSIANG (Chine) [traduit de l'anglais]: Hier, au Conseil de sécurité, ma délégation a eu le plaisir de voter pour l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ma délégation aura également le plaisir de le faire aujourd'hui. Notre vote sur ce point exprime avant tout l'amitié que le peuple et le Gouvernement de la Chine ressentent pour le peuple et le Gouvernement du Ghana. Nous adressons à cette nouvelle nation indépendante nos vœux de prospérité et de progrès.

73. Il y a quelques instants, M. Asha, président du Conseil de tutelle, a exprimé une idée extrêmement importante. Mon pays a été à l'avant-garde de la lutte contre le colonialisme. De ce point de vue, notre vote exprime la reconnaissance que nous éprouvons à l'égard du Gouvernement du Royaume-Uni pour l'excellent travail qu'il a accompli dans la Côte-de-l'Or et au Togo sous administration britannique, ces deux pays qui se sont réunis pour former le Ghana indépendant.

74. Le Togo sous administration britannique était un territoire sous tutelle. Il est clair que le Royaume-Uni s'est fidèlement acquitté du rôle de tuteur que lui avait confié l'Organisation des Nations Unies. L'indépendance du Ghana et son admission comme Membre de notre organisation viennent justifier à la fois la solidité du système international de tutelle et la bonne foi du Gouvernement du Royaume-Uni.

75. La Côte-de-l'Or était une colonie. Je n'ignore pas que le colonialisme n'a pas eu bonne réputation. Nous ne pouvons pourtant pas ne pas reconnaître que le Royaume-Uni a vraiment respecté dans son administration de la Côte-de-l'Or les principes et l'esprit de la Charte.

76. L'évolution suivie par le Ghana nous oblige tous à réfléchir et à nous garder de condamner hâtivement toutes les administrations coloniales sans distinction. Cette évolution permet, à certains d'entre nous au moins, de croire qu'une administration coloniale peut être à la fois constructive et bienfaisante. De ce point de vue, l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies revêt une signification accrue.

77. M. URQUIA (Salvador) [traduit de l'espagnol]: C'est un grand honneur pour moi, en ma qualité de représentant du Salvador et en même temps au nom des autres républiques d'Amérique latine, que d'expri-

mer la satisfaction sincère que ressentent les peuples et les gouvernements de nos pays à l'occasion de la création récente de l'Etat indépendant de Ghana et de son admission à l'Organisation des Nations Unies, qui sera sans nul doute approuvée à l'unanimité dans quelques instants.

78. Ces deux événements viennent couronner les efforts persévérants des peuples qui constituent la nouvelle nation, ainsi que du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et de l'Organisation des Nations Unies elle-même, puisque le Territoire du Togo sous administration britannique a été placé pendant plusieurs années sous le régime de tutelle de notre organisation et que le territoire de la Côte-de-l'Or a également été administré sous la surveillance de l'Organisation des Nations Unies, en application des dispositions du Chapitre XI de la Charte. Ces deux territoires se sont réunis pour former le nouvel Etat qui va devenir Membre de notre organisation.

79. L'Organisation des Nations Unies peut être fière de voir se constituer en Etats indépendants les territoires et les peuples au sujet desquels elles ont assumé, lorsqu'elles ont signé la Charte à San-Francisco, des responsabilités quant à leur administration et à leur préparation à la liberté politique.

80. Qu'il me soit permis de féliciter avec enthousiasme, au nom des 20 républiques d'Amérique latine, non seulement le Gouvernement et le peuple du Ghana, mais encore tous les pays qui font partie du groupe afro-asiatique, le Gouvernement de Sa Majesté la reine Elisabeth, les membres du Commonwealth des nations britanniques auxquels le nouvel Etat est venu se joindre et tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont contribué à l'apparition du Ghana sur la scène internationale.

81. Qu'il me soit également permis de présenter mes souhaits de bienvenue les plus cordiaux au représentant du Ghana, qui va sans nul doute être accueilli aujourd'hui, au milieu des applaudissements, dans la famille diplomatique de notre organisation.

82. M. GEORGES-PICOT (France): La délégation française appuiera, par son vote, le projet de résolution présenté par l'Australie, le Canada, Ceylan, l'Inde, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan et le Royaume-Uni, projet qui tend à l'admission du nouvel Etat de Ghana au sein de l'Organisation des Nations Unies.

83. Comme je l'ai dit hier devant le Conseil de sécurité, il semble que toutes les difficultés de procédure venant de la présentation de cette candidature, formulée avant-hier seulement, aient été levées avec une exceptionnelle rapidité. Le fait que la onzième session de l'Assemblée générale approche sans doute de la fin de ses travaux justifie ce tour de force.

84. Aussi bien, le fait que le nouvel Etat accède à la qualité de membre du Commonwealth des nations, la caution que lui apportent les signataires du projet de résolution et les déclarations de son premier ministre, M. Nkrumah, aux fêtes d'inauguration sont aux vœux de la délégation française des gages d'une grande valeur.

85. Nous sommes en conséquence prêts à reconnaître que l'Etat de Ghana remplit les conditions de l'Article 4 de la Charte et à admettre que la déclaration contenue dans le télégramme du Premier Ministre du Ghana [A/3566] est provisoirement suffisante pour que l'Assemblée puisse se prononcer, comme le Conseil de sécurité l'a fait hier.

86. La délégation française forme des vœux pour l'avenir du nouvel Etat. Elle s'associe, en tant que

vice-présidente de l'Assemblée, aux autres délégations qui souhaiteront la bienvenue à M. Anthony lorsqu'il viendra prendre place parmi nous comme représentant du nouvel Etat Membre.

87. M. VITETTI (Italie) [*traduit de l'anglais*] : Au nom des représentants des pays d'Europe, j'apporte un appui sans réserve au projet de résolution, présenté par les membres du Commonwealth, qui recommande d'admettre le Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

88. Nous avons plusieurs raisons de nous féliciter particulièrement de cet événement. Le Ghana est un nouvel Etat qui, le jour même de sa naissance, a demandé à être admis comme Membre de notre organisation, et s'est déclaré prêt à assumer toutes les responsabilités qui découlent de cette admission. Pour nous, cela signifie que l'ensemble de règles d'une haute élévation morale que renferme notre charte devient chaque jour davantage un idéal de conduite pour tous les peuples, à tel point qu'aujourd'hui il ne se trouve plus une seule nation qui veuille ne pas en tenir compte. Cela ne peut manquer de renforcer l'autorité de notre organisation et de lui donner dans les affaires mondiales un rôle encore plus grand.

89. Nous avons une autre raison de nous féliciter : le Ghana est un Etat africain, prêt à apporter sa contribution à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies et à la coopération mondiale. Peu de pays peuvent mieux apprécier l'importance d'une telle contribution que l'Italie qui, du fait de sa situation géographique, entretient depuis des siècles des relations étroites avec les peuples d'Afrique, et qui s'est vu confier par l'Organisation des Nations Unies la tâche passionnante d'amener l'un de ces peuples à l'indépendance.

90. Enfin, l'Organisation des Nations Unies a une raison particulière de se féliciter de l'événement d'aujourd'hui : c'est que le Ghana comprend l'ancien Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique, qui devient ainsi le premier Territoire sous tutelle à atteindre les objectifs du régime de tutelle. Cela prouve que ce régime est essentiellement bon, et permet de présager très favorablement du rôle qu'il pourra jouer dans l'avenir.

91. Pour conclure ces observations, ma délégation tient à féliciter sincèrement le peuple et le Gouvernement du Ghana, ainsi que l'administration britannique, de la grande œuvre qu'ils ont accomplie. En accueillant le Ghana parmi nous, elle forme les vœux les plus sincères pour son peuple et envisage avec plaisir de collaborer de la manière la plus amicale et la plus fructueuse avec ce nouvel Etat, à l'Organisation des Nations Unies comme ailleurs.

92. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*] : La délégation de l'URSS félicite chaleureusement le peuple du nouvel Etat africain, le Ghana, à l'occasion de son accession à l'indépendance nationale.

93. La création d'un nouvel Etat sur le continent africain ne peut que recueillir l'approbation chaleureuse de tous les peuples amis de la liberté, qui observent avec une profonde sympathie les progrès incessants du mouvement de libération nationale des peuples africains. Le Ghana est le quatrième Etat d'Afrique admis à l'Organisation des Nations Unies depuis deux ans.

94. A notre époque, des forces irrésistibles agissent dans le monde, elles ébranlent un régime colonial qui a fait son temps, elles stimulent les peuples d'Asie

et d'Afrique dans leur lutte pour l'indépendance et la création d'Etats autonomes.

95. La délégation de l'URSS espère sincèrement que le jour est proche où les peuples encore soumis à la domination coloniale pourront secouer les chaînes du système colonial de l'impérialisme et accéder à l'indépendance nationale.

96. La participation du Ghana aux travaux de l'Organisation des Nations Unies aidera sans nul doute le nouvel Etat à résoudre un grand nombre des problèmes qui se posent à lui, et contribuera au développement de ses relations internationales fondées sur l'égalité des droits et sur le respect de l'indépendance et de la souveraineté nationales. Nous sommes persuadés en outre que l'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies rehaussera l'autorité de l'Organisation et lui facilitera la réalisation de ses idéaux et de ses principes.

97. C'est pourquoi la délégation de l'URSS a voté, au Conseil de sécurité, en faveur de l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle fera de même à l'Assemblée.

98. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis voteront à l'Assemblée générale en faveur de l'admission du Ghana, comme ils l'ont fait au Conseil de sécurité. Ils seront très heureux de voir des relations amicales s'établir à l'Organisation des Nations Unies avec les représentants du Ghana.

99. Les Etats-Unis voient dans le Ghana un pays épris de paix, qui accepte les obligations de la Charte, est capable de les remplir et disposé à le faire. Nous sommes heureux de constater que le Conseil de sécurité a été unanimement de cet avis. Le vote d'aujourd'hui, j'en suis sûr, confirmera d'une façon éclatante le jugement du Conseil de sécurité.

100. Hier, au Conseil de sécurité, j'ai eu plaisir à rendre hommage à la sage politique du Royaume-Uni dont les résultats ont produit l'indépendance du Ghana et les relations amicales qui lient aujourd'hui le Royaume-Uni et le Ghana. Qu'il me soit permis de saluer encore une fois cet exemple de politique intelligente du Gouvernement britannique.

101. L'indépendance du Ghana revêt pour les Américains une signification particulière. Les ancêtres d'un grand nombre de nos compatriotes sont originaires du Ghana. Beaucoup d'Américains, dont j'étais, ont séjourné à Accra pendant la guerre. Le Premier Ministre du Ghana, M. Nkrumah, a fait ses études aux Etats-Unis. Le Vice-Président des Etats-Unis, M. Nixon, a conduit une délégation de personnalités de notre pays, à l'occasion des cérémonies célébrant l'indépendance du Ghana.

102. Le Ghana entre dans l'Organisation des Nations Unies à une heure capitale de l'histoire de l'Organisation. Les responsabilités qu'assume le nouvel Etat, du fait de son appartenance à l'Organisation, sont grandes, mais elles sont contrebalancées par les facilités qui s'offrent aux Membres de notre organisation de faire des efforts constructifs pour empêcher la guerre, harmoniser les relations internationales et collaborer à la solution des problèmes économiques, sociaux, culturels et humanitaires. Ma délégation se réjouit à la perspective de collaborer pleinement à cette tâche avec l'Etat de Ghana.

103. Elle adresse au peuple et au Gouvernement du Ghana, ainsi qu'à ses associés du Commonwealth, ses félicitations sincères et ses vœux les meilleurs.

104. M. ESKELUND (Danemark) [*traduit de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, au nom des délégations de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à un nouveau membre de cette famille des nations, à cette terre africaine qui renaît, cette terre aux grandes traditions qu'est l'Etat indépendant de Ghana.

105. A la dixième session de l'Assemblée générale, j'ai représenté mon pays au sein de la Quatrième Commission lors de son examen du problème du Togo sous administration britannique. J'ai eu le plaisir, à cette époque, d'entendre à plusieurs reprises un représentant de la Côte-de-l'Or, et j'ai gardé un souvenir très vif de la grande sagesse politique et de l'esprit très constructif qui animaient ses discours.

106. Mon pays, comme les autres pays nordiques, a toujours été fortement attaché au principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Pour cette raison, nous nous réjouissons particulièrement à l'idée qu'un autre pays du continent africain, arrivé à une complète indépendance, va être maintenant admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

107. A cet égard, qu'il me soit permis d'adresser au Royaume-Uni mes félicitations chaleureuses pour ce dernier résultat d'une politique de prévoyance et de sagesse à l'égard des peuples jusqu'ici non autonomes, politique dont les réalisations importantes et nombreuses ont déjà été profitables pour le Commonwealth britannique et pour le monde entier.

108. Pour conclure, je me contenterai de rappeler les anciennes relations qui lient mon pays, le Danemark, à ce pays qui, depuis le 6 mars, s'appelle l'Etat de Ghana. Un château qui porte le vieux nom danois de Christiansborg, et qui était, il y a environ 200 ans, le centre d'une petite colonie danoise établie sur la Côte-de-l'Or, rappelle, de façon pittoresque et magnifique, ces jours anciens.

109. M. ALEMAYEHOU (Ethiopie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation appuie sans réserve le projet de résolution des sept puissances pour l'admission du Ghana comme Membre de l'Organisation des Nations Unies. Aucun pays ne peut être plus heureux que l'Ethiopie de voir le Ghana, nation africaine sœur, devenir indépendant et siéger parmi tous les Etats souverains du monde au sein de notre grande organisation.

110. Le grand empire du Ghana était un Etat antique, puissant et hautement civilisé jusqu'au jour où des envahisseurs étrangers l'ont conquis et dévasté, aux environs du XIème siècle. Même aux heures les plus sombres de son histoire, le peuple du Ghana n'a jamais perdu courage. Il a longtemps combattu pour conserver son indépendance, jusqu'au moment où il a connu le destin qui a été plus tard le destin commun des peuples d'Afrique. Aujourd'hui, la renaissance du Ghana en tant qu'Etat indépendant constitue, pour les peuples africains encore dominés par les puissances coloniales, un flambeau qui leur montre le chemin d'une liberté qu'ils avaient perdue, et qui indique aux puissances coloniales comment il convient de s'engager sur la voie de la collaboration avec ces pays. Il dépendra de la sagesse et de l'intelligence politique de leurs dirigeants que les puissances coloniales aperçoivent cette voie nouvelle avant qu'il ne soit trop tard.

111. Ma délégation est persuadée que l'Etat de Ghana qui vient de renaître apportera une vigueur et une vitalité nouvelles à notre organisation et con-

tribuera ainsi hautement à renforcer et à enrichir notre organisation.

112. Je saisis cette occasion pour féliciter le peuple du Ghana en cette heure historique de sa vie nationale et pour rendre hommage, au nom de mon gouvernement au Gouvernement britannique, dont la politique sage et prévoyante a conduit le Ghana au statut d'Etat souverain pleinement indépendant. Ma délégation félicite également l'Organisation des Nations Unies pour le rôle très important qu'elle a joué dans l'accession à l'indépendance du Togo sous administration britannique, dans le cadre du Ghana libre et indépendant.

113. M. EBAN (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Le Gouvernement et le peuple d'Israël sont très heureux des relations d'amitié qu'ils entretiennent avec de nombreux pays du continent africain. Nos représentants ont participé avec joie à la récente proclamation d'indépendance du Ghana et aux cérémonies qui l'ont accompagnée.

114. Une fois encore, les circonstances nous rappellent le rapide courant qui porte vers les devoirs et les responsabilités d'Etats souverains de nouvelles entités politiques et culturelles. Cette rapide extension de la communauté internationale sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies a été l'un des événements les plus marquants de l'histoire internationale des 10 dernières années. C'est pourquoi nous sommes fiers d'ajouter la voix d'Israël à celles qui se sont fait entendre aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue à un nouvel Etat dans la famille des nations.

115. M. KING (Libéria) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation est vivement émue et profondément touchée de saluer la naissance d'un nouvel Etat africain. Ce sentiment est d'autant plus puissant que nous pouvons comprendre combien plus sûre était la route que le peuple de cette nouvelle nation a dû suivre pour arriver à l'indépendance à laquelle il aspirait. C'est là un événement des plus remarquables, si l'on considère que le Ghana a atteint son objectif sans avoir recours à la violence, mais grâce à une coopération mutuelle.

116. A une époque de rapide progrès scientifique et technique, il devient de plus en plus souhaitable de donner au caractère universel de notre organisation son plein effet. Puisque la chaîne n'est pas plus forte que le plus faible de ses maillons, il faut la contribution des grandes et des petites nations, des pays développés et de ceux qui le sont moins, pour assurer la paix et la sécurité universelles, auxquelles les peuples du monde aspirent si ardemment.

117. L'évolution remarquable de l'Etat de Ghana alors qu'il était un territoire non autonome est un exemple unique de ce que peuvent faire la coopération mutuelle et la bonne volonté parmi les peuples. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les résultats obtenus par notre organisation au cours des 11 dernières années pour comprendre l'intérêt qu'il y a à mettre nos efforts en commun et à travailler ensemble pour faire de ce monde un meilleur endroit pour y vivre. Comme le peuple du Ghana le sait fort bien, mon pays a toujours accueilli les hommes et les femmes du Ghana qui ont travaillé avec nous sur un pied d'égalité dans nos entreprises commerciales et au sein de nos institutions sociales, religieuses et nationales.

118. Au peuple du Ghana, donc, et à ses chefs éclairés et vaillants, le Libéria à son tour tend la main de l'amitié, avec l'espoir que l'avenir verra nos deux peuples encore plus unis par des liens de compréhension et de bonne volonté. La sagesse politique du Ghana et

de ses chefs et la façon dont ils sont parvenus à l'indépendance laissent bien augurer de la contribution qu'ils pourront apporter à nos efforts pour assurer la paix et la prospérité et les conserver au monde par le moyen des divers organes de l'Organisation des Nations Unies. Le Ghana aidera certainement les autres Etats africains à faire connaître l'Afrique comme elle doit l'être, et à faire entendre la voix du continent africain.

119. Ma délégation votera avec fierté et enthousiasme pour l'admission du Ghana comme Membre titulaire de l'Organisation des Nations Unies.

120. M. JOJA (Roumanie) : Au nom de la délégation roumaine, je voudrais m'associer aux souhaits de bienvenue adressés au Ghana, le nouvel Etat africain qui devient Membre de l'Organisation des Nations Unies. L'accession à l'indépendance du Ghana, le 6 mars, a été accueillie par le peuple roumain avec un vif sentiment de satisfaction et de sympathie. Nous avons salué, à l'occasion de cet événement, les progrès significatifs de la lutte anticolonialiste, et les efforts des peuples d'Afrique en vue de réaliser leur indépendance nationale et leur souveraineté.

121. Le peuple du Ghana s'est acquis l'admiration générale par sa lutte héroïque pour la noble cause de la liberté nationale. Le Gouvernement roumain a souligné son intérêt pour l'établissement de relations amicales entre nos pays en désignant une délégation gouvernementale pour participer aux fêtes d'Accra.

122. En votant pour l'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies, nous soulignons notre conviction que le nouvel Etat saura accomplir pleinement ses tâches et que sa présence ici apportera une contribution efficace aux travaux de cette organisation.

123. Ghana : ce nom évoque une florissante civilisation médiévale d'Afrique dont parle la tradition. En effet, comme l'écrit un historien anglais connu, Ward, dans son *Short History of the Gold Coast*¹, la civilisation du Ghana et d'autres empires du Soudan était une civilisation plus avancée que celle qui existait en Europe à la même époque, qui a érigé des bâtiments splendides, a créé des codes de lois, a produit des poèmes et des contes, des livres d'agriculture, de médecine et de science, écrit surtout en arabe, et qui a eu de nombreuses universités. L'Etat de Ghana pourra puiser, dans ces riches souvenirs historiques ainsi que dans l'édifiante expérience récente de sa lutte, l'essor de son développement futur.

124. Je suis particulièrement heureux de pouvoir exprimer, à cette occasion, aux représentants du Ghana, nos félicitations ainsi que nos vœux les plus sincères pour le renforcement de l'indépendance et la prospérité de leur pays.

125. M. FAWZI (Egypte) [*traduit de l'anglais*] : Qu'il me soit permis, au nom de l'Egypte, de me joindre à ceux qui ont souhaité la bienvenue parmi nous à la nation sœur africaine, l'Etat de Ghana, dont l'accession à la pleine souveraineté et à l'indépendance symbolise l'esprit de notre époque et réchauffe le cœur de tous ceux qui, ayant foi en la dignité grandissante de tous les peuples de la terre, en leur droit inné et naturel à la liberté, sont également prêts à les défendre. L'indépendance du Ghana marque encore une nouvelle étape — une étape dont nous devons nous féliciter — dans un mouvement qui contraste d'une façon nette et encourageante avec l'ancien système de domination et d'exploitation que nous voyons rapidement disparaître. Ce

mouvement est notamment en contraste frappant avec le partage de l'Afrique entre les grandes puissances qui a marqué le XIX^{ème} siècle. Il est également l'expression d'un esprit de prévoyance et de sagesse qui, dans le monde actuel, montre la voie à suivre pour parvenir à la liberté, à la camaraderie et à la collaboration entre les peuples, par opposition à l'autre voie, qui a été celle de la domination et de l'exploitation. Le monde devient de plus en plus vite conscient du fait que l'exploitation ne donne que des profits misérables, alors qu'au contraire la baguette magique de la liberté est capable de produire des miracles. Le travail en commun, le travail d'équipe entre les peuples libres, avec l'aide de sa nouvelle alliée, la science moderne, et de son nouveau flambeau, la Charte des Nations Unies, peut faire de ce monde un endroit où il sera vraiment possible de vivre heureux. Gardons cet espoir et travaillons à sa réalisation.

126. Aujourd'hui, en admettant le Ghana, l'Organisation des Nations Unies devient plus riche et plus heureuse et a ainsi des raisons d'être fière de ses réalisations et de l'élargissement de son horizon sur le monde, ses problèmes et son avenir. Nous sommes certains que le Ghana apportera une importante contribution à nos travaux, et c'est à l'unanimité, nous l'espérons, que nous allons décider et applaudir l'admission du Ghana dans notre organisation.

127. M. MUSTAFA MEDAIN (Soudan) [*traduit de l'anglais*] : Au moment où ma délégation prend la parole pour expliquer la joie et la fierté qu'elle éprouve à l'occasion de l'admission parmi nous d'un nouveau pays comme le Ghana, nous sommes certains que le Gouvernement et le peuple du Ghana savent déjà quelle grande joie et quelle profonde satisfaction nous éprouvons en cette heureuse occasion. Les relations cordiales et amicales que nous entretenons avec une nation africaine sœur, les liens naturels et impérissables qui nous unissent à la Côte-de-l'Or — aujourd'hui le fier Etat libre de Ghana — suffisent à indiquer pourquoi nous nous félicitons de l'admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies du Ghana libre et indépendant. Ces relations cordiales sont suffisantes par elles-mêmes pour déterminer notre attitude.

128. Nous pouvons même dire que notre fierté et notre plaisir sont plus grands que ceux de beaucoup d'autres. L'admission de l'Etat libre de Ghana montré à nouveau que l'Afrique se dirige à pas de géant vers la liberté et l'indépendance nationale; c'est en outre une nouvelle invitation à tous les peuples coloniaux d'Afrique à lutter pour leur indépendance. N'aurait-elle que ces raisons, parmi tant d'autres, ma délégation est fière de voter pour l'admission du Ghana dans notre organisation. Par notre vote en faveur de l'admission d'une nation sœur, nous invitons les nations d'Afrique à collaborer avec nous et avec d'autres pays à la cause légitime et honorable de la libération de tous les peuples d'Afrique du joug du colonialisme. C'est avec orgueil que nous voyons entrer ici le nouveau Ghana ressuscité. Ma délégation votera pour son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, car elle sait que cette admission ne pourra que servir la cause de la paix et de la justice que nous souhaitons tous voir s'établir sur la terre entière.

129. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous allons maintenant mettre aux voix le projet de résolution présenté par l'Australie, le Canada, Ceylan, l'Inde, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord [A/3569].

¹ W. E. F. Ward, *Short History of the Gold Coast* (Londres, Allen et Unwin, 1952).

130. Le vote par appel nominal est demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Luxembourg dont le Président a tiré le nom au sort.

Votent pour: Luxembourg, Mexique, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège, Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Egypte, Salvador, Ethiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Laos, Liban, Libéria, Libye.

Votent contre: Néant.

Par 76 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté.

131. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Avant de donner la parole au prochain orateur, je signale que le représentant du Maroc désire voir figurer le vote de son pays parmi les votes affirmatifs dans l'appel nominal auquel nous venons de procéder au sujet de l'admission du Ghana.

132. Je suis heureux d'annoncer que l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité d'admettre le Ghana comme Membre de l'Organisation.

Le représentant du Ghana est accompagné à sa place, dans la salle de l'Assemblée générale.

133. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): C'est pour moi un honneur et un très grand plaisir que de souhaiter la bienvenue au représentant de notre quatre-vingt-unième Membre, l'Etat indépendant et souverain de Ghana, qui a célébré, le 6 mars 1957, son accession à l'indépendance.

134. L'indépendance nationale du Ghana présente un intérêt tout particulier pour l'Organisation des Nations Unies, car c'est une preuve concrète de l'heureuse application des Chapitres XI et XII de la Charte, obtenue grâce à une franche collaboration entre tous les pays intéressés, qu'il convient donc de féliciter chaleureusement; ils ont vraiment agi dans l'esprit de notre organisation.

135. Je ne doute pas que l'expérience du Ghana ne doive être d'une grande valeur pour nous, en ce qui concerne non seulement l'évolution vers la liberté, mais aussi les problèmes généraux qui se posent dans le domaine de la paix et de la justice, des droits fondamentaux de l'homme et du progrès économique et social des peuples. C'est pourquoi j'envisage avec plaisir la fructueuse participation du représentant du Ghana aux travaux de l'Assemblée générale, et je forme, au nom des autres représentants et en mon nom personnel, les vœux les plus sincères pour lui, son pays et son peuple.

136. M. ANTHONY (Ghana) [*traduit de l'anglais*]: Je tiens à vous faire part, ainsi qu'aux représentants à l'Assemblée générale, du profond regret qu'éprouve mon gouvernement de n'avoir pu envoyer à l'Organisation des Nations Unies un représentant de haut rang pour prendre la parole en cet heureux jour; la célébration de l'indépendance à Accra a surchargé les lignes

aériennes entre l'Afrique occidentale et les Etats-Unis; ce fait, et le peu de temps dont il disposait, l'en ont empêché. Mais c'est pour moi un grand honneur que d'être appelé à représenter mon pays en cette circonstance exceptionnelle.

137. Hier, j'ai eu le bonheur d'entendre tous les membres du Conseil de sécurité appuyer l'un après l'autre la demande d'admission de mon pays. Aujourd'hui, c'est avec émotion que j'ai écouté les chaleureux discours de bienvenue et les hommages adressés à mon gouvernement. Je puis vous donner l'assurance que je transmettrai tous ces sentiments au Premier Ministre, aux chefs et au peuple du Ghana. Je suis certain d'exprimer l'opinion de mon gouvernement en disant que, dès qu'une occasion favorable se présentera, le Ghana adressera à l'Assemblée une réponse digne de l'accueil chaleureux qu'elle lui a fait quand, pour la première fois, il a pris place dans cette enceinte.

POINT 66 DE L'ORDRE DU JOUR

Question examinée par l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire d'urgence, du 1er au 10 novembre 1956 (*suite*)

138. Le SECRETAIRE GENERAL (*traduit de l'anglais*): L'Assemblée générale est saisi d'un rapport sur le retrait d'Israël [A/3568]. Je voudrais compléter ce rapport par les derniers renseignements reçus.

139. Les dernières troupes d'Israël ont évacué le camp de Rafah à 16 h. 45 GMT, hier 7 mars. Depuis ce moment, il n'y a plus de troupes israéliennes dans la bande de Gaza.

140. Les troupes de la Force d'urgence des Nations Unies sont entrées à Charm-el-Cheikh à 16 heures GMT, aujourd'hui 8 mars. Le retrait d'Israël par mer s'effectue conformément au plan établi. Il n'y a plus maintenant de forces israéliennes à Charm el-Cheikh, ni dans l'île de Tiran. Cependant, un certain nombre de véhicules israéliens hors d'état, avec un petit groupe de mécaniciens et de personnel de chargement, resteront à Charm el-Cheikh jusqu'au moment où ils pourront être évacués par mer, le 12 mars.

141. Ayant pris la parole pour donner ces renseignements qui complètent mon rapport sur le retrait d'Israël, je voudrais demander l'autorisation du Président, afin de donner quelques précisions sur une autre question mentionnée dans le rapport et que je crois devoir souligner particulièrement pour des raisons dont les membres de l'Assemblée, je l'espère, comprendront toute la valeur.

142. Dans le rapport, j'ai parlé du rôle important que jouera l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) pour aider la Force d'urgence dans sa tâche immédiate au cours de la phase actuelle de sa mission. Au cours des quelques dernières années, l'Office a été chargé par l'Assemblée générale de venir en aide aux réfugiés de Palestine dans quatre régions différentes. A Gaza, les réfugiés sont au nombre d'environ 220.000, soit à peu près les deux tiers de la population totale. L'Office les a nourris, a logé les sans-abri et, en collaboration avec les services civils, a assuré ou payé les services médicaux et sociaux. Sur le reste de la population, soit environ 100.000 personnes, environ 60 pour 100 ont eu besoin d'une assistance qui a été normalement fournie par l'administration civile. Au cours de cette période initiale, l'Office sera nécessairement appelé à étendre ses services pour assurer la distribution de rations aux non-réfugiés nécessiteux.

de Gaza. J'envisage une extension analogue de ses activités en ce qui concerne le fonctionnement des hôpitaux, des écoles et des services sociaux pour l'ensemble de la population.

143. Bien que cette extension de ses activités aille au-delà du mandat de l'Office, qui prévoit seulement des secours aux réfugiés de Palestine, le Directeur de l'Office, ainsi que l'indique le rapport, a accepté d'assumer ces tâches dans la limite des possibilités pratiques et dans le cadre des obligations actuelles de la Force d'urgence.

144. L'Assemblée est certainement d'accord avec moi pour estimer que l'Office joue en ce moment un rôle plus important que jamais. Sans la contribution de l'Office, la tâche de la Force d'urgence au cours de cette phase initiale aurait présenté des difficultés insurmontables. Sa position est considérablement renforcée par l'existence des stocks, des installations et du personnel entraîné dont l'Office dispose sur place.

145. Etant donné les circonstances que je viens de mentionner, je me crois autorisé à attirer l'attention de l'Assemblée sur le problème très grave et très urgent que posent les finances de l'Office. Son directeur a déjà souligné et expliqué cette situation dans son rapport annuel [A/3112], dans son rapport spécial [A/3112/Add.1] et dans les déclarations qu'il a faites devant la Commission politique spéciale². Je ne suis pas entré dans le détail des problèmes financiers qui se posent à ce stade de nos travaux, mais il ne devrait faire de doute pour personne, compte tenu de ce que j'ai dit et des explications données par le Directeur, qu'il est indispensable que des versements substantiels soient effectués immédiatement pour financer les activités de l'Office. Les membres de l'Assemblée comprendront certainement que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas envisager de réduire ailleurs les activités de l'Office en faveur des réfugiés de Palestine et de les continuer ou de les étendre à Gaza. Si les contributions prévues pour les budgets de l'Office étaient entièrement versées, on disposerait, au moins temporairement, de réserves de fonds dont le besoin s'impose avec urgence pour faire face aux charges accrues de l'Office à Gaza. Il est donc indispensable que les gouvernements des Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait, paient immédiatement les sommes qu'ils ont promises et qu'ils accroissent ces sommes et leurs versements dans toute la mesure de leurs possibilités.

146. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Aujourd'hui, à la suite du retrait d'Israël du territoire égyptien, la résolution 1124 (XI) du 2 février 1957 a reçu effet. Il y a lieu maintenant de mettre en œuvre la résolution 1125 (XI) qui tend à créer des conditions pacifiques après le retrait.

147. C'est là, dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, un événement dont la signification est profonde pour tous les peuples du monde, où qu'ils vivent, qui veulent être préservés du fléau de la guerre. C'est un événement qui fait honneur à Israël, nation qui a écouté la voix de l'opinion publique mondiale. C'est un événement qui fait honneur à ceux des Etats Membres, notamment l'Egypte, qui, par leur patience et leur modération, ont prouvé qu'ils avaient une foi inébranlable dans notre organisation. C'est un événement qui fait honneur à l'habileté, à la sagesse et au dévouement du Secrétaire général. C'est un événement qui prouve une nouvelle fois la valeur de l'Organisa-

tion des Nations Unies, organisation qui joue un rôle indispensable pour éloigner le monde de la guerre, comme elle l'a fait en l'occurrence.

148. Les Etats-Unis accueillent avec satisfaction le rapport du Secrétaire général et ils s'engagent à donner leur appui pour assurer que les résultats maintenant acquis serviront de base à l'édification d'un avenir libre de tout danger de conflit pour les peuples du Proche-Orient. Comme il ne pouvait manquer de le faire, le Secrétaire général insiste dans son rapport sur les buts constructifs de la résolution 1125 (XI) du 2 février. Cette résolution déclarait qu'après le retrait total d'Israël des régions de Charm el-Cheikh et de Gaza, il faudrait, pour assurer le respect scrupuleux de la Convention d'armistice entre l'Egypte et Israël [S/1264/Rev.1], placer des éléments de la Force d'urgence des Nations Unies le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre l'Egypte et Israël et mettre en œuvre d'autres mesures, comme le Secrétaire général l'a proposé dans son rapport du 24 janvier 1957 [A/3512], en vue de faciliter la réalisation de conditions propices au maintien de la paix dans la région.

149. L'aggravation continue de la situation le long de la ligne de démarcation de l'armistice, qui a abouti aux hostilités d'octobre 1956, a montré que la crainte de l'agression d'un côté de la ligne engendré la crainte de l'autre côté, crainte qui est source de dangers pour l'avenir. C'est pour écarter ces dangers que l'Assemblée a approuvé le déploiement de la Force d'urgence le long de la ligne de démarcation de l'armistice et dans la région du détroit de Tiran. C'est en pensant à ces dangers que j'ai fait observer [645^{ème} séance], le 28 janvier 1957, qu'il fallait déployer la Force d'urgence de telle manière que les forces armées des deux parties soient séparées, ainsi que le prévoit la Convention d'armistice.

150. Au moment où nous abordons cette nouvelle étape dans la mission de la Force d'urgence, les Etats-Unis adressent un appel à tous les pays intéressés pour leur demander de collaborer à la mise en application des mesures pratiques et judicieuses que le Secrétaire général a proposées dans ses rapports du 24 janvier, du 22 février [659^{ème} séance] et du 8 mars, et que l'Assemblée générale a demandées dans la résolution 1125 (XI) du 2 février. Les Etats-Unis, pour leur part, sont persuadés que le stationnement permanent de la Force d'urgence, conformément à la résolution précitée, est la solution qui permettra le mieux de dissiper les craintes des deux parties et de préparer ainsi le terrain de nouveaux progrès dans la voie de la paix et de la tranquillité de cette partie du monde.

151. En terminant, je me permets de dire que nous avons excellemment débuté. Nous avons soigné un malade au cours de plusieurs crises; laissons-le maintenant reprendre du poids et s'immuniser contre une rechute.

152. U PE KIN (Birmanie) [*traduit de l'anglais*] : La patience, dit-on parfois, porte en elle sa propre récompense. Aujourd'hui, cependant, il est des récompenses exceptionnelles pour tous ceux qui ont pris patience depuis la fin d'octobre 1956, quand l'Organisation des Nations Unies a dû faire face au problème découlant de l'agression dans le Moyen-Orient. Après quatre mois vécus dans l'inquiétude par le monde entier, nous avons pu faire en sorte que les forces armées se retirent de positions conquises à la suite d'actions dont l'Assemblée a déclaré qu'elles violaient

² Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Commission politique spéciale, 23^{ème} et 35^{ème} séances.

la Charte des Nations Unies. Nous ne pouvons pas dire que le *statu quo ante* soit rétabli. Lorsqu'il y a eu des effusions de sang, des destructions et des pertes de biens, il n'est pas possible de rétablir la situation telle qu'elle était auparavant. Nous pouvons dire cependant que l'Organisation des Nations Unies a créé une situation nouvelle: premièrement, l'agression a été arrêtée; deuxièmement, la Force d'urgence des Nations Unies a été créée et elle se trouve sur les lieux; troisièmement, les zones qui ont été le théâtre de troubles graves se trouvent, du moins pour le moment, sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies; quatrièmement, il est fort possible que le différend au sujet du droit de passage inoffensif soit réglé par un tribunal international.

153. Ce ne sont pas là de minces résultats. Malgré une activité diplomatique intense et au plus haut niveau, telle qu'on en voit rarement en ce milieu du XX^{ème} siècle, nous avons reçu l'assurance qu'il n'y avait pas eu de "conditions", ni de "protocoles secrets", ni de "marchés", pour obtenir cette solution de nos difficultés.

154. Israël, malgré ses tergiversations, malgré des difficultés parfois réelles et parfois imaginaires, a enfin accepté de suivre la décision de cette assemblée et de retirer ses forces derrière les lignes de démarcation de la Convention d'armistice de 1949. Israël ne pouvait faire moins. S'il désire conserver l'estime et le respect qui sont dus à toute nation souveraine et comme Membre de l'Organisation des Nations Unies, Israël doit s'incliner devant l'opinion publique mondiale qui s'est exprimée à une écrasante majorité et à maintes reprises en faveur des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur le retrait inconditionnel de ses troupes. Il se peut qu'Israël se considère lui aussi comme une victime et le fait qu'il a laissé passer quatre mois avant d'arriver à cette décision montre bien les difficultés qu'il a dû surmonter. Cependant, Israël ne peut se permettre d'oublier qu'il a été, à juste titre et sans équivoque, accusé d'agression.

155. Pendant cette même période, l'Égypte a plaidé sa cause avec une patience et une modération sur lesquelles on n'a pas toujours suffisamment insisté à l'Assemblée générale. Si ses amis ont parfois eu des mots violents pour condamner les récents agissements d'Israël, il convient, pour les comprendre, de les replacer dans le contexte où ils ont été écrits ou prononcés. Mais la violence des mots est le trop-plein de la colère; elle ne résout rien.

156. Ce n'est pas le moment de revenir sur le passé, encore qu'il nous faille tenir compte du passé si nous voulons jeter les bases d'un avenir de paix. Ce n'est pas non plus le moment de parler de récompenses ou de châtiements. Si l'on veut tirer des conclusions, à la fin de cette longue et difficile période de la première session extraordinaire d'urgence et de la onzième session de l'Assemblée, plusieurs faits ressortent clairement, qui sont à la fois causes et effets. Si nous les considérons dépouillés de leurs détails juridiques ou autres, nous voyons en premier lieu que l'Égypte, luttant pour assurer son existence en tant qu'Etat souverain, a décidé de rompre avec le XIX^{ème} siècle. Elle a nationalisé la Compagnie universelle du canal maritime de Suez. C'était un effet, mais ce fut aussi une cause, bien qu'il n'eût pas dû en être ainsi. Nous voyons en deuxième lieu que le Royaume-Uni et la France ont réagi violemment devant cet événement. Cette réaction a été regrettable. La violence de cette réaction ne doit cependant pas faire oublier les besoins du Royaume-Uni et de la France, ainsi que d'autres

nations dont l'économie est liée en quelque manière au fonctionnement du canal de Suez. Nous voyons en troisième lieu qu'Israël ne voulait pas être jeté à la mer. Israël a donc réagi, comme si les réactions en paroles ou en actes, à la fois causes et effets, pouvaient jamais réellement régler aucune question.

157. Ces faits sont clairs, du moins pour moi. L'Organisation des Nations Unies a eu à connaître de leurs conséquences. Pendant quatre mois, nous avons été aux prises avec ces conséquences; nous pouvons aujourd'hui nous estimer partiellement satisfaits des résultats obtenus. Toutefois, nous devons aussi bien comprendre que, ce problème résolu, nous ne sommes pas au bout de nos peines. Nous n'en sommes qu'au commencement. Nous avons réalisé certains progrès. En effet, le canal de Suez va bientôt être ouvert de nouveau à la circulation, au profit de tous les usagers; maintenant qu'Israël a accepté les décisions de l'Organisation des Nations Unies, il devient possible non seulement de régler les problèmes immédiats du libre passage et des troubles aux frontières, mais aussi d'envisager un règlement durable.

158. Mais, si nous avons donc fait des progrès, ils sont encore insuffisants. Ce qui est en jeu, d'une façon générale, ce qui est cher aux cœurs et aux esprits de nombreux représentants à l'Assemblée, ce qui fait réellement l'objet de la principale préoccupation de mon gouvernement, c'est une question plus vaste.

159. J'aurai recours, si vous le voulez bien, à une analogie historique pour exposer cette question. Ceux d'entre vous qui ont connu les deux guerres mondiales savent la profonde hostilité qui a existé entre la France et l'Allemagne. Pourtant, au cours des derniers mois, nous avons été témoins d'une série d'événements extraordinaires. Après un plébiscite, la France a cédé à l'Allemagne la riche région de la Sarre. La France et l'Allemagne ont conclu les accords européens sur le charbon et l'acier. En ce moment même, la France et l'Allemagne, de concert avec d'autres pays européens, s'efforcent de créer une véritable union de l'Europe occidentale à des fins économiques et pacifiques.

160. Je me permets de faire remarquer que la notion sur laquelle reposerait ce que j'ai appelé une véritable union de l'Europe occidentale est également valable pour le Moyen-Orient. Dans cette région, Israël d'une part, l'Égypte et les autres Etats arabes d'autre part, qui, tous, luttent pour assurer leur existence en tant qu'Etats souverains, doivent s'efforcer de réparer les ravages causés par un long antagonisme. Ce sont à la fois d'anciennes et de nouvelles nations, qui peuvent aussi rehausser la civilisation mondiale de l'éclat de leur gloire passée, et de leur gloire présente, fût-elle plus discrète.

161. Mais, si l'on accepte ma comparaison avec l'Europe, il s'agit de faire encore davantage. Il est temps, à mon avis, que l'Europe — que ce soit l'Europe occidentale ou l'Europe orientale — cesse de considérer le Moyen-Orient comme une région "désorientée" alors que, comme les pays d'Europe, les pays du Moyen-Orient sont capables de s'unir. De telles unions seraient un bienfait pour les pays du Moyen-Orient. Ainsi, le moment n'est-il pas venu pour nous, Membres de l'Organisation des Nations Unies, de faire de ce mot "Unies" plus qu'un simple mot? Le moment n'est-il pas venu pour les grandes démocraties d'aider à clarifier la situation chez les nations nouvelles d'Asie et d'Afrique, plutôt que de les dresser l'une contre l'autre, à des fins égoïstes? Le moment n'est-il pas venu de les aider à réaliser une unité bilatérale et multilatérale,

sans les tirer tantôt d'un côté, tantôt d'un autre? Plutôt que de trouver dans les divisions du Moyen-Orient une source de satisfactions temporaires, ou plutôt que d'admettre que ces divisions font définitivement partie de l'horizon politique, ne serait-ce pas mieux employer nos ressources de nous attacher à supprimer ces divisions, plutôt que de les perpétuer? Poser ces questions, c'est y répondre, et par l'affirmative. De même que la France et l'Allemagne ont modifié leur orientation à l'égard l'une de l'autre et de l'unité européenne, une orientation nouvelle doit aussi être trouvée au Moyen-Orient et à l'égard du Moyen-Orient. Si, à la suite de ces quatre mois d'épreuve, nous nous engageons dans cette voie, alors on pourra dire que les peuples du Royaume-Uni, de France, d'Israël et d'Égypte n'ont pas payé un prix trop élevé.

162. Je conclus, Monsieur le Président, en rendant hommage à la maîtrise avec laquelle vous avez dirigé les travaux de cette assemblée pendant ces jours troubles, à votre tact, votre patience, votre dévouement inébranlable à la cause de l'Organisation et à celle de l'humanité tout entière. Notre reconnaissance va également au Secrétaire général, qui a su servir la cause de la paix avec tant d'impartialité et de persévérance. Il convient aussi que j'exprime enfin combien ma délégation sait gré au Président des États-Unis d'Amérique de ses efforts patients, sans lesquels ce jour n'aurait pas existé.

163. M. JAWAD (Irak) [traduit de l'anglais]: D'après la déclaration faite par le Secrétaire général il y a quelques instants et son rapport [A/3568], le retrait définitif des forces israéliennes de la bande de Gaza et de la région de Charm el-Cheikh est maintenant achevé. Ainsi prend fin le dernier acte de l'aventure tragique organisée et conduite par trois États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

164. Cette dernière étape de la conspiration d'agression contre l'Égypte a été l'occasion de réjouissances dans de nombreuses parties du monde. Elle a été interprétée comme le triomphe des forces de paix et de justice à l'intérieur et à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies; on a dit aussi que les trois États Membres en question avaient ainsi déferé aux décisions de l'Assemblée générale. Si le problème se limitait aux aspects dont l'Organisation a été saisie, nous aurions quelque motif d'éprouver un sentiment de satisfaction. Malheureusement, cette affaire dépasse de loin les limites qui ont été fixées et la définition qui a été donnée au cours des quatre derniers mois. Sans vouloir sous-estimer l'esprit qui a animé l'Assemblée générale et l'efficacité avec laquelle elle s'est occupée de cette question pendant sa session extraordinaire et sa session ordinaire, il ne faut pas se dissimuler que ce problème soulève un certain nombre de questions qui risquent d'exercer une influence fâcheuse sur la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies et sur la volonté de certains de ses membres de se conformer à la règle du droit.

165. Bien que l'on se soit réjoui du rétablissement de la paix au Moyen-Orient et de la suppression de l'agression dans cette région grâce à l'intervention de l'Organisation des Nations Unies, il n'en reste pas moins que, 10 ans après que l'Organisation des Nations Unies a commencé ses activités, il se trouve encore certains peuples et certaines puissances qui pensent et agissent conformément aux principes et aux méthodes de la politique de force. C'est pourquoi il ne s'agit pas seulement de la suppression de certains actes

d'agression; il s'agit en fait de déterminer comment supprimer les forces qui donnent naissance à toutes les formes d'agression. Telle est la tâche fondamentale de notre organisation et de tous les États qui luttent pour la paix et le progrès.

166. L'agression tripartite contre l'Égypte et le retrait définitif de toutes les forces d'agression du territoire égyptien et de la bande de Gaza sous la pression de l'Organisation des Nations Unies produisent en nous des sentiments mitigés de tristesse et de satisfaction. Permettez-moi d'exposer tout d'abord les raisons pour lesquelles nous éprouvons un sentiment de tristesse.

167. Premièrement, nous constatons qu'après une guerre totale et destructrice, il existe encore, à notre époque, des États qui veulent régler leurs différends au moyen de la guerre.

168. Deuxièmement, l'acte d'agression d'Israël a été commis à l'instigation de deux grandes puissances, projeté et exécuté par elles et de concert avec elles, deux grandes puissances qui sont membres permanents du Conseil de sécurité, organe auquel la Charte confère la responsabilité principale du maintien de la paix dans le monde.

169. Troisièmement, cet acte d'agression a confirmé une fois de plus que les intérêts impérialistes sont à l'origine de tous les maux dont le monde souffre actuellement, que la deuxième guerre mondiale, qui a été menée dans le dessein de mettre fin à la politique de force, n'a pas suffi à faire prendre conscience aux gouvernements des dangers que présentent les guerres totales pour la civilisation mondiale et que cette guerre n'a pas suffisamment ouvert les yeux au commun des gens sur les périls qui se cachent derrière les paroles doucereuses que l'on emploie couramment dans certains milieux.

170. Enfin, cet acte d'agression a causé d'immenses dommages matériels à la fois sur le territoire égyptien et dans les zones arabes de Palestine. Si les dommages matériels sont réparables, il est impossible de racheter l'assassinat et le meurtre d'Arabes innocents et les souffrances de ceux qui ont été les victimes de la terreur et de dépossessions organisées.

171. Maintenant que le rideau est tombé sur le dernier acte de cette aventure tragique, qui a été en quelque sorte un défi à la Charte des Nations Unies et à tous les principes humanitaires, cette auguste assemblée et tous ceux qui travaillent pour la cause de la paix et de la civilisation ont le devoir de méditer sur les défauts du mécanisme que nous avons institué pour préserver la paix, en vue de le compléter et de le perfectionner. Si les événements des quatre derniers mois pouvaient avoir les résultats constructifs auxquels j'ai fait allusion, on pourrait dire alors que la satisfaction manifestée par certains est justifiée dans une certaine mesure. Mais, si notre seul motif de satisfaction devait être d'avoir réussi à empêcher la guerre de s'étendre à d'autres parties du monde et de voir le droit international triompher temporairement, nous ne ferions que prendre nos désirs pour des réalités.

172. En tout cas, il n'est guère nécessaire que je mentionne les forces qui ont ramené les agresseurs à l'ordre. Il vaut mieux les passer sous silence, de manière à éviter ce que certains appellent des discussions idéologiques. Les hommes sont-ils assez oublieux et imprévoyants pour ne plus se souvenir de la manière dont ont débuté les deux guerres mondiales? Peuvent-ils oublier le jeu que ceux qui appartiennent à certains milieux ont mené dans les coulisses? La mémoire des

hommes n'est pas si courte. Alors que certains peuples se laissent tromper par les idées et les conceptions fausses qui leur sont inculquées tant par l'enseignement que par les moyens de propagande de tout genre, d'autres se rendent nettement compte de la déformation de la vérité qu'on leur présente. Je n'en veux de meilleure preuve que l'exemple du peuple britannique qui, sous la direction du parti travailliste, a réagi contre l'agression perpétrée par le Gouvernement britannique et a provoqué la chute de sir Anthony Eden et de son gouvernement. D'ailleurs, le fait que l'agression tripartite a été condamnée pratiquement dans le monde entier suffit à montrer que les perfides campagnes de propagande lancées par les agresseurs pour justifier leurs actes criminels n'ont pas réussi à tromper l'opinion publique mondiale sur les véritables intentions des agresseurs. Les diverses décisions de l'Assemblée générale ont été approuvées avec enthousiasme dans le monde entier. Il est fort satisfaisant pour nous de savoir que les quatre cinquièmes au moins de la population mondiale ont été en faveur des résolutions adoptées par cette auguste assemblée. Tel a été le cas dans toute l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord, ainsi que dans l'Union soviétique et les pays de démocratie populaire, et dans l'immense majorité des pays d'Europe occidentale, de même que dans une partie considérable de l'opinion publique britannique et française.

173. N'est-ce pas là une preuve éclatante de l'horreur et de la haine qu'éprouve l'humanité pour l'agression et la guerre? Cette constatation nous donne des motifs d'être satisfaits du retrait des forces d'Israël. Nous espérons qu'Israël et ses partenaires savent maintenant que la guerre ne paye pas, que le monde en général et l'Orient arabe en particulier ont compris mieux que jamais le sort qui guette les petits Etats qui ne veulent pas sacrifier leur souveraineté nationale et leur dignité humaine sur l'autel de l'impérialisme. Nous, peuples arabes, sommes résolus à combattre l'impérialisme dans tous les domaines de la vie.

174. Nous avons d'autres motifs de satisfaction. Premièrement, la fin de cet acte d'agression constitue un triomphe pour l'Organisation des Nations Unies et nous espérons qu'il annonce une ère nouvelle de la règle du droit et de la civilisation. Deuxièmement, les Nations Unies, en lesquelles les petits Etats ont placé leur confiance, ont été en mesure d'éventer et de faire échouer le complot ourdi par certaines grandes puissances contre la paix mondiale en général et l'intégrité des petits Etats en particulier. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies a été à même de montrer clairement à certaines puissances impérialistes qu'il n'y avait aucun espoir de revenir à la domination impérialiste et que le monde devait poursuivre sa marche en avant. Troisièmement, cet acte d'agression a montré que les Etats qui suivent une politique impérialiste n'ont aucun respect pour le droit et l'ordre internationaux et que, par conséquent, une troisième guerre mondiale ne risque d'éclater que si on laisse à ces Etats la possibilité de pratiquer leurs manœuvres au sein de l'Organisation des Nations Unies. Quatrièmement, la façon dont l'Assemblée générale a pris ses décisions, particulièrement pendant la dernière phase, a pu faire comprendre à certaines puissances qu'elles n'avaient pas intérêt à jouer un double jeu dans cette tragique affaire et à essayer de préparer le terrain pour la réalisation de leur politique et de leurs intérêts particuliers. Il est à peine nécessaire de dire que, dans leur état actuel d'évolution, les pays arabes sont prêts à accueillir toutes

les formes d'assistance, pourvu que l'assistance leur soit fournie dans des conditions régulières. Nous refusons de prendre part à tous marchés illicites, car nous avons dû payer trop cher toutes les pratiques de marché noir et de contrebande auxquelles se sont livrées les puissances impérialistes.

175. Enfin, et qui plus est, cet acte d'agression a prouvé au monde, de la façon la plus concrète, ce que nous n'avons cessé de répéter au cours de ces 10 dernières années, à savoir qu'Israël constitue un danger constant pour l'établissement de conditions pacifiques dans le Moyen-Orient. Nous avons souvent fait observer que la création d'Israël n'était rien d'autre qu'un procédé impérialiste utilisé pour obtenir la domination économique et politique du Moyen-Orient arabe, et qu'elle ne servait qu'à créer une tête de pont pour une future agression impérialiste, dirigée non seulement contre nous mais aussi contre d'autres pays. On a souvent répété, et j'espère que ce n'est pas en vain, que, si l'on ne préserve pas la paix au Moyen-Orient, on n'écartera jamais le danger d'une guerre mondiale. Sachez que les Arabes ne désirent rien tant que de vivre en paix et de pouvoir profiter des fruits du progrès. En raison d'abord de la domination impérialiste et plus tard de la création de l'Etat fantoche d'Israël, nous n'avons pu atteindre nos objectifs de paix et de progrès.

176. Tout cela est le résultat d'une décision fondée sur d'injustes principes. L'Organisation des Nations Unies a décidé d'ouvrir toutes grandes les portes de la Palestine à tous les juifs du monde, au détriment des habitants de ce pays, au lieu de proposer qu'on les assimile dans les pays où ils vivaient. Combien seraient plus heureux s'ils vivaient dans les pays où ils sont nés, au lieu de lutter contre les éléments et contre le peuple arabe de Palestine qui en était l'occupant légitime; ils auraient pour la plupart une vie agréable dans les pays démocratiques et paisibles où il existe des conditions de vie matérielles meilleures. Mais la logique impérialiste est entièrement différente de celle de la civilisation et du progrès. Pour cette raison et pour d'autres, les pays arabes ont dû payer un lourd tribut; peut-être, bien que j'espère qu'il n'en sera rien, le monde devra-t-il un jour en payer une part.

177. Je n'ai pas l'intention de m'étendre davantage sur cette période tragique de notre vie dans le Moyen-Orient, mais je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le fait que ce qui nous touche atteint aussi l'ensemble du monde. Souvenons-nous que la paix est indivisible et que le progrès, j'entends le progrès réel et non la fabrication de bombes atomiques et de bombes à l'hydrogène à des fins d'agression, ne peut être obtenu que dans la paix. Je vous laisse le soin d'en tirer des conclusions.

178. Avant de terminer il est de mon devoir de mentionner combien profondément, nous, les peuples arabes, avons été touchés de l'appui qui nous a été accordé sur cette question d'Egypte au sein de cette assemblée. De nombreuses délégations ont fait preuve d'un esprit de compréhension et d'équité à l'égard de la juste cause que nous défendons. Nos remerciements vont aux Etats d'Asie et d'Afrique dont les efforts incessants pour la cause de la paix et de la justice dépassent toute description. Les efforts inlassables de la délégation indienne, et ceux de M. Krishna Menon en particulier, méritent d'être tout spécialement soulignés. Les Etats-Unis et les pays d'Amérique latine ont, cela ne fait pas de doute, déployé des efforts considérables afin que la Charte des Nations Unies soit respectée et ils ont grandement contribué aux résultats dont nous sommes témoins.

Les Etats-Unis, en particulier, ont pris la plus grande part du fardeau et se sont efforcés d'obtenir un règlement du conflit dans un esprit conforme à leur politique de paix et de justice. L'URSS et les pays de démocratie populaire ont fait preuve d'une profonde compréhension des véritables causes du conflit au Moyen-Orient et elles ont coopéré aux efforts qui ont conduit aux résultats obtenus par l'Assemblée générale.

179. Quiconque a suivi les événements des quatre derniers mois ne peut manquer d'avoir noté le rôle important joué par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Les paroles nous manquent pour exprimer notre profonde admiration et notre gratitude à M. Hammarskjöld pour la façon dont il s'est acquitté de ses devoirs dans des circonstances extrêmement difficiles. Il a prouvé une fois encore qu'il est non seulement un intellectuel distingué et un excellent diplomate, mais aussi un grand humanitaire.

180. En terminant, je me permets d'exprimer l'espoir qu'aucun peuple ne soit à nouveau victime d'une agression comme le peuple égyptien l'a été et qu'aucun peuple ne connaisse le sort des Arabes de Palestine qui, au cours des 10 dernières années, ont été contraints de vivre comme des réfugiés dans leur propre pays.

181. M. THORS (Islande) [*traduit de l'anglais*] : C'est une excellente nouvelle pour tous que celle du retrait total des forces armées étrangères du territoire égyptien ; il a été mis fin à une situation très sérieuse qui aurait pu amener une reprise des combats dans le Moyen-Orient et provoquer d'horribles massacres et d'immenses destructions. C'est une excellente nouvelle pour tous les peuples et pour toutes les nations qui désirent réellement la paix dans le monde : une paix véritable et non seulement en paroles et en théorie. Si cet état de guerre latent avait persisté au Moyen-Orient, il se serait vite transformé en une guerre totale qui, selon toute probabilité, se serait étendue non seulement aux Etats arabes voisins mais au monde entier, car les grandes puissances auraient joué d'abord dans ce jeu de massacre le rôle de partenaires occultes et auraient ensuite participé ouvertement à la guerre, et la troisième guerre mondiale, avec toutes ses horreurs, aurait été déclenchée.

182. On a pu l'éviter, provisoirement du moins, et, dans le monde entier, les hommes de bonne volonté prient et souhaitent que l'on établisse une paix stable et durable.

183. Le proverbe dit : "Tout est bien qui finit bien". Cependant, peut-on prétendre que les arrangements actuels mettent véritablement fin à une situation grosse de péril ? Malheureusement, cela est loin d'être vrai. On ne s'est pas attaqué aux causes profondes du problème. L'arbre du mal grandit et étend ses larges branches épineuses au-dessus des peuples sur lesquels il projette les ombres du doute, de la crainte et même de la haine. Les racines du conflit doivent être extirpées et c'est là le problème qui se pose maintenant à l'Organisation des Nations Unies.

184. Ceux d'entre nous qui avons suivi les travaux de notre organisation durant les dernières années se souviennent des protestations élevées par les nations arabes en 1948, à l'époque de la naissance d'Israël. La guerre contre Israël en 1948 fut un événement tragique. Les Conventions d'armistice de 1949 nous ont fait espérer que des conditions pacifiques pourraient s'établir dans cette zone troublée. Cet espoir ne s'est jamais réalisé. L'invasion de l'Egypte par Israël, le 29 octobre 1956, fut la conséquence la plus regrettable de l'attitude

hostile manifestée par les nations intéressées. Je n'ai pas l'intention d'analyser ici les causes et les effets de cet état de choses. Il suffit de constater que les hostilités ont éclaté et que la guerre a fait rage jusqu'à aujourd'hui même. Enfin, Dieu merci, la guerre a cessé. Si nous voulons préserver la paix, il est bon que nous tirions tous la leçon de l'expérience et que nous examinions quelques aspects de la situation.

185. Nombreux sont les hommes d'Etat éminents qui ont affirmé, à maintes reprises, que l'existence de l'Etat d'Israël est définitive. Le Président des Etats-Unis M. Eisenhower a déclaré, au cours d'une conférence de presse tenue à Washington, le 7 mars :

"Nous devons comprendre qu'Israël est un fait historique ; il faut en tenir compte ; les problèmes de ce pays sont ceux de toute autre nation."

186. D'autre part, les nations arabes de cette région ont également des problèmes très sérieux qu'il importe de comprendre et de résoudre d'une manière satisfaisante. L'un des problèmes les plus graves est celui que pose l'existence de près d'un million de réfugiés arabes auxquels il faut trouver un foyer et assurer des conditions de vie stables et équitables. Il faut que les Arabes et les Israéliens parviennent à un accord pour résoudre ce brûlant problème. L'aide généreuse et l'assistance sincère que plusieurs nations importantes ont offertes à ce sujet sont une source d'espoir.

187. En ce qui concerne le golfe d'Akaba, mon gouvernement désire s'associer aux déclarations faites par de nombreuses délégations qui ont affirmé ici que le golfe d'Akaba et le détroit de Tiran doivent être ouverts à la navigation internationale et que, les navires de toutes les nations ayant droit de passage, tout différend à ce sujet peut et doit être réglé par la Cour internationale de Justice, et par nul autre moyen.

188. Maintenant que les combats ont cessé entre l'Egypte et Israël, espérons qu'avec le temps les nations arabes et Israël réussiront à parvenir à un accord et à résoudre les problèmes qui les séparent, et trouveront ainsi la voie qui les conduira à une coexistence amicale.

189. Au cours des quatre derniers mois, le monde a vécu dans une grande anxiété, l'Organisation des Nations Unies a été soumise à une épreuve telle qu'elle n'en avait pas encore connue. A mon avis, elle est sortie de cette situation critique plus forte que par le passé et dans une position qui la met mieux que jamais à l'abri des critiques dirigées contre elle dans de nombreux pays. Ce résultat et tous ceux qui ont été obtenus récemment sont dus en grande partie à notre distingué et inlassable Secrétaire général, dont l'habileté, le tact et le loyalisme méritent notre entière reconnaissance et nos sincères remerciements. A cet égard, nous ne devons pas non plus oublier le dévouement de ses nombreux collaborateurs du Secrétariat.

190. L'Organisation des Nations Unies, certes, ne peut être plus forte et, en fait, ne peut être plus que ses Membres ne le désirent. Nous devons tous reconnaître que le Président des Etats-Unis et les éminents représentants des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et leur porte-parole à Washington ont fait preuve d'une patience considérable et de grandes qualités d'homme d'Etat pour éviter de nombreux obstacles et aboutir à une solution satisfaisante. Il est encourageant de constater qu'Israël et les Etats-Unis ont pu traiter cette question dans une atmosphère de confiance mutuelle et que le Premier Ministre d'Israël a pris ses décisions difficiles en se fondant sur sa foi en l'Organisation des Nations Unies.

191. La patience et le tact manifestés par le Ministre des affaires étrangères d'Égypte au cours des heures critiqués de ce dangereux chapitre de l'histoire, qui, nous l'espérons, est maintenant terminé, font également bien augurer de l'avenir.

192. En tenant compte de tout cela, envisageons l'avenir avec confiance et espérons que la paix et le progrès seront finalement le partage de tous les peuples du Moyen-Orient, pour tous les temps à venir.

193. M. SHAHĀ (Népal) [*traduit de l'anglais*] : C'est avec un sentiment de soulagement et de satisfaction que ma délégation a entendu la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères d'Israël, vendredi dernier [668ème séance], pour annoncer le retrait des troupes israéliennes de la bande de Gaza et de la zone de Charm el-Cheikh. Nous avons été heureux d'apprendre cet après-midi par le Secrétaire général que, conformément à cette déclaration, des éléments importants ont déjà été retirés de la bande de Gaza et que le retrait sera terminé le 12 mars.

194. Il est vraiment réconfortant de constater que les efforts déployés par notre organisation pour rétablir une situation normale et pacifique dans le Moyen-Orient ont finalement abouti. Le succès de notre organisation dans ce domaine renforcera, j'en suis sûr, la foi et la confiance de tous les pays dans l'efficacité de notre organisation comme instrument de paix et de justice dans le monde.

195. Certains doutent peut-être encore que l'Organisation des Nations Unies puisse résoudre et régler de même tous les problèmes complexes du Moyen-Orient : la question palestinienne, la question du canal de Suez et tous les problèmes connexes. Cependant, ma délégation a le sentiment qu'avec la bonne volonté et la compréhension de toutes les parties, la foi dans les idéaux de l'Organisation des Nations Unies et la volonté de respecter les décisions de la majorité de cette assemblée, quoi qu'il arrive, il ne sera pas difficile d'aboutir à un règlement pacifique et juste de tous les problèmes du Moyen-Orient, depuis longtemps en suspens.

196. Je dois ajouter toutefois que, sans la patience et la modération vraiment dignes d'éloge que l'Égypte a manifestées au cours de cette période prolongée de négociations et d'atèrmoiements, on n'aurait pu aboutir si facilement à une solution pacifique.

197. Étant donné les difficultés de la mise en œuvre des dispositions de la résolution 1124 (XI), les efforts du Secrétaire général en ce sens méritent la sympathie de tous. Avec la coopération et la compréhension dont l'Égypte, sans nul doute, continuera de faire preuve, il ne devrait pas être difficile de mettre également en application la résolution 1125 (XI) et d'établir finalement une paix juste et durable dans le Moyen-Orient.

198. Les efforts déployés hors de l'Organisation des Nations Unies par le Président des États-Unis, ainsi que par le Gouvernement des États-Unis et sa délégation, pour aboutir au résultat souhaité dans le cadre des résolutions de l'Assemblée générale, sont dignes de tous éloges.

199. Je me permets aussi, à cette occasion, de déclarer publiquement et sincèrement, au nom de ma délégation, combien nous avons apprécié les efforts discrets et soutenus du Secrétaire général pour obtenir la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale conformément à l'esprit qui les avait inspirées. Il est heureux que l'Organisation bénéficie des grandes qualités d'homme d'État et de diplomate de M. Dag

Hammaraskjöld. Dans le monde entier, on a déjà salué son impartialité et son intégrité, de même que le tact et le dynamisme qu'il apporte au règlement de questions internationales délicates.

200. Finalement, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de la compétence et la sagesse avec lesquelles vous avez dirigé les débats et les délibérations de l'Assemblée générale au cours de cette laborieuse session, avec la diplomatie parlementaire qui est de règle dans notre organisation lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes issus d'une rupture de la paix et qui suscitent les craintes et les passions des peuples.

201. M. ESKELEND (Danemark) [*traduit de l'anglais*] : Mon gouvernement et ma délégation accueillent avec grande joie le rapport du Secrétaire général en date de ce jour, dans lequel il informe l'Assemblée que la résolution 1124 (XI) adoptée le 2 février 1957 par l'Assemblée générale a été intégralement appliquée [A/3568]. La porte est donc grande ouverte à une politique constructive qui pourra créer, non seulement dans l'immédiat mais aussi pour l'avenir, des conditions satisfaisantes pour toute la région et les peuples qui l'habitent.

202. On peut affirmer, comme le représentant des États-Unis, M. Lodge, l'a dit il y a quelques instants, que nous vivons un moment capital de l'histoire du Moyen-Orient, jusqu'à présent si troublée.

203. Ma délégation et mon gouvernement tiennent à déclarer qu'ils escomptent et espèrent que, désormais, non seulement la Convention d'armistice de 1949 sera scrupuleusement respectée par les deux parties, mais aussi qu'aucune raison valable ne justifiera donc plus les querelles ou les controverses portant sur le respect ou le mépris des clauses explicites ou tacites de cette convention.

204. Pendant de nombreuses semaines, deux problèmes particuliers ont dominé tous les autres problèmes posés par le conflit entre Israël et ses voisins arabes : d'une part la question du détroit de Tiran, d'autre part la nécessité d'éviter tout nouvel acte de belligérance à la frontière de la bande de Gaza. Nous escomptons et nous espérons que ces deux problèmes ne créeront plus aucune difficulté que l'on puisse aller jusqu'à qualifier de sérieuse. Nous escomptons et nous espérons que la question de la liberté de passage par le détroit de Tiran et le canal de Suez est en fait résolue et de manière positive. Nous espérons et nous escomptons aussi, en accord sur ce point, j'en suis sûr, avec la plupart des États Membres sinon avec tous, que le transfert à la Force d'urgence de toute l'autorité civile et militaire dans la bande de Gaza garantira et assurera des conditions durables telles qu'il ne sera plus possible de faire des incursions à travers la ligne d'armistice.

205. La triste histoire de ces dernières années montre l'importance primordiale d'une telle garantie. Elle montre aussi que, si l'agitation permanente ne cesse pas, la crainte et la méfiance réciproques continueront de régner et de croître dans la région et, qui plus est, feront constamment peser sur nous la menace d'un conflit mondial. C'est pourquoi mon gouvernement attache la plus grande importance aux efforts accomplis actuellement pour pacifier une fois pour toutes ces régions troublées. Il ne faut pas que ces efforts puissent échouer.

206. Telles sont notre attente et notre espérance. C'est avec confiance que nous nous tournons vers l'Organisation des Nations Unies, certains qu'elle

n'hésitera pas à s'attaquer aux problèmes profonds du Moyen-Orient, qui sont en fait extrêmement ardues et complexes. Toute hésitation, toute perte de temps, ne feront qu'aggraver les choses et rendre la solution des problèmes plus difficile encore. Pussions-nous ne pas tarder à entreprendre cette grande tâche.

207. M. SUDJARWO (Indonésie) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation a accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 8 mars 1957 dans lequel il indique qu'il est maintenant en mesure d'annoncer que la résolution 124 (XI) a été intégralement appliquée, c'est-à-dire que le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de Gaza et de Charm el-Cheikh, évacué aujourd'hui comme l'a fait savoir à cette séance le Secrétaire général dans sa déclaration complémentaire, a été effectué.

208. Les sages conseils ont fini — enfin ajouterai-je — par l'emporter, dans l'intérêt de la paix. C'est un jour heureux pour l'Organisation des Nations Unies.

209. Je sais que des efforts précieux accomplis en dehors de l'Organisation ont contribué à ce résultat; mais il est incontestable que, si notre organisation n'avait pas adopté une attitude ferme pour mettre fin, tout au moins extérieurement, à l'agression, si, en dépit de difficultés d'ordre émotionnel et autres, elle n'avait pas défendu avec constance les buts et les principes de la Charte, ce résultat n'aurait jamais été atteint.

210. La délégation indonésienne est, bien entendu, reconnaissante de l'aide et des efforts inlassables du Secrétaire général et de son personnel; leur coopération inestimable a contribué considérablement au succès obtenu. En effet, l'Organisation des Nations Unies a maintenant atteint l'objectif qu'elle s'était fixé dans ses diverses résolutions depuis le moment où a été déclenchée l'agression contre l'Égypte, quoique ces résolutions soient, a priori, d'un caractère limité; elles ont mis fin à l'agression, extérieurement tout au moins.

211. Un certain nombre de problèmes, conséquences de l'agression, restent néanmoins en suspens. On ne s'est pas préoccupé des dommages causés à l'Égypte et à son peuple; on ne peut assurément rendre la vie à ceux qui l'ont perdue. Mais les relations entre plusieurs nations ont elles aussi été compromises et il faudra s'efforcer, sur le plan international, de les rétablir, dans l'intérêt de la paix et de la coopération mondiale. A l'heure actuelle, nous savons fort bien ce que signifie une agression dans ce monde déjà troublé et divisé. La force d'urgence des Nations Unies pose elle aussi une sorte de problème. Elle a certainement joué un rôle utile et mon pays a été heureux de pouvoir fournir un contingent à cette Force, pour la cause de la paix. A cet égard, je voudrais rendre hommage au Commandant de la Force d'urgence, le général Burns, qui, dans des circonstances difficiles et délicates, a su s'acquitter de sa tâche de la manière la plus satisfaisante.

212. L'entrée de la Force d'urgence à Gaza et à Charm el-Cheikh est sans aucun doute, comme nous l'avons déjà dit, entièrement conforme à son mandat, lequel consiste à assurer le retrait des forces israéliennes. Il ne faut cependant pas perdre de vue la nature temporaire, le caractère d'urgence de la Force. C'est en tenant compte de ces facteurs que mon gouvernement a décidé d'en faire partie; le nom même de la Force indique qu'il s'agit là d'une mesure provisoire d'urgence. Je n'ai qu'à me référer à ce que la délégation indonésienne a déclaré le 1er février, devant l'Assemblée générale :

"Si nous pouvons admettre qu'il faudra peut-être un certain temps pour ramener la stabilité dans ces régions après le retrait complet des Israéliens, il ne peut néanmoins être envisagé que la Force y demeure pendant une période d'une durée déraisonnable, car, ce faisant, elle outrepasserait les attributions temporaires pour lesquelles elle a été créée, elle prendrait en fait le caractère d'une force d'occupation, ce que n'ont certainement pas voulu ses créateurs." [649^{ème} séance, par. 155.]

213. Les parties intéressées ont également convenu que la Force ne pouvait être stationnée dans aucune de ces régions où elle se trouve actuellement sans le consentement du Gouvernement égyptien. Le Secrétaire général lui-même a insisté à maintes reprises sur ce point; en fait, dans la déclaration qu'il a faite le 22 février devant l'Assemblée générale [659^{ème} séance], il a également souligné que la transmission des pouvoirs militaire et civil qu'Israël exerce sur Gaza — les pouvoirs militaires seraient exclusivement confiés à la Force, ce qui est déjà fait — s'accomplira dans l'ordre et le calme, comme ce fut le cas ailleurs. A ce propos, je rappellerai également que, dans son rapport du 24 janvier, le Secrétaire général a déclaré que :

"Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, le déploiement de la Force dans la bande de Gaza devrait s'opérer dans les mêmes conditions que son déploiement le long de la ligne de démarcation dans la péninsule du Sinaï. Vu les termes de la Convention d'armistice et étant donné un principe reconnu du droit international, un élargissement des attributions de la Force dans cette région exigerait le consentement de l'Égypte. De même, on ne saurait étendre la responsabilité administrative de l'Organisation des Nations Unies dans la région au-delà de ses responsabilités à l'égard des réfugiés, sans l'accord de l'Égypte." [A/3512, par. 14.]

214. En ce qui concerne la résolution 1125 (XI), qui doit entrer en vigueur après le retrait complet et inconditionnel des troupes israéliennes, l'Assemblée générale se rappellera que la délégation indonésienne est l'un de ses auteurs. Mon gouvernement est convaincu que les problèmes qui continuent, après le retrait complet d'Israël, à mettre en danger la paix et la sécurité dans cette région devront être examinés conformément aux responsabilités qui nous incombent en vertu de la Charte. Quant à la Convention d'armistice, elle devrait être observée de la façon la plus propre à créer les meilleures conditions de paix et de stabilité dans cette région troublée. Pour le moment, et sous réserve du consentement de l'Égypte, mon gouvernement a accepté que la Force d'urgence stationne "le long de la ligne de démarcation de l'armistice entre l'Égypte et Israël"; selon les termes de la résolution, car c'est une mesure indispensable. Mais il ne faudrait pas en déduire que nous consentons à laisser cette force — à laquelle nous fournissons un contingent — indéfiniment le long de la ligne de démarcation qui se trouve placée sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve.

215. Une question se pose donc encore à la délégation indonésienne: qu'entend le Secrétaire général lorsqu'il déclare dans le rapport paru aujourd'hui que "les activités de cet organisme des Nations Unies dans la zone de Gaza seront placées sous le contrôle opérationnel de la Force"? [A/3568, par. 14]. Je pense moi aussi qu'il y aura une étroite collaboration, pour reprendre les termes du Secrétaire général, entre cet organisme

et la Force dans la mesure où les fonctions de ces deux organismes se chevauchent plus ou moins.

216. En ce qui concerne l'activité de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies dans cette région, j'accueille avec satisfaction la déclaration que vient de faire le Secrétaire général et je tiens à me joindre à lui pour dire combien j'apprécie les efforts accomplis par le Directeur de cette organisation et son personnel, pour venir en aide, en ces temps difficiles, aux réfugiés et à la population de Gaza. Mon gouvernement a toujours versé une contribution, si modeste soit-elle, à l'Office et je voudrais appuyer l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les Etats Membres pour leur demander de fournir les fonds dont l'Office a tant besoin pour s'acquitter de cette lourde tâche.

217. Pour ce qui est de l'autre proposition contenue dans le rapport du Secrétaire général du 24 janvier 1957 [A/3512], tous les représentants se souviennent sans doute que sa portée et ses objectifs ont donné lieu à des interprétations divergentes. La délégation indonésienne estime que toute mesure ou disposition que l'on prendra ne peut ni ne doit porter atteinte à la souveraineté de l'Egypte — victime de l'agression — sur son propre territoire, et notamment sur le détroit de Tiran qui fait incontestablement partie des eaux territoriales de l'Egypte; en outre, en vertu de la Convention d'armistice encore valide, elles ne doivent ni ne peuvent violer les droits de l'Egypte sur la bande de Gaza. Mon gouvernement espère cependant que les parties directement intéressées seront en mesure, à condition que règne l'esprit de coopération nécessaire, de contribuer à résoudre ces problèmes difficiles et complexes d'une manière favorable au rétablissement de la paix et de la stabilité, dans cette région.

218. A cet égard, nous ne devons pas oublier le sort et les droits, garantis dans la Charte et dans les diverses résolutions de l'Organisation des Nations Unies, des centaines de milliers de réfugiés de Palestine qui se trouvent non seulement dans la bande de Gaza, mais également dans d'autres régions limitrophes d'Israël. Si nous ne résolvons pas, même provisoirement, ce problème, il sera impossible d'arriver à une paix satisfaisante, sans parler d'une paix durable, dans cette partie du monde. Je ne pense pas qu'il soit opportun, à l'heure actuelle, de discuter de ces problèmes et d'examiner en détail ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire, car nous ne désirons pas entraver les efforts du Secrétaire général qui — ainsi qu'il ressort du rapport qu'il a fait paraître aujourd'hui — se propose d'étudier cette question plus avant, en tenant compte des opinions déjà exprimées à l'Assemblée et en consultation avec les parties directement intéressées. Ma délégation est disposée à laisser au Secrétaire général le soin de les étudier complètement et de procéder à toutes les consultations nécessaires, elle se réserve le droit d'en poursuivre l'examen de son côté.

219. Permettez-moi de terminer cette intervention en rendant hommage au Secrétaire général et en lui exprimant toute ma sympathie pour les efforts qu'il doit encore accomplir. Si l'Assemblée est appelée à examiner de nouveau ces problèmes, nous espérons que ce sera dans une atmosphère plus favorable; nous avons toujours pensé que cela serait possible après le retrait complet de toutes les forces d'invasion. L'Assemblée aura alors des chances meilleures de résoudre, dans des conditions plus propices, les problèmes en suspens, ce qui serait conforme non seulement à l'intérêt des pays du Moyen-Orient mais également à celui de tous les pays intéressés.

220. A la fin de cette session de l'Assemblée générale, permettez-moi de vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour avoir présidé aux travaux de l'Assemblée pendant des mois difficiles, de façon si efficace et si remarquable. Votre abnégation, votre patience, votre obligeance et votre sagesse nous ont été précieuses. Nous vous sommes infiniment reconnaissants et nous désirons vous exprimer tous nos remerciements.

221. M. MACKAY (Canada) [traduit de l'anglais]: A la dernière séance consacrée à l'examen de cette question [667ème séance], M. Pearson, chef de la délégation canadienne, a exprimé l'espoir que nous avions atteint un tournant de la crise qui retient notre attention depuis de nombreuses semaines. Aujourd'hui j'ai pris connaissance avec satisfaction du rapport du Secrétaire général [A/3568]; dans sa première partie, ce rapport nous indique qu'Israël s'est entièrement conformé aux recommandations de la résolution 1124 (XI) de l'Assemblée générale. M. Pearson a déjà dit ici combien nous nous félicitons de voir qu'Israël a opté pour cette solution, qui s'inspire de la raison et de la conscience de ses responsabilités.

222. Dans sa deuxième partie, le rapport du Secrétaire général souligne que le retrait des troupes israéliennes de Charm el-Cheikh et de la bande de Gaza remplit les conditions prévues dans la résolution 1125 (XI). Etant donné les déclarations que la délégation canadienne a déjà faites, au cours de l'examen de cette question par l'Assemblée, je n'ai guère besoin d'insister à nouveau sur la satisfaction qu'a éprouvée ma délégation à la lecture de cette partie du rapport. Nous avons toujours insisté pour que l'on prenne, dès que les troupes israéliennes se seront retirées, les mesures proposées dans les rapports du Secrétaire général — notamment dans celui du 24 janvier dernier [A/3512]. Nous pensons que ces mesures permettront de créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires si l'on veut éviter le retour d'un état de choses aussi peu satisfaisant que celui qui régnait dans cette région avant les hostilités de novembre dernier.

223. Nous croyons que l'élément essentiel des dispositions prises pour garantir et contrôler le cessez-le-feu et le retrait des troupes sera la présence de la Force d'urgence des Nations Unies entre les forces armées des deux adversaires. La position du Canada, à cet égard, est trop connue pour que je doive la préciser à nouveau. Je rappellerai simplement les remarques faites par le Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures du Canada lors de débats antérieurs, en ce qui concerne l'installation de la Force d'urgence des Nations Unies sur la ligne d'armistice. Nous continuons de penser qu'à la suite du retrait des troupes israéliennes, il faudra respecter scrupuleusement la Convention d'armistice de 1949 et que le stationnement de la Force devra y contribuer. Nous pensons notamment que la Force d'urgence des Nations Unies devra aider à empêcher les incursions, les raids et les représailles, de part et d'autre, à travers la ligne d'armistice.

224. La troisième partie du rapport du Secrétaire général traite de premières mesures à prendre pour faire passer Gaza sous l'autorité de la Force, ainsi que du rôle que joueront la Force et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour aider à assurer l'administration civile de la bande de Gaza. Nous reconnaissons que ces fonctions seront complexes et difficiles à exercer. Les responsabilités du Secrétaire général, du Commandant de la Force des Nations Unies et du Directeur de l'Office s'en trouveront accrues. Nous

demandons à tous les gouvernements intéressés de coopérer sans réserve avec les divers organes de l'Organisation des Nations Unies pour que la prise en charge du territoire par la Force d'urgence s'effectue dans l'ordre. Le programme que M. Pearson a proposé à l'Assemblée le 26 février [660ème séance] envisageait des dispositions de cette nature et nous espérons que l'Assemblée pourra lui accorder son appui le plus total.

225. Je ne voudrais pas terminer cette brève intervention sans dire quelques mots de l'avenir. Nous savons tous que les efforts que nous avons faits pour obtenir le retrait complet des troupes israéliennes ont mis à rude épreuve les ressources de l'Assemblée. Nous pouvons pousser un soupir de soulagement puisque cette phase difficile est maintenant passée, tout au moins en ce qui concerne l'Assemblée. Mais que cette impression de soulagement ne nous fasse pas oublier qu'il nous incombe toujours de veiller à ce que de nouveaux progrès soient réalisés dans cette région. Nous ne pouvons admettre un retour aux conditions dangereuses qui ont abouti au déclenchement des hostilités de l'automne dernier. Nous espérons sincèrement que ce jour marque le début d'une phase constructive et nous pensons que les rapports du Secrétaire général, et plus particulièrement le dernier, jettent les bases du progrès. Ce progrès ne sera cependant pas facile à réaliser et il ne faut pas le considérer comme acquis. C'est pourquoi il nous appartient toujours de veiller à ce que la situation ne cesse pas de s'améliorer.

226. Comme la délégation canadienne l'a souvent dit pendant cette période critique, on ne saurait accomplir de véritables progrès que si les parties prennent la résolution de régler leur différend. Cela ne veut pas dire que cela se fera sans difficultés et instantanément. Nous ne pouvons méconnaître les vives inquiétudes des Etats arabes et notamment les préoccupations qu'a suscitées le déplacement d'un grand nombre d'Arabes à la suite de la création d'Israël. Nous nous rendons également compte des sentiments d'anxiété et de frustration qu'éprouve Israël, qui s'estime entouré de voisins hostiles. Nous avons déjà laissé entendre devant l'Assemblée que le moment était peut-être venu pour les Etats arabes d'accepter le fait de l'existence d'Israël et de réexaminer la question de leurs relations avec cet Etat. En revanche, cependant, les nations arabes ont le droit d'exiger l'assurance qu'Israël n'a aucune ambition territoriale. Cette attitude ne risque guère d'amener une des parties à recourir à la force ou à la menace du recours à la force pour réaliser ses objectifs nationaux.

227. Toutes ces remarques donneront peut-être l'impression de simplifier exagérément un problème que nous reconnaissons tous très complexe, mais il me semble qu'elles ne sont pas inopportunes au moment où l'Assemblée générale constate que les résolutions qu'elle a adoptées au sujet du retrait des troupes israéliennes ont été appliquées et prend note des mesures constructives qui, nous l'espérons tous, permettront de créer une atmosphère nouvelle et plus sereine dans cette région profondément troublée.

228. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais]: L'opinion publique mondiale, qui a condamné sans équivoque l'agression dont l'Egypte a été victime, attend de l'Organisation des Nations Unies qu'elle liquide cette agression et les conséquences qu'elle a entraînées. Elle escompte que l'Egypte, victime de l'agression, verra pleinement restaurés ses droits souverains brutalement violés, et, en particulier, que l'As-

semblée générale s'opposera à toute solution qui donnerait une prime à l'agression ou qui permettrait à l'agresseur de tirer profit de la situation actuelle. Après plusieurs mois d'efforts soutenus de l'Assemblée générale, le dernier des agresseurs, Israël, a maintenant été contraint de se retirer de positions que ses actes d'agression lui avaient illégitimement gagnées.

229. Comme nous l'apprend le rapport du Secrétaire général, ce n'est qu'après toutes sortes d'obstructions et de manœuvres dilatoires qu'Israël a décidé de retirer ses troupes. Chacun sait qu'Israël a entamé des négociations avec les Etats-Unis, et cela en dehors de l'Organisation des Nations Unies, avec l'intention bien arrêtée d'obtenir de ce pays des garanties unilatérales, moyennant quoi Israël accepterait de retirer ses troupes. Ainsi, ce qui a été empêché par la coalition résolue de la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, on essaie maintenant de le réaliser en circonvenant cette organisation.

230. Il est clair que les Etats-Unis cherchent par-dessus tout à éviter que des mesures énergiques ne soient prises contre Israël et aussi à satisfaire aux conditions que pose Israël pour le retrait de ses troupes, conditions que l'Assemblée générale a déjà rejetées lorsque, dans des décisions successives, elle a demandé avec insistance le retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'Israël ainsi que la restauration de l'Egypte dans sa souveraineté. D'après le plan américain, certaines parties du territoire illégalement contrôlées par Israël doivent être soustraites au contrôle souverain de l'Egypte et prises en charge par la Force d'urgence des Nations Unies.

231. S'il en était ainsi, certaines parties du territoire égyptien ne relèveraient plus de l'administration égyptienne; en outre, la Force d'urgence abuserait de son mandat en occupant indéfiniment le territoire. D'ailleurs, les éléments de la Force n'ont jamais été investis des pouvoirs qu'on leur attribue maintenant artificiellement, et que la Charte des Nations Unies n'autorise, en aucune circonstance, à leur accorder.

232. La Force d'urgence des Nations Unies ne peut donc, en aucun cas, se substituer aux envahisseurs en tant que force d'occupation, ou reprendre en main les fonctions exercées par les occupants. La Force doit se borner à surveiller le retrait inconditionnel des troupes d'Israël et à faire régner l'ordre sur la ligne de démarcation entre l'Egypte et Israël, pour une durée limitée et dans des conditions acceptées par l'Egypte. La Force ne saurait s'écarter de cette mission sans contrevenir d'une façon flagrante aux principes de la Charte des Nations Unies et sans porter atteinte aux droits souverains de l'Egypte.

233. De leur côté, les puissances occidentales ne dissimulent pas leur intention d'appuyer les demandes d'Israël en proclamant unilatéralement que le détroit de Tiran est une voie d'eau internationale, bien que ce détroit fasse partie des eaux territoriales de l'Egypte et de l'Arabie Saoudite.

234. Nous savons très bien que, pour ramener la paix et la sécurité au Moyen-Orient, il est nécessaire de régler sans tarder un certain nombre de questions de la plus haute importance. A cet égard, on ne peut se référer uniquement aux seuls problèmes dont Israël demande le règlement, problèmes qu'il préfère évoquer maintenant, en se prévalant de la situation actuelle qui résulte de son agression, et du soutien qu'apportent à ses revendications les Etats-Unis et leurs principaux partenaires de l'Organisation du Traité de l'Atlantique

Nord (OTAN), le Royaume-Uni et la France. Parmi les questions en suspens, il est des problèmes essentiels qu'on ne peut considérer séparément, tel le problème complexe et douloureux des réfugiés arabes, qui se pose avec une acuité particulière.

235. Ce serait véritablement donner une prime à l'agression et récompenser l'agresseur que de retenir, parmi tous les problèmes complexes en suspens, les seules questions mises en avant par Israël, alors que, dans le même temps, on chercherait à imposer à l'Égypte les revendications unilatérales d'Israël sous la forme de ces "conditions", "espérances" "prétentions" et "objectifs", au sens que leur confèrent les déclarations d'Israël et les déclarations des États-Unis et de leurs amis relatives aux prétendues garanties.

236. Bien que les résolutions de l'Assemblée générale aient exigé un retrait immédiat et inconditionnel des troupes d'Israël et le rétablissement de l'Égypte dans ses droits souverains sur son territoire, il est de fait qu'Israël n'a pas renoncé aux conditions exorbitantes dont il voudrait faire dépendre sa soumission aux résolutions de l'Assemblée générale. Il est évident qu'Israël entend dicter, non seulement à l'Égypte, mais aussi à l'Organisation des Nations Unies, les conditions dont elle veut faire payer le retrait de ses troupes du territoire occupé par lui; dans de telles exigences, il faut voir le fruit amer de la politique suivie par les grandes puissances occidentales et en particulier par les États-Unis, qui, en s'immiscant dans les affaires du Moyen-Orient, ont en vue les objectifs à la fois politiques et stratégiques des principaux partenaires de l'OTAN dans cette région explosive qu'est le Moyen-Orient.

237. En offrant des garanties à Israël, les États-Unis sont allés bien au-delà de leurs droits et de leurs intérêts légitimes et ils ont agi unilatéralement, de leur propre chef, alors qu'il ne se trouvait aucune autorité pour faire à Israël de telles promesses au nom de l'Organisation des Nations Unies. Il est particulièrement regrettable que les États-Unis s'efforcent d'imposer leur politique — telle qu'elle est définie dans la doctrine d'Eisenhower — à l'Organisation des Nations Unies, et, par-dessus tout aux pays arabes, parmi lesquels figure en premier lieu l'Égypte, victime de l'agression.

238. Lorsque Mme Meir, ministre des affaires étrangères d'Israël, a annoncé le "retrait des troupes d'Israël", elle n'a pas dissimulé le fait que le Gouvernement d'Israël compte sur les garanties des États-Unis, lorsqu'il met les conditions à son retrait dit inconditionnel. La presse a révélé au grand jour les manœuvres entreprises conjointement par les États-Unis et le Gouvernement d'Israël pour circonvenir l'Organisation des Nations Unies, au point que les parties intéressées avaient convenu à l'avance des déclarations officielles que chacune ferait.

239. Il est devenu de plus en plus évident que les États-Unis ont voulu tourner l'Organisation des Nations Unies en essayant de trouver une solution unilatérale au conflit du Moyen-Orient, et qu'ils cherchent maintenant à imposer à l'Égypte et aux autres pays leurs propres conceptions et formules en ce qui concerne les problèmes de la navigation dans le golfe d'Akaba et dans le canal de Suez. Ces manœuvres, qui sont entreprises pour faire aboutir en même temps les projets agressifs des États-Unis dans cette zone, sapent l'autorité de l'Organisation des Nations Unies et compromettent sérieusement la paix et la sécurité. C'est pourquoi il est permis de se demander si, au

prochain stade, la doctrine Eisenhower ne se révélera pas comme une doctrine d'intervention armée.

240. Nous estimons qu'il appartient, en premier chef, à l'Organisation des Nations Unies de trouver une solution équitable au conflit du Moyen-Orient, car elle est le seul organisme compétent pour prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'effacer complètement les traces de l'agression, de rétablir intégralement les droits souverains de l'Égypte et des autres pays arabes, et de protéger ces droits. Si certains États Membres, notamment ceux qui se laissent aller à encourager et à récompenser l'agression, passent des accords unilatéraux, ceux-ci ne sauraient avoir force de loi pour notre organisation; celle-ci doit insister sans équivoque pour que les résolutions de l'Assemblée générale soient appliquées, dans la lettre et dans l'esprit, pour que l'agression soit pleinement liquidée et que les agresseurs ne se dérobent pas devant leurs responsabilités.

241. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Les Israéliens ayant maintenant évacué Gaza et la zone de Charm el-Cheikh, les derniers vestiges de l'invasion de l'Égypte ont enfin disparu. Au moment où nous sommes arrivés à ce point décisif de l'évolution du problème qui nous préoccupe, la délégation jordanienne a été pleinement consciente des pensées et des opinions exprimées par certains délégués au cours des deux dernières séances de l'Assemblée générale et à cette séance même. D'une part, ces opinions prévoient de futurs changements dans la situation administrative de la bande de Gaza; elles ne sauraient cependant dépasser le stade du souhait ou du désir car elles ne sont pas en accord avec les dispositions de la Convention d'armistice qui régit les conditions générales de la zone palestinienne. Notre opinion à ce sujet, tout comme celle des autres gouvernements arabes, a été exposée en détail lors de précédentes séances et elle n'a jamais varié.

242. D'autre part, des désirs et des espoirs ont été exprimés au sujet du libre passage des vaisseaux israéliens par le détroit de Tiran et par le golfe d'Akaba. Cette revendication israélienne doit faire l'objet d'une décision juridique. Elle représente également un des aspects de l'ensemble du problème palestinien, problème qui n'a pas encore été résolu. Il semble que certains gouvernements tentent d'appliquer un plan qui leur permettrait, pensent-ils, de résoudre le problème de la Palestine par petits morceaux. Je dois dire, à ce propos, qu'une telle idée manque totalement de réalisme et qu'elle s'écarte des voies de la justice. Les différents aspects de la question palestinienne sont si intimement liés que le règlement de chacun d'eux dépend du règlement des autres. Ce fait devrait inspirer notre travail ici à l'Assemblée générale toutes les fois que nous sommes amenés à examiner les problèmes particuliers dans le conflit israélo-arabe.

243. C'est en fonction de ces observations que la délégation jordanienne examine les résolutions de l'Assemblée générale à ce sujet et le présent rapport du Secrétaire général aussi bien que ceux qui l'ont précédé. A cette occasion, je voudrais, au nom de ma délégation, rendre hommage à M. Hammarskjöld pour sa précieuse contribution au succès des efforts de l'Assemblée générale au cours des différentes phases de la présente discussion; je voudrais également vous exprimer, Monsieur le Président, notre admiration pour la manière remarquable dont vous avez conduit nos débats.

244. M. NINCIC (Yougoslavie) [traduit de l'anglais]: Cet après-midi, le Secrétaire général nous a

confirmé que les dernières parties du territoire occupé par les forces israéliennes ont finalement été évacuées. Ainsi a été clos un tragique chapitre de la crise du Moyen-Orient qui a débuté il y a plus de quatre mois par l'attaque contre l'Égypte. Il y a là véritablement un triomphe remarquable de l'Organisation des Nations Unies qui, probablement, s'avérera être une étape importante dans les efforts accomplis en vue de renforcer la paix du monde.

245. L'Organisation des Nations Unies est sortie victorieuse de ce qui constituait sans aucun doute une épreuve décisive. Lorsque le Conseil de sécurité, sur la proposition de la délégation yougoslave [S/3719], a décidé de convoquer l'Assemblée générale en session extraordinaire d'urgence pour examiner la situation dans le Moyen-Orient [S/3721], il ne fait aucun doute qu'il prenait une mesure courageuse, la seule possible en fait dans ces circonstances. Les événements ont prouvé qu'il avait pleinement raison de prendre cette mesure.

246. L'Assemblée générale, et je ne pense pas qu'il soit exagéré de le dire, a été magnifiquement à la hauteur des lourdes responsabilités qui pesaient sur ses épaules. Avec la précieuse et indispensable collaboration de notre Secrétaire général, auquel ses efforts, à cette occasion aussi bien que précédemment, ont acquis la reconnaissance durable de tous les Etats Membres de l'Organisation, l'Assemblée générale a accompli la tâche qui lui avait été confiée au cours de cette nuit mémorable du 2 novembre. Je pense que l'Assemblée générale a fait en cela plus que résoudre une crise, quelque sérieuse et aiguë qu'ait pu être celle-ci; elle a aussi contribué remarquablement à renforcer la cause de la paix et de la sécurité dans le monde.

247. Il a été démontré de façon concluante que le règlement des différends ne saurait être acquis par l'emploi de la force et contrairement aux principes de l'Organisation des Nations Unies. En même temps, nous espérons qu'un coup décisif aura été porté à la théorie ce qu'on appelle les "guerres froides" locales ou les actions à portée limitée.

248. Nous devons maintenant faire face à la nécessité de prendre de nouvelles mesures dans la voie où l'Assemblée générale s'est déjà engagée. La première et la plus importante de ces mesures, ainsi que le prévoit la résolution 1125 (XI), doit avoir pour but de renforcer la structure de la Convention d'armistice. On s'est demandé quel rôle devait jouer la Force d'urgence des Nations Unies. A cet égard, je voudrais rappeler les opinions exprimées à plusieurs occasions par ma délégation quant au rôle et aux fonctions de la Force d'urgence des Nations Unies. Je les résumerai très brièvement de la façon suivante.

249. En premier lieu, l'emploi de la Force d'urgence doit être strictement maintenu dans les limites posées par les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Ensuite, il est évident que la Force ne peut être employée qu'avec le consentement de l'Etat sur le territoire duquel elle doit fonctionner et qu'en aucune circonstance elle ne peut remplir les fonctions d'une force d'occupation. Enfin, ainsi que le Secrétaire général l'a laissé clairement entendre à plusieurs reprises dans ses rapports successifs, la Force d'urgence des Nations Unies ne saurait être utilisée aux fins d'imposer le règlement d'un différend quel qu'il soit, de caractère politique ou juridique. Ma délégation espère avec confiance que, dans ses efforts ultérieurs, l'Organisation des Nations Unies remportera un succès égal

à celui qui a couronné les premières phases de son action.

250. En ce qui concerne les autres problèmes — problèmes à long terme ou problèmes de fond — qui depuis si longtemps ont empoisonné et troublé l'atmosphère du Moyen-Orient, ma délégation n'a assurément jamais nié leur existence, non plus que la nécessité de les résoudre au moment opportun. A ce sujet, je voudrais, en manière de conclusion, vous lire un extrait d'une déclaration faite le 26 février par le Secrétaire d'Etat yougoslave aux affaires étrangères devant l'Assemblée nationale de la Yougoslavie, où il déclarait :

"Ces problèmes devront être abordés d'une manière constructive lorsque l'armée israélienne se sera retirée. Je suis sûr que les Nations Unies, en usant de leur grande autorité et en s'aidant des efforts de tous les pays pacifiques, agiront de leur mieux dans ce sens. Résoudre d'une manière positive, par des méthodes pacifiques, les différends existant entre les Arabes et les Israéliens représente la seule méthode qui permettra de parvenir à un règlement dans cette région et d'établir des conditions favorables au développement politique et économique, dans l'indépendance des populations qui y vivent. Ce serait en même temps le moyen le plus sûr de prévenir toute ingérence étrangère future, et de mettre fin aux conditions qui font de cette région le champ de bataille d'intérêts en conflit et de luttes nuisibles entre les grandes puissances."

Ceci est un extrait d'une déclaration faite par M. Popovitch devant le Parlement yougoslave.

251. M. EBAN (Israël) [*traduit de l'anglais*] : Conformément à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères d'Israël à l'Assemblée générale, le 1er mars [660ème séance], les forces d'Israël ont été retirées des régions de Charm el-Cheikh et de Gaza. Cette mesure met fin à l'action engagée il y a quatre mois par le peuple d'Israël pour défendre sa vie, ses foyers et ses droits souverains.

252. L'Assemblée générale connaît parfaitement les considérations qui ont guidé mon gouvernement dans le problème en question. Nous possédons, et nous continuerons à exercer, comme le fait le monde maritime tout entier, le droit de libre passage dans le golfe d'Akaba et dans le détroit de Tiran. Nous avons exprimé ce que nous sommes raisonnablement en droit d'attendre de l'Organisation des Nations Unies, à savoir que le pouvoir qu'elles exercent actuellement à Gaza soit maintenu dans l'intérêt de la paix et du bien-être des résidents de Gaza, jusqu'au moment où un règlement définitif garantira cette paix et ce bien-être.

253. Comme tous les Etats pacifiques, nous sommes profondément convaincus qu'il n'existe aucun titre ni aucun droit qui légitime d'exercer des actes de belligérance sur terre, sur mer ou dans les airs. Nous avons noté les déclarations d'hommes d'Etat éminents qui font autorité en la matière. Selon eux, il n'y a aucune raison de supposer que l'on recourra sur terre ou sur mer à des actes de belligérance. Nous sommes heureux qu'une telle hypothèse ait été émise et, bien entendu, nous agissons avec bonne foi en nous fondant sur elle. La conscience du monde serait certainement soulevée d'indignation véhémement et protesterait si, après les dangers que nous avons courus et surmontés, une partie quelconque alléguait l'état de guerre ou exerçait des actes de belligérance.

254. Le 28 janvier, j'ai défini devant l'Assemblée générale [645ème séance] les objectifs que le Gouvernement et le peuple d'Israël s'étaient efforcés d'atteindre au cours de ces débats. Ce que nous voulons est simple. Nous ne convoitons aucun territoire égyptien. Nous ne menaçons aucun intérêt égyptien. Nous cherchons à vivre sans que nos hommes, nos femmes et nos enfants soient menacés de mort soudaine qui viendrait les frapper à partir de Gaza ou d'ailleurs. Nous désirons que nos foyers dans le Néguev et la plaine côtière continuent de connaître la paix dont ils bénéficient depuis trois mois et qu'ils ne subissent pas à nouveau l'enfer que représenterait la perspective d'une occupation égyptienne. Nous cherchons à obtenir que nos navires empruntent librement, comme tous les autres, les voies maritimes internationales. Nous cherchons à nous assurer l'accès légitime à nos propres ports. Nous voulons pouvoir intensifier notre commerce avec toutes les nations, sans être exposés, comme en temps de guerre, à l'emprise étouffante d'un blocus. Ce sont là des droits qui nous appartiennent. Nous ne demandons pas de faveurs. Que l'on nous laisse exercer nos droits et nous respecterons ceux des autres. C'est en ces termes que les objectifs d'Israël ont été définis devant l'Assemblée générale, il y a quelques semaines.

255. Le peuple d'Israël a été profondément ému par la vague de sympathie que sa juste cause a suscitée de la part de l'opinion publique d'une grande partie du monde. Jamais Israël ne s'est trouvé si haut placé qu'aujourd'hui dans la confiance et l'affection d'une multitude incalculable d'êtres humains.

256. J'exprime la gratitude d'Israël à tous ceux qui l'ont appuyé au milieu de ses épreuves de ces dernières semaines. Nous nous unissons aux éloges qui ont été faits ici du Président, du Gouvernement et de la délégation des Etats-Unis, ainsi que de son secrétaire d'Etat, qui a consacré tant d'heures à étudier de près et à élucider ces problèmes. Les distingués dirigeants et représentants du Gouvernement de la France ont joué un rôle décisif dans la solution de l'impasse à un stade plus avancé et décisif. Enfin, notre admiration va à la délégation du Canada qui, sous la conduite du distingué Secrétaire d'Etat aux affaires extérieures, a constamment appelé l'attention de l'Assemblée générale sur ses tâches positives et constructives.

257. L'attention aiguë de l'opinion publique internationale se concentre maintenant sur les actes et la conduite de notre voisin. La confiance d'Israël sera-t-elle récompensée en sorte que d'autres Etats pourront avoir foi dans l'intégrité des méthodes internationales? Les prédictions de ceux qui nous ont assuré qu'Israël n'aura pas à regretter le choix qu'il vient de faire s'accompliront-elles? Nous sommes certains que ceux qui se sont solennellement engagés à travailler à la cessation des hostilités et à l'apaisement dans le Moyen-Orient sauront se montrer à la hauteur des circonstances.

258. Le 1er novembre, à un moment sombre et angoissant de l'histoire d'Israël, nos aspirations s'exprimaient de la façon suivante: "La voie que nous voulons suivre ne nous fait pas reculer vers un état d'hostilité, mais doit nous faire avancer en direction de la paix." [562ème séance, par. 159.] Israël est prêt à suivre cette voie historique.

259. L'instauration de la paix est un devoir pour les Etats et pour toutes les régions; mais ce devoir s'impose avec une insistance particulière à notre vénérable région, d'où est venu cet appel de fraternité universelle

qui, à travers les âges, s'est adressé aux générations des hommes qui se sont succédé.

260. M. FAWZI (Egypte) [traduit de l'anglais]: Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, au moment où nous approchons de la fin de nos délibérations actuelles, de vous présenter ainsi qu'au Secrétaire général et aux membres du Secrétariat mes vifs remerciements et ceux de ma délégation pour les efforts inlassables et désintéressés qu'ils ont tous accomplis sans se plaindre pendant ces derniers mois, tout au long des jours et des nuits et qui ont très largement contribué au succès des travaux de l'Assemblée.

261. Le Secrétaire général a informé l'Assemblée que le retrait des troupes d'Israël du territoire qu'elles avaient envahi le 29 octobre 1956 était pratiquement terminé. Ainsi finit une page d'histoire et une autre commence. A ce point, et pendant le bref répit que nous laisse la succession rapide des événements, les leçons des quelques mois qui viennent de s'écouler sont certainement vivantes dans nos esprits et les émotions qu'ils provoquent accompagnent les battements de cœurs.

262. En même temps que le monde entier, l'Organisation des Nations Unies a traversé et continue de traverser une épreuve extrêmement grave. C'est avec fierté et avec un espoir redoublé que nous pouvons dire que l'Organisation a su traverser la tempête et résister aux éléments déchainés. Elle a défendu avec fermeté les principes de la Charte selon lesquels les problèmes doivent être résolus et les différends tranchés par des moyens pacifiques, et non par le recours à la force armée. Elle a adopté une attitude ferme sur le principe de l'interdiction de l'agression en tant qu'instrument politique ou moyen destiné à recueillir des avantages.

263. L'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres ont montré qu'ils étaient pleinement conscients de l'importance primordiale que ces jours et ces moments présentent à l'heure actuelle et qu'ils constituent pour l'avenir et pour la survivance même de l'humanité. L'Organisation des Nations Unies et les Etats Membres ont pleinement compris l'importance des valeurs et principes en cause; ils ont pleinement compris que ces valeurs et principes intéressent l'humanité entière et qu'ils ne sont pas le monopole de certains seulement qui en feraient usage à loisir.

264. Avec ses compagnons de voyage, l'Egypte a suivi la voie qui est tracée pour tous par la Charte; en toute humilité, mais avec foi et détermination, elle a toujours gardé présente à l'esprit et dans son cœur cette source de principes et de nobles idéaux sans lesquels il n'y aurait pas de vie qui vaille la peine d'être vécue, d'honneur qui puisse être garanti et de communauté de nations civilisées.

265. Combien terrifiante et morne, combien difficile aurait été la voie que l'Egypte a suivie si elle avait dû la parcourir toute seule, sans votre aide, distingués représentants et amis, sans celle de vos pays, sans vos encouragements et votre ferme appui.

266. En voulant décrire l'étendue et la profondeur de la gratitude que l'Egypte et son peuple éprouvent à tout jamais envers vous tous qui avez réglé votre attitude sur la vérité et sur la Charte des Nations Unies, les paroles me manquent. Les mots ne sauraient traduire notre sentiment de gratitude. Je vous demande donc de me pardonner si je vous dis simplement à tous au nom de l'Egypte: Merci et que Dieu vous bénisse!

POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

ADMISSION DU GHANA À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (fin)

267. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais informer l'Assemblée que le représentant du Ghana m'a transmis un message qu'il vient de recevoir de son premier ministre et qu'il m'a demandé de lire à l'Assemblée. Je le fais avec plaisir. Voici ce message:

"L'admission du Ghana à l'Organisation des Nations Unies répond à des aspirations qui, depuis longtemps, sont chères au Gouvernement et au peuple du Ghana, et je voudrais en cette occasion vous exprimer notre chaleureuse gratitude pour les mesures prises par l'Assemblée générale qui a répondu si promptement à notre demande d'admission. Deux jours seulement se sont écoulés depuis que le Ghana a obtenu son indépendance en tant que démocratie libre, et notre entrée dans l'Organisation des Nations Unies est le couronnement de notre évolution vers le progrès. Je puis vous assurer du désir du Gouvernement et du peuple du Ghana d'observer les principes de la Charte et de vivre selon son idéal. Nous sommes fiers de prendre place auprès des nations libres dans cette grande organisation et, en collaboration avec les autres Etats Membres, nous nous attacherons à faire triompher ces objectifs communs que sont la sauvegarde de la paix et le développement du progrès, du bien-être et de la liberté de l'humanité."

Dispositions concernant les futures séances de la onzième session de l'Assemblée générale

268. Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Un projet de résolution a été présenté sur cette question par les délégations du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Iran, du Japon, de la Norvège et des Etats-Unis d'Amérique [A/3570].

269. M. KASE (Japon) [*traduit de l'anglais*]: Avec les délégations du Brésil, du Canada, de la Colombie, de l'Iran, de la Norvège et des Etats-Unis d'Amérique, ma délégation a l'honneur de présenter le projet de résolution.

270. Ce projet de résolution propose, conformément à l'article 6 du règlement intérieur, d'ajourner temporairement la onzième session de l'Assemblée et d'autoriser le Président de l'Assemblée générale, en consultation avec le Secrétaire général et les Etats Membres représentés au Bureau de l'Assemblée générale, à convoquer de nouveau l'Assemblée lorsqu'il l'estimerait nécessaire, afin de poursuivre l'examen du point 66 ou du point 67 de l'ordre du jour.

271. L'Assemblée générale a approuvé le rapport du Secrétaire général [A/3568] présenté conformément aux résolutions 1124 (XI) et 1125 (XI) adoptées par l'Assemblée générale le 2 février 1957. C'est pour nous un motif de grande satisfaction de savoir qu'Israël s'est maintenant pleinement conformé à la première de ces résolutions, et que ses forces armées ont été retirées de ces régions litigieuses. Nous apprécions l'esprit de coopération dont ont fait preuve Israël et l'Egypte. Nous espérons sincèrement que c'est là un tournant dans l'histoire du Moyen-Orient et qu'il prélude à une longue période de tranquillité.

272. Cependant, de nouveaux événements peuvent se produire qui nécessitent une nouvelle réunion de

l'Assemblée générale. Notre projet de résolution doit nous permettre de faire face à une telle éventualité.

273. Point n'est besoin de dire combien nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour ses efforts, et que nous lui souhaitons de remporter de nouveaux succès dans sa mission si importante.

274. Notre assemblée doit encore examiner le point 67 de l'ordre du jour qui concerne la question hongroise. Nous ne pouvons écarter de nos consciences cet important problème. C'est pourquoi notre projet de résolution stipule que l'Assemblée pourra, le cas échéant, être à nouveau convoquée pour l'examen de cette question.

275. A cet égard, ma délégation prend acte avec satisfaction du rapport intérimaire présenté par le Comité spécial pour la question de Hongrie [A/3546]. Ma délégation était au nombre des 24 délégations qui ont présenté le projet de résolution [A/3487/Rev.1] adopté par l'Assemblée le 10 janvier en tant que résolution 1132 (XI), laquelle a mis sur pied ce comité spécial, composé des représentants de l'Australie, de Ceylan, du Danemark, de la Tunisie et de l'Uruguay, avec pour mission d'enquêter sur la situation qui règne en Hongrie à la suite de l'intervention soviétique dans les affaires intérieures de ce pays. Malheureusement, cette résolution n'a pas recueilli l'accord de l'Union soviétique ni celui de la Hongrie, qui ont refusé de coopérer avec ce comité. Ma délégation déplore ce refus de coopérer de la part de pays qui sont directement intéressés; elle espère qu'ils reviendront sur leur décision et accepteront de coopérer avec le Comité, notamment en permettant à celui-ci et à son personnel d'entrer en territoire hongrois et de s'y déplacer librement. Nous estimons que l'on pourrait ainsi réunir plus facilement des renseignements sûrs et impartiaux qui nous donneront une idée exacte des événements de Hongrie.

276. Nous espérons vivement que cette procédure permettra de seconder les efforts des Hongrois pour faire reconnaître leurs droits, et nous tenons à exprimer ici nos remerciements au Comité pour la tâche importante qu'il a déjà accomplie pour assurer l'application de la résolution de l'Assemblée du 10 janvier.

277. Telles sont les raisons pour lesquelles je demande aux membres de l'Assemblée de bien vouloir donner leur appui au projet de résolution présenté par les sept puissances.

278. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduit du russe*]: La délégation de l'Union soviétique n'a pas d'objection à ce que l'Assemblée suspende sa session, étant entendu qu'elle pourra être rappelée, s'il le faut, pour continuer l'examen du point 66 de l'ordre du jour.

279. La délégation de l'Union soviétique est opposée, toutefois, à l'examen du point 67 de l'ordre du jour, qui concerne la situation en Hongrie. Je n'ai pas besoin de rappeler ici les raisons qui ont motivé notre attitude et que nous avons déjà exposées à maintes reprises. Nous estimons que le fait d'examiner la situation intérieure de la Hongrie sans tenir compte des objections de son gouvernement, c'est intervenir brutalement dans les affaires intérieures de la Hongrie, ce que la Charte des Nations Unies interdit formellement. Pour ce même motif, la délégation de l'Union soviétique s'oppose aussi à la proposition tendant à ce que l'Assemblée générale reprenne ultérieurement l'examen de ce point de l'ordre du jour.

280. La délégation de l'Union soviétique demande au Président qu'un vote séparé soit pris sur la mention du point 67 de l'ordre du jour qui figure au dispositif du paragraphe du projet de résolution. Au cas où cette mention serait maintenue, la délégation soviétique devrait s'abstenir sur l'ensemble du projet de résolution.

281. M. LODGE (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis appuient le projet de résolution proposant une interruption temporaire de la onzième session de l'Assemblée générale. Loin de la partager, nous nous opposons à l'opinion exprimée par le représentant de l'URSS, selon laquelle le point 67 qui concerne la question hongroise ne devrait pas figurer dans le projet de résolution. Nous sommes profondément convaincus et nous soutenons que la question de Hongrie n'est pas encore définitivement réglée. Nous estimons qu'elle ne sera pas réglée tant qu'elle ne l'aura pas été d'une manière juste. Nous estimons que l'Assemblée générale n'est pas dessaisie de cette question, bien au contraire. Nous avons un Comité spécial pour la question de Hongrie, qui a déjà fait un excellent travail et qui a devant lui des tâches importantes.

282. Il est clair que, s'ils n'avaient rien eu à cacher, l'Union soviétique et les chefs communistes hongrois auraient certainement permis aux observateurs de l'Organisation des Nations Unies de se rendre en Hongrie. Leur refus est un aveu. C'est pourquoi nous espérons que ce projet de résolution sera adopté, y compris le point 67 relatif à la question de Hongrie.

283. M. KING (Libéria) [*traduit de l'anglais*] : La délégation du Libéria appuiera le projet de résolution présenté par les sept puissances afin que les points 66 et 67 demeurent à notre ordre du jour jusqu'à la reprise de la session après l'interruption envisagée.

284. Je voudrais présenter quelques observations sur le rapport intérimaire du Comité spécial pour la question de Hongrie, qui a été créé conformément à la résolution 1132 (XI) de l'Assemblée générale. C'est là, de l'avis de ma délégation, un document étonnamment complet qui présente le résultat d'enquêtes nombreuses et approfondies et qui contient d'abondantes données de fait en ce qui concerne les mouvements de mécontentement et de protestations soulevés par la violation, en Hongrie, par des troupes étrangères, des libertés humaines, et ce, en dépit des grandes difficultés auxquelles s'est heurté le Comité. Ce rapport a d'autant plus de valeur qu'il a été présenté à l'unanimité.

285. Même s'il existait quelque obstacle d'ordre juridique quant à la compétence de l'Assemblée en la matière — ce qui n'est pas l'avis de ma délégation — cet obstacle devrait disparaître devant l'obligation qu'impose la Charte aux Etats Membres d'observer et de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Pour élever des objections à cet égard, il faudrait nécessairement s'inspirer d'un double critère cynique de moralité. Est-il possible que certains d'entre nous qui ont été les premiers à s'élever de la façon la plus véhémente contre l'agression commise au Moyen-Orient insistent maintenant pour que notre organisation — ainsi que M. Spaak, ancien président de l'Assemblée générale, l'a récemment dénoncé dans le numéro de janvier 1957 de la revue *Foreign Affairs*³ — "assistent impassibles à la répression brutale de la révolte en Hongrie". A coup sûr, le recours à la violence contre le mouvement de libération nationale en Hongrie — ainsi que l'ont déclaré les témoins entendus par le Comité et que le

révèle le rapport intérimaire qui nous est soumis, en particulier le chapitre IV intitulé "Aperçu du déroulement de l'intervention en Hongrie" — n'apparaît pas moins répréhensible et, par conséquent, mérite aussi bien d'être évoqué devant cette organisation mondiale que d'autres événements dont elle s'est saisie avec vigueur.

286. Cette attitude est d'autant plus souhaitable, mis à part le principe de l'égalité souveraine contenu dans la Charte, que toutes les nations et que tous les peuples — et ceci est encore plus important — ont fini par se rendre compte de la nécessité d'un ordre nouveau dans le monde, fondé sur la reconnaissance d'une association — sur un pied d'égalité — de tous les pays, petits ou grands, dans l'intérêt de la paix mondiale.

287. Mon gouvernement ne veut nullement se prétendre supérieur dans cette affaire ou dans d'autres questions dont notre organisation est saisie. Il estime néanmoins qu'il est juste, et non pas seulement pour des raisons d'opportunité, que ces délégations s'unissent à d'autres Etats Membres pour condamner des actes qui portent gravement atteinte aux libertés humaines fondamentales, chaque fois, à quelque moment et où qu'ils se produisent.

288. En considération de ces seules raisons, ma délégation accorde son appui au projet de résolution présenté par les sept puissances.

289. M. BOLAND (Irlande) [*traduit de l'anglais*] : Ma délégation appuiera la proposition que, étant donné la tâche qui reste à accomplir pour d'importants points de l'ordre du jour, la présente session de l'Assemblée générale ne soit pas déclarée close mais simplement suspendue, afin que nous puissions nous réunir de nouveau si, par suite des événements, il était nécessaire ou désirable que l'Assemblée tînt une ou plusieurs séances. Pour cette raison, ma délégation votera en faveur du projet de résolution soumis à l'Assemblée générale. Il est évident que l'Assemblée doit continuer d'apporter une attention particulière aux événements concernant le point 66 de l'ordre du jour. Grâce à l'attitude adoptée par les pays intéressés et, en particulier, à celle des Gouvernements de la France, du Royaume-Uni et d'Israël qui ont respecté les résolutions de l'Assemblée, la situation dans le Moyen-Orient, qui a été pour tous une source de grandes préoccupations au cours des derniers mois, offre maintenant les perspectives meilleures d'un avenir plus stable. Ceci ne veut pas dire toutefois qu'il n'existe plus de questions importantes, en rapport avec le point 66 de l'ordre du jour, qui requièrent notre attention et méritent d'être examinées. C'est pourquoi il n'est pas exclu que l'Assemblée générale soit appelée à s'en occuper de nouveau.

290. D'autre part, nous considérons la proposition contenue dans le projet de résolution comme particulièrement utile et importante en ce qui concerne la question de Hongrie. Le Comité spécial pour la question de Hongrie, créé par la résolution 1132 (XI) de l'Assemblée générale, nous a déjà soumis un rapport. Celui-ci, qui représente véritablement le résultat d'une enquête difficile et impartiale, est un document précieux et instructif; nous espérons tous, j'en suis sûr, qu'il sera lu aussi largement et aussi attentivement qu'il le mérite. Cependant, ce rapport ayant un caractère purement provisoire, il serait peu indiqué que l'Assemblée générale veuille en discuter maintenant les détails. Ayant confié la tâche d'établir les circonstances du soulèvement hongrois à un tribunal compétent et res-

³ Paul-Henri Spaak, "The West in Disarray", *Foreign Affairs*, vol. 35, No 2, p. 184.

ponsable, ma délégation estime que nous avons intérêt à laisser cet organe poursuivre ses enquêtes avec une impartialité et une objectivité complètes et à nous abstenir pendant ce temps de toute discussion formelle qui pourrait être considérée comme une tentative visant à influencer le jugement du Comité et qui pourrait ainsi permettre d'attaquer la valeur de ses conclusions. Pour cette raison, nous nous bornerons actuellement à féliciter le Comité de son rapport provisoire et à exprimer l'espoir qu'il poursuivra son œuvre selon la ligne qu'il s'est fixée. Il nous semble toutefois important qu'il ne s'écoule pas un temps trop long entre le moment où le Comité aura soumis son rapport et le moment où celui-ci sera discuté et examiné par l'Assemblée générale.

291. Je puis évidemment fort bien comprendre que cette idée ne soit pas agréable au représentant de l'URSS, mais je pense que le représentant est lui-même conscient de la faiblesse des arguments sur lesquels son objection est fondée. Même lui, je pense, doit être sensible au cynisme brutal des arguments qu'il a été appelé à défendre, lorsque, représentant du pays qui a envoyé ses tanks en Hongrie afin d'écraser les travailleurs et les paysans de ce pays et de leur imposer un régime tyrannique et détesté, il se présente devant ce tribunal pour accuser l'Organisation des Nations Unies d'ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la Hongrie.

292. L'agonie de la Hongrie se poursuit. Les nouvelles que nous recevons au sujet d'arrestations et d'exécutions en masse montrent que la cruauté impitoyable de l'Etat policier est employée à fond pour punir le peuple hongrois d'avoir vaillamment lutté pour sa liberté. La condamnation morale exprimée par le monde entier au sein de cette assemblée n'a pas suffi pour épargner ces horreurs à la Hongrie et, dans tous les pays, la conscience des populations éprises de justice ressent douloureusement cet échec. Je suis pourtant persuadé que nos discussions et nos recherches ont eu un résultat utile: une conscience nouvelle et plus aiguë qui fait que, à mon avis, dans tous les pays, l'homme de la rue sentira plus clairement que par le passé la redoutable menace que représente le communisme soviétique pour les libertés humaines et nationales. Pour cette raison, ma délégation pense qu'il est du devoir de l'Assemblée de continuer à faire la lumière sur les véritables aspects de la tragédie hongroise et, pour la même raison, la délégation de l'Irlande appuie le projet de résolution.

293. M. NOBLE (Royaume-Uni) [*traduit de l'anglais*]: Je voudrais profiter de cette occasion pour expliquer les raisons pour lesquelles ma délégation s'oppose avec énergie à la proposition tendant à supprimer la mention de la question hongroise dans le projet de résolution qui nous est soumis afin d'empêcher tout nouvel examen de ce point de l'ordre du jour au cours de la onzième session. Il s'est écoulé près de deux mois depuis que l'Assemblée générale a examiné pour la dernière fois la question de Hongrie, mais la situation tragique où se trouve toujours la Hongrie n'a pas cessé de préoccuper nos esprits. La dernière mesure que nous ayons prise a été l'adoption de la résolution 1132 (XI) qui réaffirme les préoccupations que ce problème ne cesse de causer à l'Organisation des Nations Unies et crée un Comité spécial de cinq membres, "qui sera chargé d'enquêter ainsi que d'établir et de maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs, et, à cette fin, de recueillir des témoignages, de réunir des preuves et d'obtenir des renseignements, selon qu'il

sera besoin, afin de communiquer ses constatations à l'Assemblée générale, à sa onzième session, et par la suite, d'établir de temps à autre des rapports supplémentaires pour l'information des Etats Membres et de l'Assemblée générale si elle est en session".

294. Nous avons maintenant reçu le rapport provisoire du Comité du 20 février 1957 et je profite de cette occasion pour exprimer au Comité la reconnaissance de ma délégation pour l'œuvre déjà très précieuse qu'il a accomplie. En interrogeant des témoins et en examinant les preuves fournies par les documents, le Comité a réalisé de notables progrès. Il a demandé à tous les Etats Membres de l'aider en lui fournissant des renseignements concernant sa tâche et l'ombre de gouvernements, parmi lesquels celui du Royaume-Uni, ont déjà répondu à cette demande en fournissant un matériel qui, nous l'espérons, sera d'une grande utilité pour le travail du Comité. Nous continuerons à fournir tous les renseignements dont nous pourrions disposer et à permettre au Comité de s'entretenir avec les témoins importants qui vivent maintenant dans le Royaume-Uni.

295. Le Comité a encore beaucoup à faire pour remplir son mandat qui s'étend pratiquement à tous les aspects de l'intervention armée de l'URSS dans les affaires intérieures de la Hongrie, en octobre 1956, et aux événements tragiques qui ont suivi cette intervention. Des membres du Comité sont maintenant en route pour l'Europe où ils continueront leurs recherches en interrogeant des témoins et en se livrant à des observations directes. Nous leur souhaitons un succès complet dans leur tâche. Nous pourrions seulement regretter que, ainsi que l'indique le rapport du Comité, le Gouvernement de l'URSS et les autorités hongroises aient catégoriquement refusé de coopérer avec notre comité de quelque manière que ce soit. Nous devons féliciter le Comité pour sa déclaration disant qu'il persévérera dans ses efforts afin de remplir le mandat que l'Assemblée générale lui a confié et qui le charge d'obtenir des informations par l'observation directe en Hongrie.

296. Cependant, ce n'est là que le début du travail de notre comité. Il reste encore beaucoup à faire avant que le Comité soit en mesure de nous soumettre son rapport final, lequel, aux termes de la résolution, devrait être présenté à l'Assemblée générale au cours de sa onzième session. Il est donc parfaitement clair que l'Assemblée générale doit être prête à reprendre la discussion de la question hongroise si les circonstances l'exigent. Ainsi que je l'ai déclaré [635^{ème} séance] lorsque nous avons examiné la question hongroise pour la dernière fois, le Gouvernement de l'URSS commettrait une grave erreur s'il pensait que les termes modérés de la résolution 1132 (XI) signifient que notre indignation à ce sujet est apaisée. Il n'en est rien. Permettez-moi de rappeler les termes de la résolution [1004 (ES-II)] que nous avons adoptée le 4 novembre 1956, dans laquelle nous affirmions "le droit du peuple hongrois d'avoir un gouvernement conforme à ses aspirations nationales et dévoué à son indépendance et à son bien-être".

297. Le Comité spécial que nous avons créé déclare dans son rapport que "le Comité fera cependant porter l'essentiel de ses recherches sur "les efforts que fait le peuple hongrois pour affirmer à nouveau ses droits". [A/3546, par. 17]. Ceci ne doit pas cesser d'être notre but. Nous avons un devoir envers le monde et, en particulier, envers le vaillant peuple de Hongrie, devoir

qui est de ne pas ralentir nos efforts pour atteindre ce but. Je crois que si, au sein de cette assemblée et avec l'aide de notre comité spécial, nous ne faiblissons pas dans nos efforts en faveur du peuple de Hongrie, l'URSS sera amenée à comprendre que sa politique d'intervention armée a fait faillite et que la voix du monde libre doit être entendue.

298. En ce qui concerne les termes du projet de résolution lui-même, je dois dire que ma délégation ne considère pas la procédure proposée comme entièrement satisfaisante. A notre avis, une formule meilleure aurait été celle qui a été adoptée en des circonstances semblables au cours des septième et huitième sessions. L'Assemblée avait alors unanimement décidé de suspendre ses travaux en demandant au Président de la convoquer à nouveau, après consultation avec le Secrétaire général et avec l'assentiment de la majorité des Membres si, de l'avis du Président, l'évolution de la question de Corée rendait nécessaire une telle mesure ou si un ou plusieurs Etats Membres demandaient au Président de réunir l'Assemblée en raison de ces événements. A notre avis, cette procédure aurait été préférable dans le cas qui nous intéresse. Il n'est pas prévu que l'Assemblée générale soit plus ou moins en session permanente durant toute l'année et je suis sûr que les auteurs du projet de résolution des sept puissances seront d'accord sur ce point; néanmoins ma délégation est d'avis que le texte de leur projet va un peu trop loin dans cette direction. Dans mon esprit, l'article 6 du règlement intérieur devait s'appliquer aux interruptions de Noël et à des cas semblables. Pour autant, toutefois, que la formule qui nous est soumise maintenant ne crée pas un précédent, ma délégation est prête à y souscrire pour tenir compte des circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous trouvons.

299. Enfin, je pense que nous ne devons pas reprendre chacun notre route sans vous exprimer, Monsieur le Président, notre profond sentiment de reconnaissance pour la maîtrise avec laquelle vous avez présidé nos débats — et je parle maintenant au nom des délégations du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Inde, de Ceylan, du Pakistan et du Ghana aussi bien que de la délégation du Royaume-Uni. Je crois que nous avons tous été conscients du fait que votre tâche, au cours des quatre derniers mois, était loin d'être aisée. La moindre part de cette tâche a consisté à écouter pendant d'innombrables heures des discours portant sur une grande variété de sujets, ce qui, en soi, a déjà dû être une épreuve d'endurance considérable. Mais, ce qui est plus important, c'est que vous nous avez dirigés à tout moment avec sagesse, et, en particulier, dans les moments difficiles de nos débats, lorsque la discussion commençait à faire naître des sentiments passionnés ou lorsque nous courions le danger de nous perdre dans des questions de procédure, nous nous en sommes remis à vos conseils éclairés pour écarter toutes nos difficultés. C'est sur vous, plus que sur toute autre personne peut-être, qu'ont pesé nos longues journées et nos longues nuits de travail; c'est à vous que revient une grande partie du mérite de l'œuvre accomplie au cours de la session qui s'achève. Nous espérons que vous pourrez maintenant goûter un repos bien gagné et nous espérons profiter encore de vos conseils lorsque nous nous réunirons de nouveau.

300. Nous ne voulons pas non plus laisser passer cette occasion de rendre hommage à notre Secrétaire général et à son dévoué personnel. M. Hammarskjöld a mérité notre admiration et notre respect, à la fois par l'abnégation avec laquelle il a travaillé nuit et jour

pendant tant de mois, et par l'adresse et l'ingéniosité dont il a fait preuve en mettant en œuvre les vœux que l'Assemblée avait exprimés dans ses résolutions. Nous espérons que, malgré les lourdes responsabilités que nous avons placées sur ses épaules, il pourra quelque peu se libérer du fardeau presque inhumain des travaux qu'il a dû accomplir.

301. M. VITETTI (Italie) [*traduit de l'anglais*] : La délégation italienne apporte son appui total au projet de résolution introduit par le Japon et présenté par le Brésil, le Canada, la Colombie, les Etats-Unis, l'Iran et la Norvège. Il nous semble que ce projet reflète la situation réelle et qu'il répond aux tâches précises qui sont les nôtres.

302. L'Assemblée générale s'est penchée sur bien des problèmes importants, et l'on n'oubliera pas la manière remarquable dont elle s'est comportée lors de la crise du Moyen-Orient. Il est satisfaisant de constater que notre session s'achève, en ce qui concerne la crise du Moyen-Orient, sur une note positive. Nous nous sommes acquittés de cette partie de notre tâche qui consistait à obtenir le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de la péninsule de Sinaï et de la bande de Gaza; nous nous attachons maintenant à la partie constructive de notre tâche, laquelle consiste à mettre en œuvre, conformément à nos résolutions et en nous appuyant sur les rapports du Secrétaire général, les mesures qui, nous l'espérons, apporteront à cette région troublée et à ses habitants la tranquillité et la paix. Nous avons tout lieu d'en être satisfaits. Cela montre en effet que, lorsque des pays qui se trouvent être parties à un différend international acceptent sincèrement et de bonne foi de s'en tenir aux principes de la Charte et aux résolutions des organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, il est possible de trouver une solution à ce différend ainsi que de garantir la paix et d'améliorer les relations entre les peuples.

303. Malheureusement, dans un autre domaine, le tableau s'assombrit tragiquement et le bilan est négatif. Il est fort triste de devoir reconnaître que l'une des questions les plus importantes et les plus urgentes dont l'Assemblée ait été saisie — je parle évidemment de la question hongroise — n'a apporté qu'une profonde et amère désillusion. La volonté d'un seul pays a annihilé les efforts inlassables de notre assemblée et découragé les espoirs de l'opinion mondiale, de l'humanité entière. En refusant de s'en tenir aux principes de l'Organisation des Nations Unies et de se conformer à notre résolution, l'URSS nous a empêchés de répondre à l'appel désespéré que nous a lancé le 2 novembre le valeureux peuple hongrois. Un symbole qui nous éclaire sur la situation est la disparition de celui-là même qui a osé demander l'aide de l'Organisation des Nations Unies; il a été arraché à son pays, et nous ne savons même pas où il se trouve aujourd'hui, s'il est libre, ni même s'il est en vie.

304. Voilà les pensées qui nous viennent à l'esprit quand nous lisons le rapport intermédiaire soumis voici quelques jours par le Comité spécial pour le "Problème de la Hongrie". Ce rapport est extrêmement important et méritait, à notre avis, un examen plus approfondi. Lorsque, il y a quelques jours, nous perdions notre temps à examiner un point de l'ordre du jour proposé par l'URSS qui accusait — incroyable mais vrai — les Etats-Unis d'ingérence dans les affaires intérieures de certains pays, la délégation italienne a déclaré très nettement [*658ème séance*] qu'à son avis le temps dont l'Assemblée disposait serait plus utilement et d'une

manière mieux appropriée consacré à l'examen des conclusions du Comité spécial.

305. Nous comprenons toutefois que le moment est mal choisi pour un examen détaillé de ce rapport. Je me limiterai donc à quelques observations. Je crois que le Comité, malgré le refus obstiné de l'URSS d'autoriser ses membres à pénétrer en Hongrie, a orienté ses travaux comme il convenait de le faire. Le chapitre III et le paragraphe 51 du document A/3546 montrent qu'il a donné à son enquête la portée qui correspond à une interprétation fidèle et exacte de nos résolutions. Il a donné de l'intervention soviétique en Hongrie une analyse d'ensemble qui correspond très exactement aux faits. C'est très précisément ce que nous attendions de lui. Nous savons parfaitement quels sont les faits et, bien entendu, nous connaissons la tragique réalité. Mais il est important que ces faits et cette réalité soient officiellement consignés dans un document publié par un organisme impartial, afin qu'aucun secteur de l'opinion mondiale n'ait plus aucun doute sur l'agression qui a permis à l'URSS d'écraser et réduire à néant la liberté reconquise des Hongrois.

306. Nous tenons à féliciter le Comité de la tâche qu'il a accomplie et nous l'invitons à poursuivre ses investigations. Nous espérons qu'avant longtemps il sera en mesure de nous fournir son rapport définitif. En attendant, nous ne devons pas désespérer et nous ne devons pas relâcher nos efforts, qui doivent viser la question centrale, le fait que l'URSS est intervenue dans les affaires intérieures de la Hongrie et lui a imposé par les armes un régime qui ne répond pas aux aspirations du peuple hongrois.

307. C'est pour répondre à ces préoccupations, et, s'il est nécessaire, pour qu'elle puisse suivre de près la situation de la Palestine, qu'il a été proposé à l'Assemblée d'interrompre sa session et de se tenir prête à se réunir à tout moment. C'est pourquoi la délégation italienne apportera son appui au projet de résolution et s'opposera à ce que soient supprimés, comme le demande l'URSS, les termes relatifs au point 67 de l'ordre du jour.

308. Monsieur le Président, puisque j'ai la parole, je tiens à vous exprimer la profonde gratitude de la délégation italienne pour la compétence, la sagesse et le grand sang-froid avec lesquels vous avez présidé nos débats. Nous nous rappellerons certainement longtemps avec quelle fermeté courtoise vous avez réglé certains des débats difficiles, complexes et délicats qui se sont déroulés ici depuis le début de l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Vous avez tenu la barre d'une main ferme sur une mer agitée.

309. Je voudrais aussi saisir l'occasion qui m'est offerte de transmettre les sincères félicitations de la délégation italienne au Secrétaire général, pour son dévouement inlassable à la noble tâche de l'Organisation des Nations Unies, un dévouement qui est allé presque au sacrifice. Nos sentiments de gratitude vont également à tous les membres du Secrétariat.

310. M. ULLRICH (Tchécoslovaquie) [traduit de l'anglais] : La délégation tchécoslovaque regrette que cette occasion ait également servi de prétexte à certains pour émettre des allégations sans fondement et tenter ainsi de justifier un examen ultérieur de la question hongroise, ce qui constitue une intervention dans les affaires intérieures de la République populaire hongroise et contribue à saper l'autorité et la réputation internationale de son gouvernement.

311. En ce qui concerne les dispositions relatives aux séances futures de la onzième session, je tiens à rappeler que ma délégation a exprimé à plusieurs reprises sa position sur le point 67 de l'ordre du jour. Nous nous sommes toujours fortement opposés à l'examen de ce point, la prétendue question hongroise, par les organes de l'Organisation des Nations Unies, qui, aux termes de la Charte, n'a aucun droit d'intervenir dans les affaires intérieures des Etats Membres. C'est pourquoi nous ne pouvons souscrire à aucune mesure présente ou à venir qui autoriserait l'Organisation à examiner cette question. Un tel examen ne servirait que des fins hostiles au peuple hongrois et serait contraire au maintien de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi il faut supprimer de l'ordre du jour de l'Assemblée générale la prétendue question hongroise. Il est grand temps que l'on renonce à utiliser l'Assemblée générale pour une campagne de calomnies contre la Hongrie et l'URSS, campagne qui se poursuit depuis des mois et que nous avons même constatée aujourd'hui sous le prétexte d'un débat de procédure.

312. M. GEORGES-PIGOT (France) : La délégation française donnera son appui au projet de résolution déposé par les sept puissances et qui réserve à l'Assemblée la possibilité de poursuivre notamment l'examen du point 67 de son ordre du jour. Je ne veux pas rouvrir en ce moment le débat sur la question hongroise, mais je crois devoir faire les remarques suivantes.

313. La onzième session a été saisie régulièrement de la question qui avait été examinée au cours de la deuxième session extraordinaire d'urgence [résolution 1008 (ES-II)] et c'est ainsi que le point 67 a été inscrit à son ordre du jour. Après de longs débats sur cette affaire, le 10 janvier dernier, l'Assemblée a adopté la résolution 1132 (XI) qui créait un comité spécial chargé "d'enquêter et d'établir et maintenir un système d'observation directe en Hongrie et ailleurs et, à cette fin, de recueillir des témoignages, de réunir des preuves et d'obtenir des renseignements, selon qu'il sera besoin, afin de communiquer ses constatations à l'Assemblée générale à sa onzième session..."

314. Le Comité spécial pour la question de la Hongrie a travaillé assidûment depuis janvier; mais il n'a pu, jusqu'à présent, présenter qu'un seul rapport [A/3546]. Ce rapport contient de fort intéressants renseignements et un plan de travail efficace; mais il est qualifié par le Comité lui-même d'intérimaire et, cela ressort à l'évidence de ce terme, il constitue seulement un document d'attente dont on ne peut dire qu'il représente la totalité des constatations visées au paragraphe 1 de la résolution 1132 (XI).

315. Dans ces conditions, déclarer que l'examen du point 67 est terminé équivaudrait à violer cette résolution. Il est, en effet, nécessaire que l'Assemblée puisse continuer à se réunir pour connaître du rapport que le Comité spécial ne manquera pas d'établir après avoir terminé son enquête.

316. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant procéder au vote sur le projet de résolution présenté par le Brésil, le Canada, la Colombie, l'Iran, le Japon, la Norvège et les Etats-Unis d'Amérique [A/3570].

317. Un vote par division a été demandé sur les mots "ou 67" dans le dispositif du dernier paragraphe du projet de résolution. Je mettrai d'abord ces mots aux voix.

Par 59 voix contre 6, avec 2 abstentions, ces mots sont maintenus.

318. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je mets aux voix l'ensemble du projet de résolution.

Par 65 voix contre zéro, avec 6 abstentions, le projet de résolution est adopté.

319. **M. LODGE** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Les Etats-Unis se sont joints au Brésil, au Canada, à la Colombie, à l'Iran, au Japon et à la Norvège pour présenter le projet de résolution qui vient d'être adopté; nous pensons en effet qu'étant donné les circonstances particulières que nous traversons cette année il est prudent de prévoir que la session pourrait être à nouveau convoquée par le Président, après consultation avec le Secrétaire général et avec l'assentiment de la majorité des pays représentés au Bureau. Nous tenions à déclarer catégoriquement qu'à notre avis, pour les cas exigeant un ajournement temporaire plutôt qu'un ajournement, une session devrait normalement être rappelée avec l'assentiment de la majorité des membres de l'Assemblée générale, comme cela s'est fait pour la question de Corée, lors des septième et huitième sessions. Nous tenons à ce que ces vues soient notées dans les documents officiels.

Suspension de la onzième session de l'Assemblée générale

320. **M. LODGE** (Etats-Unis d'Amérique) [*traduit de l'anglais*] : Avant de quitter cette tribune, je tiens à m'associer à l'hommage qui a été rendu cet après-midi au Secrétaire général. Je voudrais exprimer les remerciements de la délégation des Etats-Unis à tous les membres du Secrétariat qui ont tant travaillé et si fidèlement, durant de longues journées, au cours des quatre derniers mois.

321. Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous rendre hommage pour la maîtrise incomparable avec laquelle vous avez présidé l'Assemblée générale. Vous avez constamment fait preuve de bonne humeur et de courtoisie et cela dans des circonstances souvent très difficiles. Vous avez en toutes circonstances, fait preuve d'une vigoureuse intelligence, capable de pénétrer rapidement la complexité des nombreux problèmes qui surgissaient devant vous. Vous avez toujours été inspiré par un véritable esprit de justice et, dans cette assemblée, personne n'a jamais mis en doute que sous votre présidence chacun était assuré d'être traité équitablement. En vérité, vous avez donné à toutes les nations un splendide exemple à suivre dans leurs relations entre elles.

322. Votre présidence a fait honneur à la Thaïlande, à l'Organisation des Nations Unies et, qu'il me soit permis de le dire, au genre humain.

323. **M. URQUIA** (Salvador) [*traduit de l'espagnol*] : Après des discussions difficiles, délicates et souvent dramatiques, le moment est enfin venu d'interrompre temporairement la onzième session de l'Assemblée générale, dont on attendait tant lorsqu'elle a commencé il y a environ quatre mois, après deux sessions extraordinaires d'urgence convoquées conformément à la résolution [377 (V)] intitulée "L'union pour le maintien de la paix" pour l'examen des graves événements de Hongrie et du Moyen-Orient.

324. Dans la mesure où c'était humainement possible, l'Assemblée générale a su s'acquitter des obligations et responsabilités que la Charte lui impose en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et elle a exercé avec succès, dans beaucoup d'autres domaines, les diverses fonctions qui lui sont confiées. Un rôle de premier plan vous a été dévolu, Monsieur le Président, dans les efforts déployés

pour résoudre les graves questions dont l'Assemblée a été saisie au cours de cette session et c'est un honneur et un plaisir pour moi de rendre hommage du haut de cette tribune, au nom de tous les représentants des pays d'Amérique latine, à vos hautes qualités d'homme d'Etat, de juriste et de diplomate, à votre action persévérante et fructueuse en tant que Président de l'Assemblée et à votre fidélité indéfectible aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

325. Je tiens également à rendre hommage, au nom des délégations des pays d'Amérique latine, au Secrétaire général qui n'a pas ménagé ses efforts pour faire progresser les travaux de l'Assemblée générale et pour s'acquitter des tâches diverses, complexes et délicates, que l'Assemblée lui a confiées, en raison de l'habileté, de l'expérience et du dévouement exemplaire avec lesquels il s'acquitte de ses hautes fonctions.

326. Notre gratitude va aussi à M. Cordier, à M. Correa et à tous les autres membres du Secrétariat et des importants services dont dispose l'Organisation des Nations Unies au Siège, pour la collaboration précieuse qu'ils nous ont apportée et qu'ils continueront, nous n'en doutons pas, à nous apporter lors des sessions qui vont suivre.

327. Qu'il me soit permis, en terminant, de former des vœux pour que les travaux de l'Assemblée générale soient couronnés de succès dans les jours qui vont suivre et pour vous souhaiter à vous, Monsieur le Président, au Secrétaire général et à tous les membres du Secrétariat, un repos bien mérité après le travail si dur de ces quatre derniers mois.

328. **M. GEORGES-PICOT** (France) : La délégation française est très honorée d'avoir été appelée à vous remercier, Monsieur le Président, à la suspension de cette période de la onzième session, non seulement en son nom, mais au nom des délégations de l'Autriche, de la Belgique, de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, des Pays-Bas, du Portugal, de la Turquie et de la Yougoslavie.

329. Votre Altesse Royale incarne à nos yeux au plus haut point l'une des plus précieuses qualités parmi celles qui constituent la tradition de son pays : la tolérance, qui est faite de compréhension, de patience, de courtoisie et d'impartialité, et qui l'a désignée tout particulièrement pour assumer la présidence de l'Assemblée. C'est pourquoi, dès la septième session, vous avez été, Monsieur le Président, le candidat d'un grand nombre d'Etats Membres. Mais, à cette époque déjà, il était écrit que vous étiez réservé par le destin pour être appelé à mettre au service de la présidence d'une des sessions les plus longues et les plus difficiles — et aussi la plus nombreuse, puisque cette onzième session se termine avec 81 Membres — vos qualités et votre expérience des affaires internationales et des négociations, comme des débats de l'Organisation des Nations Unies où vous avez, au cours des sessions précédentes, présidé successivement la plupart des commissions.

330. Par un concours de circonstances imprévues — car rien ne permettait de supposer, il y a trois mois, que je me trouverais ici aujourd'hui — votre présidence de la onzième session me donne l'occasion de rendre hommage à la fois à titre officiel à vos qualités d'homme d'Etat et à titre personnel à vos qualités de cœur et à votre fidélité dans l'amitié; en effet, j'ai eu le privilège de retrouver ici, toujours aussi solide, l'amitié qui nous lie dans la bonne et la mauvaise fortune depuis près d'un quart de siècle et qui ne

s'est jamais démentie un seul jour à travers les vicissitudes de cette période de l'histoire.

331. Aux remerciements que nous vous adressons en votre qualité de Président, nous tenons à associer les autres membres du bureau et à la personne du Secrétaire général, auquel toutes les délégations ont rendu si souvent hommage au cours de cette session, nous tenons à associer les membres du Secrétariat — mes anciens collègues — et notamment l'infatigable et dévoué secrétaire de l'Assemblée, ainsi que tout le personnel qui, visiblement, comme les interprètes, les traducteurs, les secrétaires chargés des procès-verbaux, des documents, de l'organisation des séances, ou de l'information, ou invisiblement, comme le personnel des départements chargés des travaux de fond, joue, par son dévouement et sa compétence, un si grand rôle dans le développement harmonieux et efficace de nos débats.

332. Veuillez accepter, Monsieur le Président, au nom des délégations qui nous en ont chargé, nos vœux les meilleurs pour votre santé, votre prospérité, votre bonheur personnel, celui de votre famille et, en particulier, de la princesse Wan, à qui nous vous demandons de présenter nos respectueux hommages, et nos vœux aussi pour votre charmante fille Wiwan, à l'occasion de son prochain mariage. Nos vœux pour votre pays que vous représentez si dignement et avec une si grande distinction parmi nous.

333. M. BELAUNDE (Pérou) [traduit de l'espagnol]: Au nom de mes collègues, M. Sarper, représentant de la Turquie, M. Mir Khan, représentant du Pakistan, M. Lannung, représentant du Danemark, M. de Marchena, représentant de la République Dominicaine, M. Loutfi, représentant de l'Égypte, M. Petrzalka, représentant de la Tchécoslovaquie, et en mon propre nom, j'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée pour rendre l'hommage le plus mérité, le plus sincère et le plus cordial à notre président, le prince Wan.

334. Au début de la crise qui a amené la convocation de l'Assemblée, je me suis souvenu d'une phrase de Macaulay, qui disait: "Il était impossible de maîtriser l'impulsion qui poussait les peuples à la guerre". Cependant, nous avons pu voir que l'Assemblée a été cette force mystérieuse, capable d'empêcher les conflits, que Macaulay n'arrivait pas à trouver, puisque l'Assemblée générale a pu accomplir, d'une façon miraculeuse, son œuvre de justice et de paix. Pour le succès remporté par l'Assemblée, rien n'est plus juste que de rendre un hommage mérité au Président, qui a dirigé nos débats avec tant de doigté, de patience, de sagesse et de sérénité. Je sais qu'il porte un titre royal, mais je crois qu'il ne daignerait pas le titre que je lui proposerais en l'appelant "Sérénité". Il fallait en effet une sérénité empreinte de compréhension, une sérénité heureuse, une sérénité rayonnant également pour tous, généreuse pour tous, afin de pouvoir conduire ces débats vers les résultats magnifiques qui les ont couronnés. Je me suis souvent demandé quel était le secret qui permettait au prince Wan d'exercer ses fonctions de Président avec tant de bonheur, comme on a pu le voir à la Commission politique spéciale au cours de la dixième session de l'Assemblée et comme on en a vu un exemple magnifique lorsqu'il a présidé l'Assemblée. Je crois avoir trouvé cette explication: le prince Wan a réussi à opérer la synthèse de la sagesse millénaire de la race à laquelle il appartient, la sagesse si profondément enracinée des peuples de l'Orient, et de la culture occidentale qu'il connaît

admirablement. C'est une personnalité qui peut servir d'exemple, dans laquelle la sève et le sang de la sagesse orientale s'allient à la méthode, à l'esprit et au savoir de l'âme occidentale. Le prince Wan ne doit-il pas servir de modèle pour chacun d'entre nous, surtout pour ceux qui sont nourris de la culture occidentale et y sont attachés par le sang comme par l'esprit? Comment les Occidentaux apporteront-ils leur contribution à l'Organisation des Nations Unies si ce n'est en unissant à leur forme d'esprit et à leurs connaissances techniques la sagesse de l'Orient, ainsi que la connaissance et le goût de sa culture? Je forme le vœu, Monsieur le Président, que votre exemple soit suivi, que les hommes de toutes les nations joignent au savoir et à la sagesse de leur race et de leur civilisation la compréhension du savoir et de la sagesse d'autres races et d'autres civilisations.

335. Au cours de ces journées difficiles, vous avez reçu, Monsieur le Président, non seulement l'appui moral de l'Assemblée et la collaboration enthousiaste des représentants, mais encore l'assistance du mandataire de l'Assemblée, le Secrétaire général, et de ses collaborateurs. Le Secrétaire général n'a nul besoin de nos éloges, il n'aime pas les éloges, mais je tiens, au nom de mes collègues de Commission et au nom des membres de l'Assemblée, à l'assurer de notre solidarité totale en ces moments difficiles et à lui dire que, de même que nous avons partagé ses soucis et ses préoccupations dans les moments difficiles, nous continuerons, lorsque la session de l'Assemblée sera interrompue, à partager ses sentiments, ses inquiétudes, ses intentions et ses espérances, pour partager, je l'espère, la joie du triomphe final.

336. Je voudrais aussi rendre hommage, et c'est justice, à M. Cordier, qui préside avec soin et diligence à l'enregistrement fidèle de nos votes et veille au respect du règlement intérieur, et dont la sérénité et la compétence sont également une garantie pour le succès de nos travaux.

337. Je tiens enfin à m'adresser avec émotion à tous les membres du Secrétariat, à tous les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. On m'a dit que des fonctionnaires ont travaillé jusqu'à 14 heures de suite, sans repos, le jour et la nuit, pour assurer le succès de nos travaux. Ce succès s'est déjà manifesté et les fonctionnaires comme les délégués ont la conviction — et c'est sur ces mots que je terminerai cette déclaration — que l'Organisation des Nations Unies représente pour l'humanité le plus grand espoir de justice et de paix.

338. M. NA CHAMPASSAK (Laos): Je suis très flatté de l'honneur que mes collègues arabes et asiatiques ont fait à mon pays, le Laos, en m'autorisant à parler en leur nom, à cette séance de clôture. Je tiens à les remercier tous très vivement.

339. Mon propos, en prenant la parole en ce moment où tous les délégués que nous sommes manifestent un intérêt beaucoup plus évident pour les indicateurs de chemins de fer et d'avions que pour d'autres questions, n'est pas d'ajouter un discours de plus à tous ceux que nous avons entendus et dont l'éloquence, vibrante, ironique, ingénue ou passionnée, va connaître le sort amer réservé aux choses du passé et ajouter simplement quelques kilos de plus aux formidables archives des annales de notre organisation.

340. Mon dessein est simplement, en fin de ce long périple, dont le terme semblait reculer à mesure que nous avançons, de vous féliciter, Monsieur le Prési-

dent, ainsi que notre Secrétaire général, d'avoir su mener notre navire à bon port. Rarement pourtant ce vaisseau de hauts bords qu'est notre organisation n'a connu des eaux plus mouvementées, jamais ce beau navire n'a paru plus près d'évoquer, pour certains d'entre nous, la chaîne et la rame auxquelles, autrefois, les galériens étaient condamnés à demeurer rivés. La révolte a même grondé à bord. Les sirènes nous ont appelés à toute voix de leurs rochers aigus et, sans votre main ferme sur la barre et les conseils aussi subtiles qu'avisés du Secrétaire général, dont l'œil clair à su rester fixé sur la polaire du droit international, nous aurions couru de grands risques.

341. Les vents semblent avoir fléchi et les écueils, vus du port, nous paraissent moins redoutables. Mais nous savons bien qu'il faudra bientôt reprendre la mer et repartir combattre vents, marées et sirènes.

342. Nous faisons toute confiance à notre Secrétaire général: qui mieux que lui pourrait nous conduire? Lui qui a le rare privilège à la fois d'appartenir à un pays de marins et de n'ignorer aucun secret des montagnes.

343. Nous n'oublions pas les membres du Secrétariat, tous marins chevronnés, qu'ils soient lieutenants ou mousses, dont le travail, silencieux mais fervent, a secondé si efficacement l'action du Secrétaire général.

344. Ma comparaison portée peut-être à sourire pour qui connaît mon pays qui n'a, hélas! ni navires ni ports de mer. Mais si je me suis permis de parler de vaisseau, de sirènes et de rochers, c'est parce que notre organisation n'a presque fait, depuis plus de six mois, que discuter canal et eaux territoriales.

345. Ainsi, nous formons, en terminant, tous nos vœux pour que notre belle organisation puisse, toutes voiles dehors, reprendre en automne son voyage à travers le monde et ses problèmes. Puisse ce prochain périple connaître alors des vents favorables.

346. M. THORS (Islande) [*traduit de l'anglais*]: C'est pour moi un grand honneur et un privilège de vous exprimer, Monsieur le Président, tant au nom des délégations danoise, finlandaise, norvégienne et suédoise que de la délégation islandaise, tous nos remerciements pour la manière remarquable dont vous avez présidé les séances de l'Assemblée générale, ainsi que pour la sagesse, la diplomatie et la clairvoyance avec lesquelles vous avez, officiellement et en privé, dirigé les travaux de cette session. Tous les membres de l'Assemblée générale vous sont reconnaissants; ils applaudissent aux efforts admirables — et couronnés de succès — que vous avez déployés pour résoudre maints problèmes et amener les parties à se mettre d'accord sur certaines des questions les plus difficiles, les plus délicates et les plus controversées que l'Assemblée générale — et, d'une manière générale, notre organisation — ait jamais eu, à examiner.

347. Nous vous souhaitons en même temps, Monsieur le Président, un bon voyage de retour vers votre heureuse famille et vers votre beau pays. Vous avez, une fois de plus, fait bénéficier l'Organisation des Nations Unies de l'apport d'une culture qui est la plus élevée et la plus noble de l'Asie. Votre réussite remarquable ne nous étonne pas, car nous avons la bonne fortune de vous connaître depuis de nombreuses années. Nous vous disons donc: merci, bon voyage et heureux retour. Pussions-nous avoir le privilège de vous revoir, dans l'avenir, à de nombreuses et futures sessions de l'Assemblée générale.

348. J'ai déjà eu le plaisir et le privilège d'exprimer cet après-midi notre vive gratitude au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour le magnifique travail qu'il a accompli. Nous désirons remercier également l'infatigable M. Cordier, ainsi que tous les membres du Secrétariat, qui, durant ces journées difficiles, sont demeurés assidûment à la tâche, jour et nuit, pendant des heures si nombreuses.

349. M. KASE (Japon) [*traduit de l'anglais*]: Au nom du groupe afro-asiatique et aussi des nouveaux Membres, je désire m'associer, Monsieur le Président, aux déclarations par lesquelles d'autres délégations vous ont déjà rendu hommage. La délégation du Japon exprime sa plus sincère gratitude à Votre Altesse Royale pour le talent magnifique avec lequel vous avez dirigé cette session troublée.

350. La onzième session de l'Assemblée générale a été, en effet, une session mémorable. De nombreux événements historiques se sont déroulés à l'Organisation des Nations Unies. Grâce à vous, l'Organisation a surmonté des épreuves sans précédent dont, je crois, elle est sortie plus forte. Sans la maîtrise dont vous avez fait preuve dans la direction des travaux de l'Assemblée générale, cela n'aurait certainement pas été possible. Vous avez d'un bout à l'autre, dans les circonstances les plus difficiles, donné un brillant exemple de dévouement à la cause de la paix. Votre exemple nous inspirera toujours.

351. Vous avez été, Monsieur le Président, l'incarnation de l'esprit même de notre organisation. Celle-ci est, en quelque sorte, la grande scène du monde, sur laquelle les représentants sont de simples acteurs. Chacun d'entre nous y entre et en sort, mais ce n'est que de temps à autre qu'un acteur éminent y joue un rôle inoubliable — et la postérité se souvient longtemps de sa réputation. Il en sera ainsi, je le crois, pour notre distingué président.

352. Mon gouvernement se réjouit particulièrement de ce que le Japon soit devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies au cours de la présente session et sous la présidence du prince Wan Waithayakon. La délégation japonaise, nouvelle venue dans cette assemblée, a dû faire appel à maintes reprises à vos conseils, Monsieur le Président, et vous les lui avez donnés avec bienveillance et générosité. Il sied qu'elle vous en remercie tout spécialement.

353. Depuis longtemps, le Japon est uni à la Thaïlande par des liens traditionnels d'amitié qui ne cessent de se renforcer d'année en année. Mon pays est vraiment heureux d'avoir été admis à l'Organisation des Nations Unies avec la coopération amicale d'un homme d'Etat illustre de ce grand pays. Je tiens, à cette occasion, à exprimer mes remerciements sincères à tous les représentants dont les avis et l'aide ont été si utiles à la délégation japonaise.

354. Notre gratitude va également au Secrétaire général, pour qui nous éprouvons des sentiments d'amitié si vifs ainsi qu'aux membres de son personnel si compétent — notamment M. Cordier — qui, au cours de cette longue session, ont déployé des efforts surhumains.

355. Au terme de ces brèves observations, je voudrais adresser, au nom du peuple japonais, mes félicitations les plus cordiales au nouvel Etat de Ghana à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies.

356. M. TSIANG (Chine) [*traduit de l'anglais*]: Si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je voudrais, avant d'aborder l'objet principal de mon

intervention, profiter de l'occasion pour expliquer brièvement le vote émis par la délégation chinoise sur la résolution qui vient d'être adoptée.

357. La délégation chinoise a toujours estimé que ce serait une erreur de la part de l'Assemblée générale de clore la session sans prendre des dispositions en vue des délibérations futures sur les points 66 et 67 de l'ordre du jour. Elle n'a pas oublié, en particulier, les tragiques événements de Hongrie. Il convient, nous semble-t-il, d'étudier avec soin le rapport intérimaire du Comité spécial sur la question de la Hongrie et, ce qui est plus important, de suivre de près l'évolution de la situation en Hongrie et, lorsque les circonstances l'exigent, l'Assemblée générale doit se tenir prête à agir utilement.

358. Ceci dit, j'en viens maintenant à l'objet principal de mon intervention de ce jour. Votre Altesse Royale a présidé la session la plus longue de l'Assemblée générale. Celle-ci a été l'une des plus difficiles, sinon la plus difficile, de toutes les sessions. Je puis en parler, je pense, en connaissance de cause, car j'ai assisté à 10 des 11 sessions qui ont eu lieu jusqu'à présent. Votre Altesse Royale a présidé cette session avec patience, impartialité et sagesse. Je voudrais exprimer à Votre Altesse Royale la profonde gratitude du Ministère des affaires étrangères et de la délégation de Chine.

359. La délégation chinoise désire également remercier le Secrétaire général du rôle qu'il a joué durant cette session, au cours de laquelle il a fait preuve de sagesse et d'habileté. Elle remercie M. Cordier et les autres membres du Secrétariat du travail efficace qu'ils ont accompli.

360. M. VOUTOV (Bulgarie) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer les remerciements des délégations de l'Albanie, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de l'URSS, de la RSS de Biélorussie et de la RSS d'Ukraine, ainsi que de la délégation de la Bulgarie, pour la manière dont vous avez présidé les travaux de la onzième session de l'Assemblée générale. Je voudrais ajouter les meilleurs vœux et les félicitations de ces délégations à ceux qui ont déjà été formulés et exprimer toute notre gratitude.

361. Nous félicitons et nous remercions également le Secrétaire général et son personnel, notamment les interprètes qui nous ont apporté une aide si précieuse et ont accompli un travail excellent.

362. M. RIFA'I (Jordanie) [traduit de l'anglais]: C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, de vous dire combien les délégations des 11 Etats arabes, au nom desquelles je parle en ce moment, apprécient la compétence avec laquelle vous avez présidé la onzième session de l'Assemblée générale. Par votre dignité et vos qualités d'homme d'Etat, vous avez, sans aucun doute, contribué dans une large mesure au succès de ses travaux au cours d'une période critique de l'histoire des Nations Unies. Nous n'oublierons jamais votre sagesse et votre impartialité.

363. Nous adressons également nos félicitations au Secrétaire général, M. Hammarskjöld, dont les sages conseils, joints au concours efficace de ses collaborateurs et de son personnel, ont contribué pour une large part au succès de l'œuvre accomplie.

364. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Messieurs les représentants, Monsieur le Secrétaire général, je désire tout d'abord remercier très cordialement ceux de mes collègues — je ne les nommerai pas — qui m'ont adressé il y a quelques instants des paroles si nobles.

365. Jè me souviendrai longtemps et avec une profonde gratitude du grand honneur que m'a fait l'Assemblée générale en me confiant la mission de présider ses travaux durant cette mémorable session. Je considère l'Assemblée générale comme un forum mondial, un centre où, conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, les Etats harmonisent leurs politiques. Une des conditions essentielles du succès des travaux est que l'Assemblée jouisse d'une liberté totale de discussion et qu'il règne au sein de celle-ci un esprit de tolérance mutuelle, de coopération et de bonne volonté. Je me suis efforcé de faire prévaloir cette liberté et de promouvoir cet esprit au sein de l'Assemblée générale.

366. Quant au succès dont ses efforts ont été couronnés, je pense que c'est grâce aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, au nom desquels la Charte a été conclue, que l'Assemblée générale a prouvé qu'elle était un organe de conciliation et de paix voué à la défense des principes moraux qu'elle est résolue à faire observer avec l'aide des Etats Membres et de l'opinion publique mondiale.

367. L'Assemblée générale est un forum universel, non seulement parce que la plupart des Etats du monde y sont représentés, mais aussi parce qu'elle examine tous les problèmes d'intérêt mondial.

368. A l'ordre du jour de la onzième session figurent non seulement de nombreuses questions intéressant la paix, la liberté et la justice, ainsi que le bien-être de l'humanité au double point de vue économique et social, mais aussi deux problèmes d'une importance particulière: la Hongrie et le Moyen-Orient.

369. Certains se sont demandé si, en portant le nombre des membres de l'Assemblée générale de 60 à 81, on n'en diminuerait pas l'efficacité. Mais les faits n'ont pas justifié ces craintes. Je me suis même félicité de ces occasions plus nombreuses de contacts sociaux parce qu'elles m'ont permis de rester constamment en contact avec les différentes délégations. Certes, des problèmes se posent par suite de l'augmentation du nombre des membres: il s'agit notamment de la composition des organes principaux et des améliorations à apporter à la procédure de l'Assemblée générale. Il est certain que les groupes ont été plus actifs au cours de cette session, mais je pense que cet accroissement d'activité n'a pas entravé la recherche de solutions mais l'a facilitée grâce aux consultations qui ont eu lieu tant à l'intérieur des groupes qu'entre ceux-ci. C'est ainsi que l'on a adopté à l'unanimité un grand nombre de résolutions. Je citerai à titre d'exemple la résolution [1011 (XI)] recommandant à la Commission du désarmement et à son sous-comité de consacrer un examen attentif aux différentes propositions qui leur ont été soumises. C'est là une preuve que l'Assemblée générale désire vivement, dans l'intérêt de la paix, que l'on fasse vraiment des progrès dans la voie du désarmement.

370. L'Assemblée générale a examiné de nouveau les questions de l'Algérie et de Chypre. Il est remarquable que les débats aient permis de réaliser un accord général en vue de la recherche de solutions justes, pacifiques et démocratiques, conformément à la Charte des Nations Unies.

371. L'Assemblée générale s'est également félicitée de voir certains territoires non autonomes et sous tutelle accéder à l'indépendance. Elle approuve l'union du Togo sous administration britannique et de la Côte d'Ivoire dans le cadre de l'Etat indépendant de Ghana [résolution 1044 (XI)], qui est devenu le quatre-vingt-

unième Membre de l'Organisation des Nations Unies. Elle espère que le Togo sous administration française accomplira lui aussi de nouveaux progrès dans la même voie.

372. D'autre part, l'Assemblée générale, donnant suite à un avis consultatif de la Cour internationale de Justice, a autorisé [résolution 1047 (XI)], dans l'intérêt de la justice, le Comité pour l'Afrique du Sud-Ouest à accorder des audiences à des pétitionnaires et une conférence chargée d'examiner la question du droit de la mer a été convoquée [résolution 1105 (XI)].

373. L'une des tâches principales de l'Organisation des Nations Unies consiste à encourager le progrès économique et social. Je constate avec satisfaction qu'outre l'assistance technique et les investissements, l'on s'achemine vers la création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique (SUN-FED), dont le but est de favoriser le sort des pays sous-développés. Je me félicite également que l'on ait décidé d'accélérer l'examen du projet de pacte international des droits de l'homme et que la Convention sur la nationalité de la femme mariée soit prête à être signée [résolution 1040 (XI)]. La création de l'Agence internationale de l'énergie atomique permet d'entrevoir des perspectives favorables pour ce qui est de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire qui, le moment venu, assurera à l'humanité une existence meilleure et favorisera la paix elle-même.

374. Le rôle joué sur le plan diplomatique par le Secrétaire général a également contribué au maintien de la paix. Ce rôle devient extrêmement important lorsque l'Assemblée générale examine un problème spécial tel que celui du Moyen-Orient au lieu des questions qui relèvent de son activité normale. L'Assemblée générale doit alors résoudre un tel problème avec succès, car les peuples du monde ne connaissent que l'Organisation des Nations Unies et il ne faut pas espérer qu'ils fassent une distinction entre les attributions du Conseil de sécurité et celles de l'Assemblée. Toutefois, l'Assemblée générale n'a que le pouvoir de faire des recommandations et non celui d'imposer des décisions; elle n'a qu'une autorité morale et elle ne peut se fonder que sur la force morale, les principes de la morale humaine et l'opinion publique mondiale.

375. Tenant compte de ces circonstances, l'Assemblée générale a agi avec promptitude. Diverses puissances, grandes et petites, ont présenté des propositions constructives et c'est ainsi qu'a été créée la Force d'urgence des Nations Unies. L'Assemblée générale a adopté sans perdre de temps différentes résolutions rédigées en termes généraux et le Secrétaire général

a entamé des négociations délicates et difficiles en vue de les appliquer, avec l'appui de l'opinion publique mondiale. L'Assemblée générale ne peut exercer une action efficace que si son autorité morale est incontestée. Il faut, pour cela, que l'opinion publique mondiale comprenne les principes moraux qui sont à la base de ses recommandations. Cela prendra peut-être un temps assez long et il faudra probablement progresser par étapes avant de parvenir au but.

376. En ce qui concerne le Moyen-Orient, l'Assemblée générale a empêché une guerre et elle s'efforce de jeter les bases d'une paix fondée sur les principes de la Charte des Nations Unies et non sur l'opportunisme. C'est là un succès considérable et l'Assemblée générale peut maintenant clôturer ses travaux avec la satisfaction d'avoir vu aboutir ses longs et laborieux efforts.

377. Il ne me reste plus maintenant qu'à exprimer toute ma gratitude à tous ceux qui, sans restriction, m'ont apporté leur aide. Les représentants se joindront à moi, j'en suis sûr, pour remercier le Secrétaire général et son secrétaire exécutif, ainsi que les secrétaires des Commissions et tous les membres du personnel, aussi bien ceux que nous voyons et entendons, que ceux qui travaillent dans les coulisses du Secrétariat. Il convient de féliciter le Secrétaire général non seulement de la part prodigieuse qu'il a prise aux travaux de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de la manière dont il administre un service international impartial, coordonné autant que dévoué, compétent et efficace. Nos remerciements vont également aux fonctionnaires et aux correspondants des Nations Unies, qui, par la presse, la radio et la télévision, ont contribué à mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de l'Organisation des Nations Unies.

378. Enfin, je remercie très sincèrement les Vice-Présidents, les Présidents, Vice-Présidents et Rapporteurs des Commissions, ainsi que tous les délégués, de leur coopération et de leur bonne volonté. C'est cet esprit de coopération et cette bonne volonté que j'ai appréciés le plus, car ce sont eux qui, s'ajoutant aux efforts inlassables et résolus des membres de l'Assemblée, ont permis de mener à bien ses travaux. Puis-je maintenant souhaiter à chacun d'entre vous un repos bien mérité, afin que vous puissiez reprendre avec une vigueur redoublée nos travaux en faveur de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire en faveur de la cause de la paix, de la liberté, de la justice et du bien-être de l'humanité.

379. Je déclare interrompue la onzième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 20 h. 25.